

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Général (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Pages 71-86, 103-118 sont reliées incorrectement.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

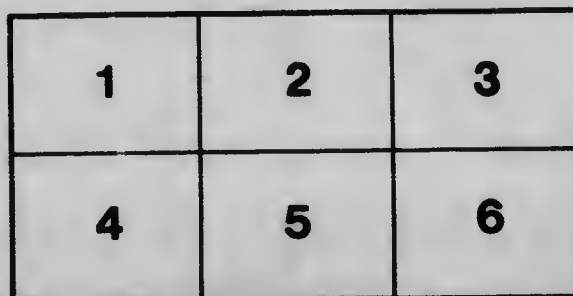
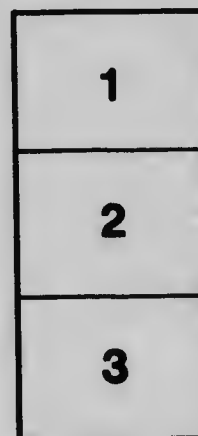
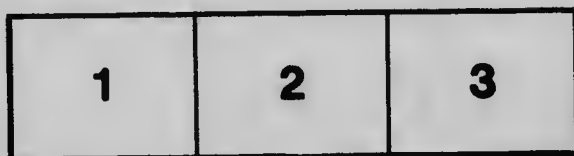
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

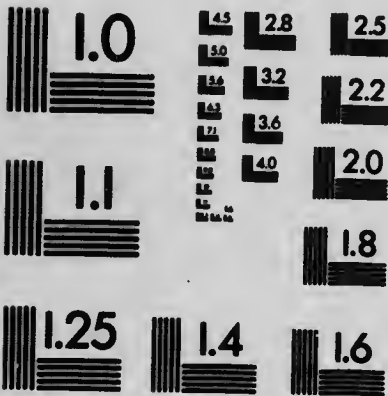
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

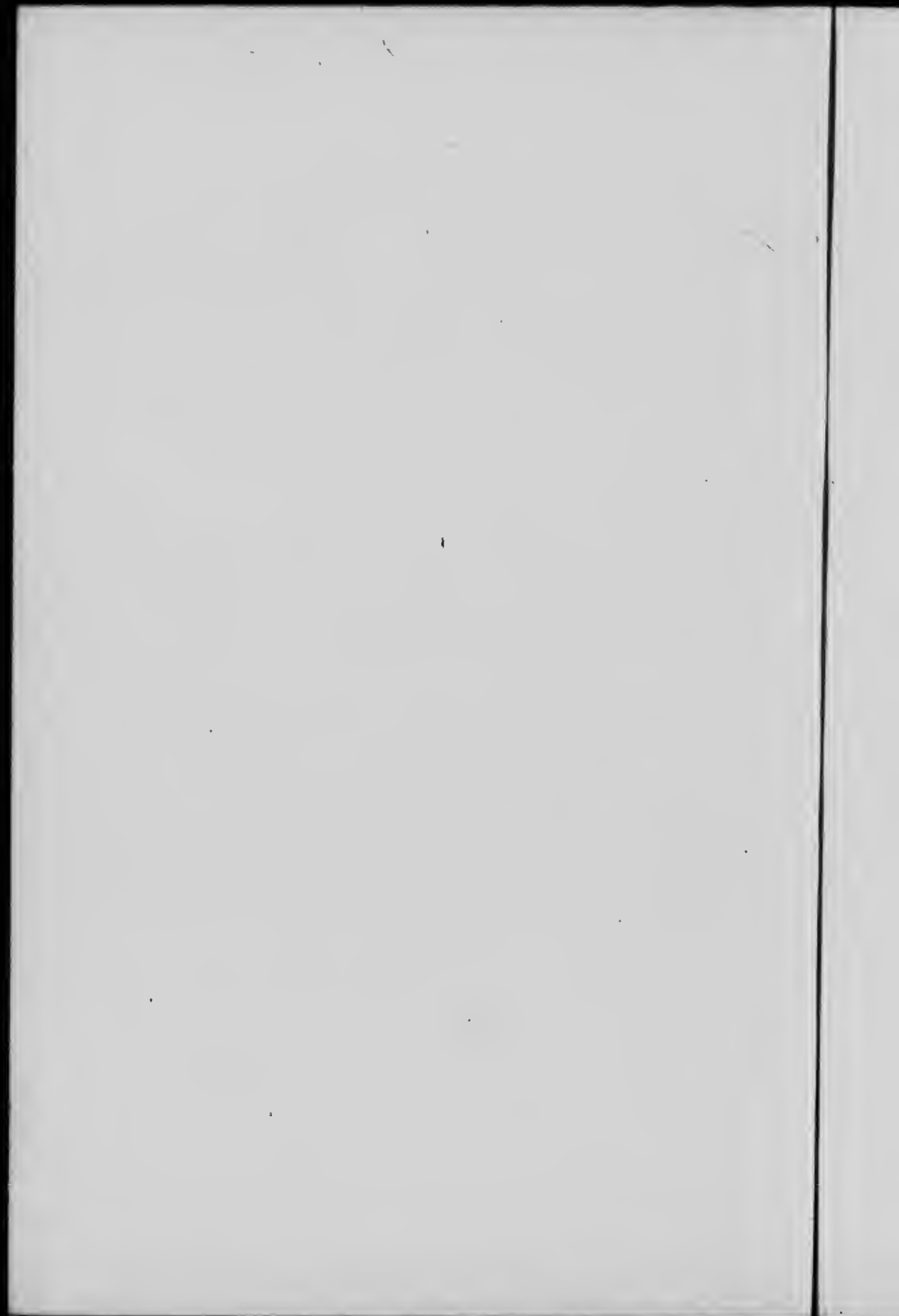
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street 14609 USA
Rochester, New York
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

CARTIER ET SON TEMPS







SIR GEORGE ETIENNE CARTIER

ALFRED D. DE CELLES

CARTIER

ET

SON TEMPS



MONTREAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, LIMITEE
256, rue Saint - Paul
—
1907

**Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année 1907,
par A. D. DE CELLES,
au bureau du ministre de l'agriculture.**

AVIS AUX LECTEURS

Lorsque disparaît de la scène un homme public, il s'élève autour de sa tombe un concert d'éloges souvent exagérés. Puis, descend sur le nom du personnage hier proclamé immortel, le plus profond silence, précurseur de l'oubli.

Quels souvenirs rappelle aujourd'hui Cartier comblé à sa mort des honneurs que l'Etat n'accorde qu'aux plus illustres de ses serviteurs ? On sait vaguement qu'il a été quelqu'un ; mais rien de son œuvre ne se définit, ne se précise clairement dans l'esprit de nos contemporains.

Cependant, aucun fait important de notre histoire ne s'est accompli durant les vingt-cinq années de sa carrière sans sa participation active. Dans une lettre que l'on lira plus loin, sir Charles Tupper déclare que si Cartier eût refusé son concours, l'union des provinces anglaises ne se serait pas effectuée. Cartier a opéré de grandes réformes, souvent en refoulant de puissantes influences opposées à ses projets. Ne nous a-t-il pas donné la décentralisation judiciaire et la codification de nos lois, en dépit des juges et des avocats ?

Son effort s'est porté avec une activité inlassable sur tous les ressorts susceptibles d'accélérer le progrès parmi nous : chemins de fer, canaux, ouverture de débouchés au commerce, législation civile et religieuse, instruction publique, voilà quels furent les principaux sujets de ses études.

Il est permis de dire qu'il fut de fait le continuateur presque immédiat de l'œuvre de LaFontaine. Même avant son entrée en Chambre, en 1848, les chefs s'aidaient de son grand sens politique averti sur tous les intérêts nationaux. Arrivé au pouvoir en 1851, après la retraite de LaFontaine, Morin cédait la place à Taché en 1853. Celui-ci siégeait au Conseil tandis que Cartier conduisait la Chambre des Communes et dirigeait le parti libéral-conservateur.

Vingt-quatre ans de vie publique intense lui ont permis de voir bien des évolutions dans les idées de ses contemporains. En 1854, les réformistes du Haut-Canada s'étant éloignés des principes de Baldwin, il dicte aux tories de McNab, de John A. Macdonald, disposés à se rapprocher des libéraux du Bas-Canada, les conditions de cette alliance. En 1872, les libéraux du Bas-Canada rompant avec les exagérations de la vieille école démocratique, formulèrent un programme économique et politique. C'était en quelque sorte une assimilation de leurs idées à celles de Cartier.

Quel triomphe que cette double évolution de ses adversaires !

Voilà les sujets que nous avons traités dans les pages qui suivent. Si le lecteur en reçoit l'impression que Cartier, conservant nos attaches au passé sans méconnaître les nécessités du présent et de l'avenir, a contribué à léguer à ses successeurs un régime politique bien assis et de fermes traditions sociales, nous croirons avoir fait œuvre utile.

CARTIER ET SON TEMPS

CHAPITRE I

JEUNESSE DE CARTIER — DISCIPLE DE PAPINEAU — IL PREND PART A L'ACTION DE SAINT-DENIS

L'entrée de Georges-Etienne Cartier dans la vie publique s'est faite au milieu de la violente tourmente politique qui fut le prélude des événements de 1837, auxquels il prit une part active. Par l'effet d'une contradiction plus apparente que réelle, on le vit un instant, à sa sortie du collège, les armes à la main, face à face avec le gouvernement dont il devait être le plus ardent défenseur le reste de ses jours. Contradiction apparente, disons-nous ; en effet, dès que l'Angleterre eût fait droit aux réclamations des Canadiens-Français, dès que l'oppression eût cédé la place au *self government*, Cartier, qui avait revendiqué les droits de tout sujet anglais, en combattant la tyrannie provinciale plutôt que la couronne britannique, se soumit sans arrière-pensée,

avec loyauté et franchise, qualités maîtresses de son caractère. Il n'entre pas dans notre esprit de justifier le soulèvement de 1837, désiré et provoqué par les autorités du temps, comme l'assure lord Durham. Mais n'est-il pas permis de se demander s'ils n'avaient point poussé à bout la patience humaine les détenteurs obstinés du pouvoir à Québec, qui depuis trente ans donnaient aux Canadiens la forme extérieure du gouvernement représentatif pour en confisquer la réalité à leur profit ? Depuis trente ans, on disait aux Canadiens : — " Vous avez une constitution superbe ; de quoi vous plaignez-vous ? " En réalité, à ceux qui avaient soif, on présentait un verre vide pour se désaltérer.

S'il fût une région où l'on ressentit vivement la tyrannie de la bureaucratie, c'est bien dans ces belles campagnes qu'arrose le paisible Richelieu, de Chambly à Sorel, où s'écoula la jeunesse de Cartier. Tout, cependant, ne convie-t-il pas à la paix, à la joie de vivre, sur ce sol où l'harmonie de la nature ne peut, ce semble, offrir de champ à la discorde. De bonne heure, la fertilité de la terre y attira des colons et successivement de prospères établissements s'élevèrent le long des rives de cette jolie rivière aux grands souvenirs historiques. C'est près de son embouchure que Champlain battit les Iroquois ; plus tard, en suivant son cours, les valeureuses légions de Montcalm allèrent cueillir les lauriers de Carillon. La coutume des colons canadiens, de se grouper autour de leurs églises, a donné un cachet spécial à la région. Rien de plus pittoresque que ces agglomérations de maisonnettes échelonnées de Chambly à Sorel. Le voyageur qui descend la rivière se laisse bientôt prendre au charme du panorama : une succession rapide d'agréables paysages encadrant des fermes proprettes et, dans le fond

du tableau, de superbes bois aux riches frondaisons. Entre cette double rangée d'habitations et de villages qui se font vis-à-vis, coule le Richelieu ; mais en les séparant, il les laisse assez rapprochés pour que l'on puisse s'interpeller d'une rive à l'autre. Les braves gens de Belœil causent par-dessus les eaux avec ceux de Saint-Hilaire. Saint-Marc voisine avec Saint-Charles, tandis qu'à Saint-Ours, on peut demander de leurs nouvelles aux amis d'en face, de Saint-Roch. Au centre de chacune de ces paroisses s'élève une belle église, tout à la fois sentinelle et forteresse, qui atteste bien haut la foi des populations assises à son ombre. A l'heure de la prière, les cloches de ces maisons de Dieu mêlent leur harmonie tandis que les flèches des clochers se mirent dans les mêmes eaux.

Comment ces campagnes, heureuses dans la tranquillité, devinrent-elles soudain tumultueuses et révolutionnaires ? Plus avancées que la plupart des autres régions de la province et partant plus accessibles aux appels des patriotes, ces paroisses sentaient davantage l'humiliante position des Canadiens et les abus du pouvoir. N'oublions pas aussi que c'est à Saint-Ours et à Saint-Charles que l'on vit, à l'automne de 1837, les grands rassemblements populaires sur lesquels Papineau fit retentir ses fulgurantes périodes.

C'est dans une de ces paroisses, à Saint-Antoine, que naquit, le 6 septembre 1815, Georges-Etienne Cartier, d'une famille dont on fait remonter l'origine jusqu'au frère du découvreur du Canada.¹ La maison où il fut élevé est remar-

¹ Son père, marchand de l'endroit, était lieutenant-colonel de la milice. Georges-Etienne épousa, en 1846, Hortense, fille d'Edouard-Raymond Fabre, de Montréal, père de Mgr Fabre, et de l'hon. M. Hector Fabre. De ce mariage naquirent deux filles: Hortense et Joséphine. Il fut admis au barreau en 1835, après avoir fait son droit dans l'étude de Edouard Rodier, un fervent patriote, et un des orateurs populaires les plus écoutés de son temps. Cartier fut l'associé de LaFontaine et d'Amable Berthelot.

quable entre toutes celles de la région. C'est une vaste construction en pierre, à un seul étage, donnant une série de pièces de plain-pied. Dans le pays, on l'appelle la maison aux sept cheminées. D'un aspect très fruste, austère, sans aucun ornement, elle donne l'impression d'une espèce de forteresse.

Dès que le jeune Cartier fut d'âge à entrer au collège, ses parents le confièrent aux Messieurs de Saint-Sulpice, à Montréal. Sa formation intellectuelle fut semblable à celle de tous les Canadiens-Français, sortis depuis un siècle et demi de nos petits séminaires. Cette formation est assez singulière pour que nous la fassions connaître aux autres provinces, car elle a donné des résultats qui peuvent paraître surprenants aux personnes nullement initiées à notre organisation sociale intime. Il doit, en effet, paraître anormal à nos concitoyens anglais de voir des sujets britanniques formés et instruits selon les méthodes françaises du XVII^e siècle, car nos plus anciennes maisons d'éducation conservent, dans leurs traits essentiels, les méthodes d'autrefois, et celles de fondation plus récente ont pris leurs aînées pour modèles. Notre instruction s'inspire encore des antiques traditions ; l'enseignement évoque sans cesse ce qui constitue pour nous l'héritage de gloire et l'honneur de la monarchie de Louis XIV, et les exemples qu'on propose à notre admiration s'offrent d'eux-mêmes à chaque page de son histoire. Nos inspireurs en littérature sont Bossuet, Racine et leurs contemporains, tout imprégnés du génie grec et latin, de sorte que l'esprit canadien-français prend au collège l'empreinte du moule classique. Avec Shakespeare et Milton, il n'a de contact que dans les anthologies. A la fin de ses humanités, la philosophie inspirée de Saint-Thomas vient le marquer de sa forte empreinte.

Combien cette éducation frappe, par son contraste, avec celle des autres provinces! Nos lecteurs d'Ontario le sentent et sont portés à en redouter l'influence, d'autant plus que l'anglais ne s'enseigne que faiblement dans nos collèges. L'anglais, n'était-ce point, il n'y a pas encore longtemps, la langue de l'erreur, l'organe du protestantisme? Heureusement, comme correctif à cette instruction anti-anglaise d'apparence, se font entendre les enseignements de l'Eglise qui, au nom du Ciel, prêche au jeune élève l'obéissance à l'autorité, sous les peines les plus sévères, car elle se confond avec la soumission à Dieu de qui les gouvernements tiennent leur puissance. *Omnis potestas a Deo*, nous répète-t-on sans cesse. Les aspérités des antipathies de race et de religion s'émoussent et s'effacent à l'église où le jeune élève apprend encore à prier pour nos frères séparés et pour le roi. *Domine salvum fac regem* est une antienne qui se chante presque chaque dimanche en face de l'autel. Cent quarante ans de loyauté et d'obéissance à la couronne britannique sont là pour établir combien est frappante de vérité la parole du protestant Guizot, que l'Eglise catholique est une grande école de respect. Du respect dérive l'obéissance.

Il fallait que la domination de Papineau fût bien grande et les oppressions de la bureaucratie bien exaspérantes pour qu'elles aient oblitéré, durant quelques années, les leçons de loyauté puisées par Cartier au séminaire de Saint-Sulpice. En effet, le règne du gouverneur, de son entourage, du Conseil législatif, s'exerçait de façon à blesser la classe intelligente des Canadiens dans leur fierté et dans leur susceptibilité nationales. C'était une oppression faite de vexations mesquines, de dénis de simple justice, de provocations inutiles s'étendant à toutes les phases de la vie publique.

Dans le cercle des relations sociales, le même esprit inspirait tous les actes du monde officiel. On s'ingéniait à faire sentir aux Canadiens qu'on les tenait pour une race inférieure. Tout semblait indiquer que si l'Angleterre leur avait donné une constitution, c'était avec la réserve sous-entendue que tout devait être mis en œuvre pour les empêcher de s'en servir. Le Haut-Canada ne souffrait-il pas, lui aussi, des vices de la constitution de 1791? Mais, dans cette province, les abus inhérents à une constitution défectueuse ne venaient pas se compliquer d'antagonisme de race et de religion.

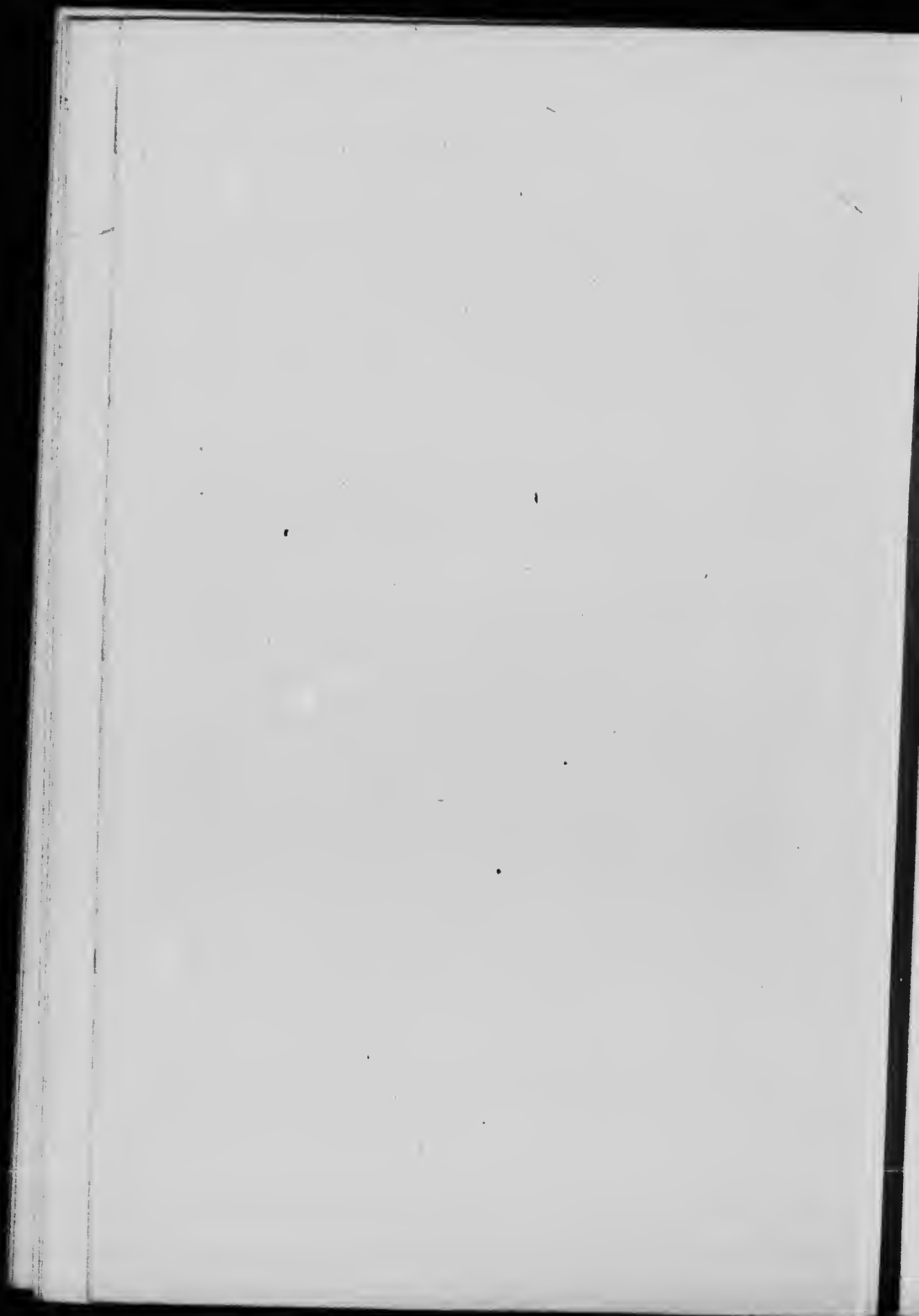
Est-il surprenant que toute la jeunesse de l'époque se groupe alors autour de Papineau, qui se dresse en face du pouvoir comme le symbole vivant des revendications de la patrie outragée? Il faut que les provocations incessantes du pouvoir soient bien vives, bien blessantes, car elles poussent hors de leurs habitudes de douceur et de modération des hommes comme LaFontaine, Viger et Morin.

Par tempérament, par l'ardeur des convictions, Cartier s'emballe sous le souffle puissant et irrité de Papineau. *Les Fils de la liberté* lui ouvrent leurs rangs et défilent par les rues de Montréal, chantant ses refrains peu entraînants. L'ardeur du patriotisme supplée au feu qui leur manque. Pouvait-on voir ce jeune exalté ailleurs qu'à l'avant-garde des violents et des exagérés?

Aussi l'étudiant en droit subit l'entraînement de la jeunesse, il s'emballe de plus en plus, et lorsque Gore, vétéran de Waterloo, marche sur Saint-Denis, Cartier est au nombre des soldats improvisés qui font le coup de feu contre les vieilles troupes anglaises. Quelques jours plus tard, son ardeur l'emporte à Saint-Charles où Wetherall écrase Nelson et ses amis. Il a été établi que Cartier est sorti de son bap-



MAISON OU NAQUIT CARTIER, A SAINT-ANTOINE, P. Q.
(Elle a été démolie en 1906).



tème de feu avec honneur. A Saint-Denis, Nelson, ayant besoin d'un homme de sang-froid pour remplir une mission difficile, jette les yeux sur Cartier et lui ordonne d'aller chercher du renfort à Saint-Marc. Celui-ci traverse le Richelieu sous le feu de l'ennemi et, sa mission accomplie, revient reprendre son poste de combat. C'est dans un exploit du même genre, que le député Charles-Ovide Perrault perdit la vie.

Après la défaite de Saint-Charles commencent pour notre héros des jours de misère et de souffrance : la fuite sous les pluies glaciales de la fin de novembre, les courses au hasard de l'inconnu dans les forêts, les tourments de la faim. Le bruit courut qu'il avait péri ; le *Canadien* de Québec annonça sa mort en regrettant la perte de ce jeune homme, doué au plus haut degré des qualités du cœur et de l'esprit, et devant lequel s'ouvrait une brillante carrière. Heureusement pour le pays, il n'en était rien. Après de vaines tentatives faites pour atteindre les Etats-Unis, Cartier revient sur ses pas et se réfugie à Verchères, où il passe l'hiver caché chez un paysan de l'endroit. Au printemps, la prudence lui conseille de chercher un asile plus sûr que le voisinage de Montréal, et Burlington voit arriver le proscrit pas entièrement détaché de ses illusions. ¹

¹ Au lendemain de la mort de Cartier, un de ses amis écrivait ce qui suit sur son séjour à Verchères :

"A la dispersion des patriotes, après la bataille de Saint-Charles, Sir Georges, avec son cousin, Henri Cartier, en son vivant médecin à Vaudreuil, se sont réfugiés à la "Beauce" de Verchères, à 1½ lieue du village de Saint-Antoine, chez un riche cultivateur, Antoine Larose, et y ont passé tout l'hiver. Singulière coïncidence, curieux rapprochement, son futur beau-père, Fabre, était caché tout près, chez le curé de Contrecoeur. C'est Georges lui-même qui écrivit et fit publier l'article où on le disait mort dans les bois. Ceux qui l'ont bien connu doivent reconnaître leur homme à ce trait-là. Ayant reçu le

Cartier, dont la tête avait été mise à prix, trouva dans cette ville une petite colonie de Canadiens, victimes comme lui de nos journées révolutionnaires. Ce que fut son existence sur la terre étrangère, il est facile de se le figurer. Sans ressources au milieu d'autres exilés aussi pauvres que lui, il serait tombé dans une extrême misère, sans l'aide pécuniaire que lui faisait parvenir un ami de Montréal, Johnson.¹

L'éloignement du pays, la pauvreté, ne lui apportèrent ni l'apaisement, ni le changement d'idées qui lui vinrent plus

journal qui contenait son article, et après l'avoir lu, il le passa à son cousin, en disant: "A présent, mon cher Henri, nous pourrions dormir tranquilles" (textuel).

Cependant, il avait compté sans l'amour. Antoine Larose avait une servante qui recevait les visites assidues d'un cavalier. Or, notre amoureux avait ignoré la présence des jeunes pros crits dans la maison d'Antoine Larose tout l'hiver, ou sa belle lui avait lié la langue par l'empire qu'elle exerçait sur lui. Je ne puis vous dire à quelle époque notre cavalier découvrit la présence des deux jeunes gens chez Antoine Larose. Un soir, tout le monde de la maison était dans la salle avec lui, le cavalier avait vu, par dessous le poêle, dans la chambre voisine, deux paires de jambes. Ce soir-là sa belle fut obligée de lui dire tout, lui enjoignant le secret. Au printemps, notre amoureux devint jaloux comme un Turc. Un soir, il fit une scène à son amante. Il l'accusa de lui préférer les deux jeunes messieurs, lui déclara que non seulement il allait divulguer leur retraite, mais même qu'il allait dénoncer Antoine Larose aux autorités. Après son départ, la jeune fille s'empressa d'avertir son maître et les deux MM. Cartier. On résolut de décamper de suite. Ils passèrent sans accident aux Etats-Unis, se fixèrent à Plattsburg, et se mirent en pension chez les Diles Gregory ou Palmer (un des deux noms; je crois que c'est le dernier cependant), que je visitai dans l'été de 1839, et qui avaient leur résidence au fond de la baie Cumberland, d'où la vue sur le lac Champlain est magnifique. Plus tard, comme le plus grand nombre de réfugiés importants, parmi lesquels figurait Ludger Duvernay, résidaient à Burlington, ils laissèrent Plattsburg et allèrent à Burlington, d'où ils revinrent au Canada.

¹ Sir J. H. Johnson, juge en chef décédé.

tard. Aussi exhalait-il ses colères et ses tristesses en des vers pitoyables dont quelques-uns ont été conservés pour nous empêcher, sans doute, de regretter la perte des autres. Il chantait, faisant allusion à la bataille de Saint-Denis :

“ Et moi, victime infortunée
De cette fatale journée,
Le léopard sous sa griffe irritée
Sans pitié me tient mains et pieds
Liés ! ”

On trouvera plus loin les compagnons de ces vers plus que médiocres, rythmés comme une plainte. ¹ Trente ans après leur éclosion, Cartier les citait à sir Wilfrid. L'auteur était bien seul à s'en souvenir. ²

¹ Voici ces vers, moins la strophe citée plus haut :

AIR : *Combien j'ai douce souvenance.*

Dans le brillant de ma jeunesse,
Où tout n'est qu'espoir, allégresse,
Je vis captif, en proie à la tristesse
Et tremblant je vois l'avenir
Venir.

De longtemps ma douce patrie
Pleurait sous les fers asservie;
Et désireux de la voir affranchie
Du combat j'attendais l'instant
Gaiement.

Mais advint l'heure d'espérance
Où j'entrevois délivrance,
Eh! mon pays en surcroît de souffrance,
Mars contraria tes vaillants
Enfants.

La reverrai-je cette amie
Naguère qui charmaît ma vie,
Souvent en moi, son image chérie,
Fait soupîrer dans sa douleur
Mon cœur.

Adieu! ma natale contrée,
Qu'à jamais je vois enchainée.
Fasse le Ciel qu'une autre destinée
T'accorde un fortuné retour
Un jour !

² Nous tenons ce trait de sir Wilfrid Laurier.

A la suite de l'amnistie accordée à une partie des insurgés par Gosford, Cartier rentre à Montréal, au mois d'août 1838. Dégrisé par l'exil et la réflexion de sa fureur belliqueuse, il se demande comment il s'est un jour trouvé les armes à la main ! Hélas, comme la plupart des patriotes, il fut emporté par cette surexcitation extrême qui abolit le raisonnement. Un jour, les patriotes de Saint-Denis et de Saint-Charles apprennent que les autorités veulent arrêter Papineau et Nelson, réfugiés au milieu d'eux. C'est la provocation suprême, après quarante années d'humiliation et d'injustice. Le même cri s'échappe de toutes les poitrines : " Non, nous ne laisserons pas arrêter comme des criminels des hommes qui ont sacrifié leur existence à notre cause. " Voilà comment de simples paysans, amis de l'ordre, se transformèrent soudain en rebelles. Une faute commise sous l'empire de tels sentiments ne s'atténue-t-elle pas dans une large mesure ?

Il n'y eut là qu'un de ces généreux mouvements populaires incontrôlables, que le cœur admire alors que la froide raison les condamne. Aussi les Canadiens garderont pieusement le souvenir de ces paysans qui, avec quelques fusils et leurs instruments de travail, voulurent tenir tête aux soldats qui comptaient parmi les meilleurs du monde. La reconnaissance de la postérité envers les hommes de 1837 s'ajoutera à cette admiration, car c'est cette explosion de colère, cette saignée faite au flanc de la patrie qui a précipité pour notre avantage le triomphe du droit et la réhabilitation de la nation. Qui oserait nier que les coups de feu de 37 ont amené la crise dont est sorti le gouvernement responsable et avec lui la liberté ?

CHAPITRE II

PEINTURE DE L'ÉTAT SOCIAL DE NOTRE PROVINCE, DANS
LA PREMIÈRE MOITIÉ DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE —
CONTRASTE ENTRE LA VIE PRIVÉE ET LA VIE POLITIQUE.

La jeunesse de Cartier s'est écoulée dans la première moitié du dix-neuvième siècle — période heureuse s'il en fut jamais : " le bon vieux temps " que nos pères ne se lassaient point de vanter. Ce fut dans nos campagnes l'ère d'une belle abondance, qui rendait l'existence facile, grâce aux goûts modestes de nos ancêtres, à l'agrément de leurs manières où se reflétait cette vieille politesse française, faite de grâce et nuancée d'une éternelle bonne humeur.

Nulle part plus que sur les rives du Richelieu, la joie de vivre ne s'épanouissait avec autant d'ampleur ; c'est dans ce milieu que Cartier vit se développer les dispositions innées, héréditaires de vive gaieté, d'esprit alerte et primesautier, qui, au cours d'une carrière semée d'obstacles, coupée de luttes souvent âpres, ont résisté à tant d'influences propres à les effacer.

Si la voix des Canadiens n'avait alors aucun écho effectif

dans les conseils de la nation, si les libertés politiques n'avaient pas encore pris leur essor, au moins le cours ordinaire de la vie leur offrait-il le bonheur aussi parfait qu'il est possible de le rêver en ce monde.

Quel autre paysan pouvait rivaliser d'aisance et de contentement avec l'habitant canadien ? Durant les premières années du régime anglais, il s'était établi sur notre sol, naguère théâtre de luttes terribles, un état social sur lequel planait, dans une paix profonde, une félicité sans mélange, rappelant les beaux jours de l'Arcadie. violemment arrachés à la France, pour passer sous l'autorité d'une race étrangère, les habitants des campagnes, évitant tout contact avec leurs nouveaux maîtres, se replièrent sur eux-mêmes. De cet isolement surgit dans les paroisses comme une série de petits états autonomes, se suffisant à eux-mêmes, retenant au pouvoir que par les liens les plus faibles.

Tout se façonnait à souhait autour d'eux pour favoriser cette indépendance. N'ayant jamais connu sous le régime français que l'obéissance absolue au pouvoir, les Canadiens pouvaient-ils sentir la privation de droits politiques étrangers à leurs habitudes ? Leur nouvelle situation parut fort supportable au plus grand nombre. Cantonnés dans une forteresse où leur inertie les mettait à couvert des entreprises du pouvoir, les Canadiens n'eurent bientôt — questions de sentiments mises à part — rien à regretter de l'ancien régime avec ses allures tracassières, ses corvées, ses contributions de toute nature, sa mainmise sur toute l'activité des colons. Disons-le à l'honneur du gouvernement nouveau, il n'intervenait pas sous mille formes, dans toutes les manifestations de la vie des habitants, pour la gêner et

la troubler. Lorsque ceux-ci avaient payé la dime et les rentes seigneuriales, tout le produit du travail des champs leur appartenait. Le fisc percevait, à la vérité, des droits d'importation sur les marchandises étrangères, mais ils étaient minimes : le paysan n'était qu'un piètre consommateur de produits d'outre-mer ; son industrie et un instinct d'économie domestique lui fournissaient les moyens de se suffire à lui-même. A l'aide du métier à tisser, installé dans chaque logis, la ménagère canadienne tissait, du lin et de la laine, l'étoffe du pays, le droguet et la toile nécessaires aux vêtements de toute la famille. C'est des mains de l'habitant que sortaient les charrettes, les traîneaux résistants employés à l'exploitation de la terre. Il ne dépendait de l'industrie du village voisin que pour peu de choses : du forgeron et du sellier ; et encore, c'était lui qui réparait les harnais de la ferme, comme il savait confectionner sa chaussure, le grossier mais confortable *soulier de bœuf*. Pistoles ou piastres françaises, shillings anglais qui entraient une fois dans la bourse (souvent un solide bas de laine) de l'habitant, n'en sortaient donc que rarement ; c'était pour ainsi dire tout épargne que l'argent gagné.

Redoutant les procès, il cherchait autant que possible à régler ses différends par l'entremise du notaire de la paroisse, du curé et du médecin qui formaient les trois colonnes sur lesquelles reposait l'édifice social.

Comment un homme aussi bien défendu contre les misères de la vie n'aurait-il pas coulé des jours heureux dans une indépendance qu'on ne saurait souhaiter plus complète ? Il avait la jouissance des libertés qui lui semblaient seules essentielles : la liberté de pratiquer sa religion, de parler sa langue et de suivre en matière de lois et d'usages les coutumes ancestrales. Que nous sommes loin de ce paysan du

dix-septième siècle que LaBruyère nous représente courbé sur la glèbe, arrachant péniblement à son champ une maigre pitance et ressemblant plus à la brute qu'à un être humain, et de celui du temps de Louis XV, soumis aux exactions des fermiers généraux ! Sans doute, le labeur de l'habitant canadien était pénible ; la courte durée de la belle saison lui imposait un effort continu et prolongé plusieurs jours durant, mais son courage ne regardait pas de peiner l'été, du petit jour jusqu'à la tombée de la nuit, "d'une étoile à l'autre", comme nous disait un jour un brave homme des champs, c'est-à-dire depuis la dernière étoile qui pâlit à l'aube jusqu'à celle qui brille après les dernières lueurs crépusculaires. Mais lorsque sa vue s'arrêtait, au mois d'août, sur les abondantes moissons couchées sur un sol fertile, n'était-il pas porté à oublier les sueurs dont il l'avait arrosé ?

Advenant le mois de novembre, le travail diminuait à la campagne et ce n'était qu'à petites journées que l'habitant, le fléau en main, faisait rendre le blé et l'avoine aux gerbes dorées dont regorgeait sa grange. Entre-temps, ses affaires l'appelaient à la ville d'où il revenait avec quelques menus cadeaux pour sa femme et ses enfants, compagnons de ses labeurs, et cette velte de rhum de la Jamaïque, destiné à arroser les nombreuses fêtes dont la série commençait avec les premiers froids de l'hiver.

Notre morte-saison qui, aux yeux de l'étranger, se présente comme l'image de la vie humaine, subissant, par influence ambiante, l'engourdissement de la nature, offrait, au contraire, aux Canadiens, une série de divertissements et de fêtes, agréables distractions au milieu d'un repos qui, sans cela, aurait semblé trop long. C'est alors que se réveillait, sous les influences ataviques, toute la gaieté du tempérament français. Il nous semble que les premiers

colons du Canada, privés de relations avec la France durant huit mois de l'année, enfermés dans les neiges, avaient senti la nécessité, pour se dérober à l'ennui, de trouver des moyens de le combattre. De là cette hospitalité, cette aménité, cette grâce de manières si remarquables des anciens Canadiens ; de là ce plaisir de fraterniser avec les amis et de multiplier les occasions de se retrouver ensemble durant quelques heures. L'hiver voyait donc une succession de réunions de parents et d'amis pleines de charme, de cordialité où la vie coulait joyeusement à pleins bords.

Les plaisirs de la table attiraient entre tous. Quels festins pantagruéliques que ceux de ce temps béni ! Si la cuisine ignorait l'art des mets recherchés, elle se rachetait par l'abondance, et ce qui survit aujourd'hui de l'art culinaire de jadis, nous fait aussi croire qu'il n'y avait rien au monde d'aussi appétissants, d'aussi savoureux, que la dinde dorée, le porc frais rôti à point, le soc à l'ail, le ragoût de pattes et les pâtés aux poulets qui faisaient le régal de nos pères.

Et comme l'hospitalité du temps passé tenait à se déployer large et somptueuse, la ménagère qui s'entendait à bien faire les honneurs de la maison, couvrait la table littéralement de toutes sortes de mets, et la nappe disparaissait sous une foule de petits plats glissés entre les grands et les assiettes. M. de Gaspé nous confie que les anciens Canadiens tenaient à ce que la table fut aussi bien servie à la fin du repas qu'à la minute où les convives s'en approchaient !

Il me fut donné d'assister, dans mon enfance, à une noce, à une de ces franches lippées, où les convives s'empiffraient à qui mieux mieux, et buvaient à tire-larigot. Il me semble encore voir les faces épanouies de ces braves gens au milieu

de cette abondante mangeaille et de ces grandes beuveries qui les mettaient en veine d'applaudir les chansons gauloises du beau chanteur de l'endroit ! Il était à peindre, lorsque se levant de sa chaise et se retournant vers le maître de la maison, il lançait ce refrain, au milieu de l'hilarité générale :

Bonhomme, bonhomme,
Tu n'es pas maître dans ta maison,
Quand nous y sommes :

Que ces paroles étaient bien en situation, car chacun semblait à l'aise comme chez soi, tant la gaieté la plus exubérante bannissait toute contrainte !

La vie si douce du bon vieux temps se présentait sous des aspects plus enchanteurs sur les rives du Richelieu que partout ailleurs dans le Bas-Canada. Cette vallée, avec ses belles campagnes aux terres grasses, n'était-elle pas le jardin et le grenier du pays ? Cartier disait un jour que son père exportait de la paroisse de Saint-Antoine cinq cent mille minots de blé par année. De Saint-Jean à Sorel, une douzaine de paroisses s'échelonnent de deux lieues en deux lieues ; ces petites distances rendent les relations faciles d'un établissement à l'autre ; et, l'hiver, la glace du Richelieu offre, sur sa surface polie, une route facile, agréable, d'une extrémité à l'autre de la région. Au temps passé, chaque village, grâce à la présence des seigneurs, de riches marchands et des hommes de profession, donnaient asile à une petite société de gens aimables, aux manières pleines de charmes. Aussi, des relations agréables s'étaient établies du haut de la rivière jusqu'à son embouchure ; on voisinait sans cesse d'une paroisse à l'autre, et ce n'était au cours de l'hiver que joyeuses promenades de Chambly à Sorel.

D'une étape à l'autre, on trouvait bon gîte et bonne table; chez DeBartzch, à Saint-Antoine, ou, de l'autre côté de la rivière, chez Drolet, à Saint-Marc; les Duvert et les Guérout, à Saint-Charles, se montraient aussi accueillants que ceux-ci, et la plus cordiale bienvenue attendait les voyageurs chez les Salaberry, les Allard, les Kimber, et les Rouville, à Chambly, et Félix Marchand, à Saint-Jean. A Saint-Ours, le manoir du seigneur du lieu rouvrait largement ses portes aux amis de la région. Il va sans dire que ces promenades se faisaient en sens inverse et que les amis du haut de la rivière ne tardaient guère à prendre sur place des nouvelles de leurs amis d'en bas !¹

Il fallait voir ces solides gaillards, la taille bien prise dans un capot de bonne étoffe du pays, la ceinture fléchée autour des reins, conduire un équipage haut la main, le long du Richelieu ! Ils n'avaient pas peur de s'ennuyer ni de manquer de viatique le long de la route, certains qu'ils étaient de trouver partout bon accueil. Ces lurons à l'air dégagé, types de vigueur physique, faisaient l'effet de maîtres hommes et ces gars canadiens n'avaient rien à envier aux gars normands. Moins pressés que nous de vivre, ne subissant pas, comme nous, l'influence des inventions nouvelles qui nous poussent, haletants comme des locomotives, sur les chemins de la vie, ils demandaient à l'existence tout ce qu'elle peut donner de jouissances, sans se préoccuper, dans leur ambition restreinte, de courir après

¹ Hélas, toute médaille a son revers ! Et le revers de cette vie à grandes guides, c'est qu'elle dégénérait en excès. Elle entraînait une dépense excessive, et le bon cœur de plusieurs de ces joyeux compères fit dans leur bourse des trous par lesquels passa le plus clair de leur fortune. Le père de Cartier dépensa une partie de son avoir dans cette hospitalité par trop abondante, et combien d'autres.

la fortune. Voilà la faible image de la vie d'autrefois à la campagne, celle qui forma, dans le caractère de Cartier si gai et porté à l'optimisme, des plis que les soucis de la politique ne purent jamais effacer.

C'était un vrai pays de cocagne que les anciennes paroisses de la province de Québec. Partout l'hospitalité s'offrait franche et plantureuse. Un étranger entraînait-il dans une maison canadienne à l'heure des repas, qu'il était aussitôt convié à s'asseoir à table et devenait le point de mire des attentions des maîtres de la maison. Que dire de l'accueil fait aux amis et aux parents ! Il semblait qu'on ne put jamais trop faire pour les amuser et les gorger ! On avait à cœur de les rendre heureux à chaque heure de leur séjour. Impossible de passer, en ces jours bénis, chez un Canadien sans manger ou du moins sans "prendre quelque chose". L'hospitalité se faisait parfois encombrante, tellement on tenait à combler ses hôtes d'attentions !

Et quel spectacle doux au souvenir que celui d'une bonne famille canadienne du temps jadis ! Pénétrée d'idées religieuses, elle vivait dans cette paix sur l'au-delà que donne la foi à l'âme que le doute n'a pas encore effleurée. Rien ne troublait les harmonieuses relations des frères et des sœurs qui, tendrement unis, formaient autour des parents un cercle d'ardentes affections. Au milieu de ces intérieurs bénis rayonne, souriante, la figure de la mère. Quelle maîtresse femme elle fait avec sa tendresse prodiguée à tous et cependant comme donnée tout entière à chacun, tellement elle se montre partout sans cesse agissante ! Elle est bien la vie et l'âme du foyer, toujours occupée des soins de la maison. Prise par le travail qu'impose une nombreuse famille, elle se multiplie des premières heures du matin jusqu'au soir où, mettant les petits au lit en les "bordant" affec-

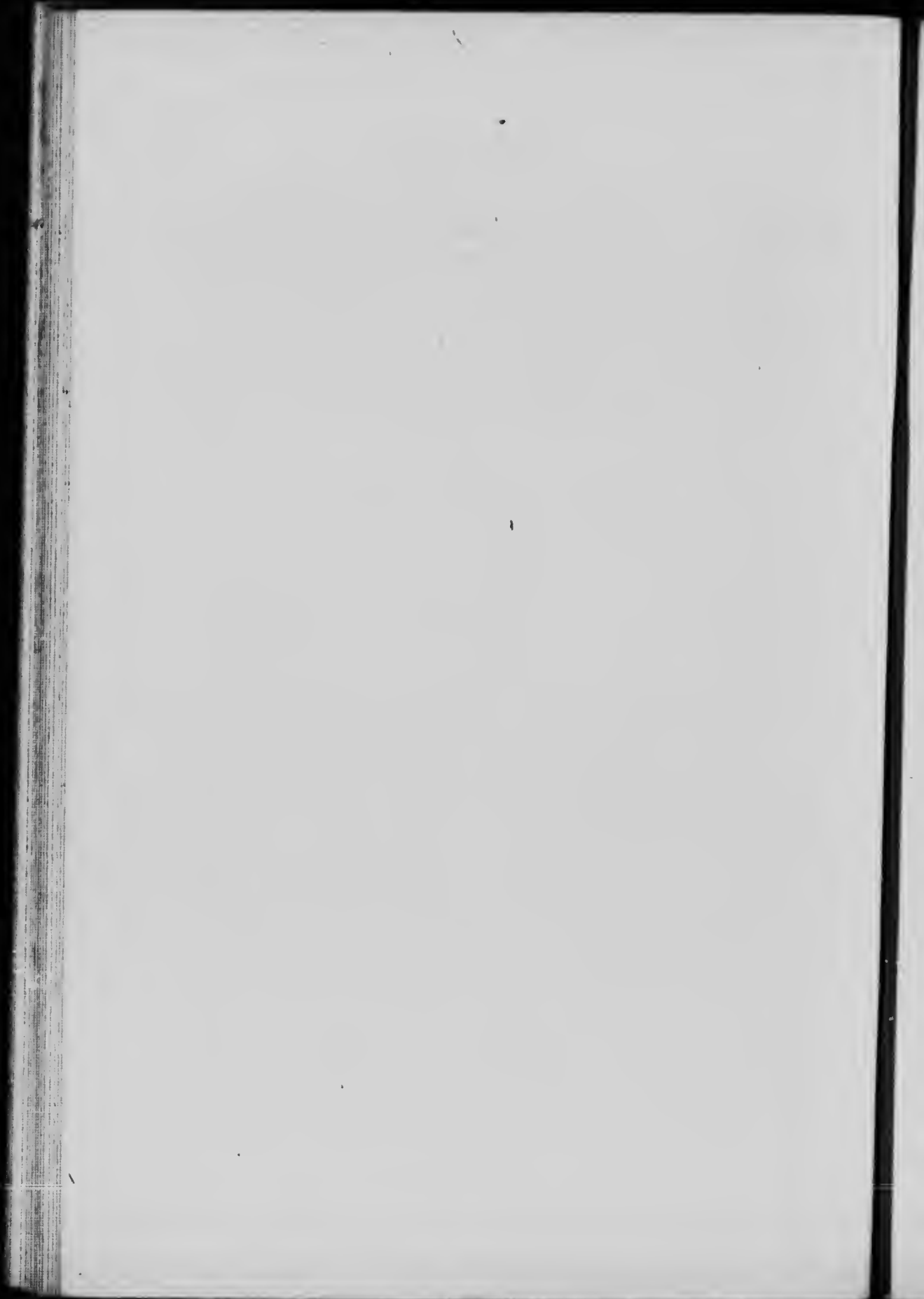
tueusement, cette mère si aimante leur donne une dernière caresse. Jamais elle n'oublie la recommandation, qui sonne encore clair dans la mémoire des hommes qui l'ont entendue, malgré l'ombre de leur souvenir qui s'allonge : " Donne ton cœur au bon Dieu ! "

Si les Canadiens attachés à la terre vivaient dans une enviable indépendance du pouvoir, il en allait tout autrement de ceux des villes. Dès les premiers jours du régime nouveau, la différence de langue, de religion, les mit en conflit avec certains immigrants peu recommandables, venus d'outre-mer dans le dessein de s'établir au Canada, pour eux, pays conquis, livré à leurs convoitises de vampires. La mauvaise éducation des nouveaux venus, gens de sac et de corde, leur mépris affiché envers les Canadiens, rendirent la position de nos ancêtres très pénible. Dès lors, commença cette lutte pour la domination, d'un côté, et la revendication de nos droits, de l'autre, qui ne devait se terminer que quatre-vingts ans plus tard. Timide d'abord, la résistance à l'oppression se fortifie, s'accroît d'un jour à l'autre, à mesure que les nôtres, prenant conscience de leurs forces, empruntaient — *fas est ab hoste doceri* — à leurs ennemis des armes avec lesquelles ils devaient, après bien des vicissitudes, marcher à la victoire. Plus tard, tous les hommes intelligents à la campagne tendirent la main à ceux de la ville, et lorsque les revendications se furent incarnées en Papi-neau, ce tribun devint l'âme et l'esprit dirigeant d'un parti sérieux, formé de l'élite intellectuelle du pays. On a dit que les seigneurs inféodés au gouvernement n'avaient pas prêté main-forte aux représentants de la cause nationale. C'est faire injure à la mémoire d'une classe de personnes qui prirent une part active à la lutte. Ce qui donna une certaine couleur de vraisemblance à cette fausseté, c'est leur

attitude à l'inauguration du régime anglais, attitude suggérée par l'éducation, la mentalité de ce temps. La conception de l'idée de patrie que se faisaient les Français avant la Révolution, ne ressemblait pas à la nôtre. La notion de dévouement au roi prenait la forme de celle de patrie, si elle ne se confondait pas avec elle; on disait plus souvent : Vive le Roi, que Vive la France ! L'allégeance des seigneurs, imbus des idées courantes en France, n'eut pas de peine à passer de Louis XV à Georges III, et le sentiment royaliste chez eux se fortifia dans le sens anglais, lorsque la Révolution française vint heurter autant leurs convictions religieuses que leurs affections politiques. Avec le temps, l'outrecuidance de l'oligarchie, autant que l'ambition naturelle mais tardive de participer au gouvernement du pays, leur fit sentir l'énormité de l'injustice qui pesait sur les Canadiens. Dès lors les seigneurs, tout en maintenant intacte leur foi au roi, firent cause commune avec Papineau, Bédard, Bourdages, adversaires les plus déterminés des détenteurs du pouvoir. Lorsqu'en 1822, Papineau fut délégué à Londres pour protester contre l'union projetée des deux Canadas, personne n'appuya plus fortement sa mission que MM. Debartzch, de Saint-Ours et quelques autres seigneurs des plus influents du pays. S'il y eut scission plus tard entre eux et Papineau, c'est lorsque celui-ci prit une attitude qui leur parut dangereuse.

Ce fut l'élite de la population, — les hommes d'instruction et d'étude, — qui prit en main la cause des revendications populaires, la masse du peuple, heureux dans la vie courante, ne pouvant pas sentir l'importance, ni pressentir les dangers actuels et futurs du régime colonial absolu. Toute l'agitation constitutionnelle fut donc, comme nous avons essayé de le démontrer ailleurs, un mouvement aristocratique

dont prirent l'initiative les esprits les plus cultivés du Bas-Canada, irrités de se sentir insultés par une minorité insolente, autant qu'indignés de se voir exclus de toute participation utile au gouvernement de leur pays. Cartier, par son instruction, ses études et l'ardeur du tempérament, devait inévitablement prendre part à l'effort collectif de ces courageux défenseurs de leur race qui, au prix de bien des misères, de grands sacrifices, amenèrent enfin l'avènement de la liberté.



CHAPITRE III ¹

CARTIER APRÈS L'EXIL — IL COMBAT LA CANDIDATURE DE DENIS-BENJAMIN VIGER

Il semble que rien au monde n'est plus accablant pour des insurgés que leur position au lendemain d'une insurrection avortée. Pris entre l'horreur de la défaite et la menace de la répression, le rebelle sent, pour ainsi dire, la terre se dérober sous ses pas. Cartier, emballé comme tous ses amis des *Fils de la liberté*, s'était vu entraîné dans le tourbillon sans savoir où il allait. Mais, après le désastre, il eut le temps de faire un retour sur lui-même et de déplorer sa révolte contre l'autorité religieuse et civile. Sans doute, la cause qui lui avait fait risquer sa vie lui semblait encore mériter tous les dévouements et tous les enthousiasmes ; toutefois, cette vérité ne le frappait pas moins vivement, que c'est pure folie pour des paysans munis seulement de fourches et de mauvais fusils de tenter d'avoir raison de soldats bien armés. Il lui vint dès lors une aversion pour les chefs responsables, à ses yeux, des équipées de Saint-Denis et de Saint-Charles. Aussi, par la suite, on

¹ Nos lecteurs qui ont parcouru : *La Fontaine et son temps* trouveront quelques redites dans ce chapitre : elles étaient nécessaires pour donner une vue d'ensemble de la carrière de Cartier à ceux qui n'auraient pas lu le volume indiqué plus haut.

le vit, en toutes occasions, juger avec sévérité Papineau, auteur de la malencontreuse levée des boucliers.

Au mois de mars 1838, l'amnistie lui permet de revenir à Montréal où il se remet à l'étude. Le barreau de cette ville l'avait admis parmi ses membres en 1835, mais Cartier était-il autant avocat de fait que de nom ? Il nous est permis d'en douter. Les temps tourmentés, comme ceux que traversait la jeunesse des villes aux approches de la grande crise, étaient plus absorbants que Justinien et Pothier. Ce n'est pas lorsque le péril est en la demeure qu'une âme ardente peut se pencher sur les livres pour en pénétrer le secret.

De 1840 à 1844 commence pour Cartier une période de labeur soutenu, incessant; il fallait réparer le temps perdu aux jours de l'agitation politique. C'est donc pendant ces années de travail que le futur homme d'Etat canadien fait provision de science et de savoir, amasse ce fonds de connaissances légales dans lequel il puisera lorsque le service public l'éloignera de sa bibliothèque. Au contact des grands légistes français, son intelligence s'imprègne, se sature de l'esprit des lois et développe ce sens légal, dont il fera si souvent preuve, alors qu'il dirigera durant vingt-quatre ans, à la Chambre d'assemblée, en qualité de président, le comité des *bills privés*. L'étude et la pratique du droit préparent admirablement à une foule de carrières, surtout à la politique. Le gouvernement du monde civilisé tend de plus en plus à passer aux mains des avocats, ce qui devait arriver avec le règne de la démocratie. Sa tendance naturelle ne l'appelle-t-elle pas à subir l'influence des hommes qui font métier de la parole ?

En peu de temps, Cartier fit sa marque au barreau de Montréal. La sûreté de son jugement, jointe à une grande

vivacité d'esprit, à une certaine façon de dire, originale et piquante, lui acquit promptement une grande renommée, et ce qui valait mieux encore, une excellente clientèle. Sollicité dès lors d'entrer au Parlement, il s'y refusa, voulant, avant de prendre part aux affaires publiques, s'assurer, sinon l'indépendance matérielle, du moins le moyen de pouvoir faire face aux exigences de la vie, si une fois engagé dans la politique il lui arrivait un de ces accidents auxquels sont exposés les députés.

Est-ce à dire que l'étude le rend désormais indifférent à la chose publique; est-il admissible qu'une âme enflammée comme la sienne puisse vivre au contact de l'injustice sans frémir, et laisse se tramer contre l'existence nationale un complot plus dangereux que tous ceux qu'on a machinés dans le passé? Il n'était pas homme à subir ce découragement qui, au dire de Garneau et de Chauveau, courbait chaque jour plus bas la tête de quelques Canadiens décidés à capituler devant l'ennemi. Les défaites de 1837 et de 1838 avaient livré le champ de bataille tellement en possession des vainqueurs, que tout leur semblait perdu irrémédiablement. Il ne restait plus, aux yeux de ces désespérés, qu'à attendre le coup fatal.

Mais Cartier avait l'âme trop solidement trempée pour se sentir abattu, découragé en face des ennemis qui de toutes parts se préparaient à monter à l'assaut des derniers remparts de la nationalité. On connaît l'histoire de ces temps troublés, les plus sombres que nous ayons vus, plus désespérants que ceux mêmes qui avaient suivi la conquête du pays. Durham, venu au Canada pour en étudier la situation, était arrivé, après une longue enquête, à la conclusion que nous devions être sacrifiés à la paix de l'empire. Appuyé sur une raison aussi péremptoire, notre

arrêt de mort se posait sans appel. "Je croyais trouver, disait le noble lord dans son rapport, un conflit entre un gouvernement et une nation. Je trouvai au lieu de cela deux nations en guerre au sein d'un Etat." ¹ Il n'y avait à ses yeux qu'un moyen de mettre un terme à cette guerre: supprimer l'un des deux combattants, et il va sans dire que ce n'était pas les nôtres qui devaient rester debout sur le champ de bataille.

L'acte d'Union de 1840 n'était autre chose que le jugement de lord Durham, devenu exécutoire entre les mains du gouverneur Poulett Thompson, son successeur. Homme éminemment versé dans le droit parlementaire, esprit vif et incisif, il montra une absence complète de scrupules; cela lui permit de fouler aux pieds les principes d'honneur, de justice et même du "fair play" anglais pour atteindre son but. Tout sembla concourir à assurer le succès de son œuvre. La Constitution de 1791 était suspendue et le Conseil spécial qui détenait tous les pouvoirs, n'aspirait qu'à se conformer aux désirs du gouverneur. Dans le Haut-Canada, le projet d'union semblait très séduisant, seulement la législature outrepassa dans son zèle les intentions de Poulett Thompson. Celui-ci voulait bien l'anéantissement de la race française, avec l'intention de procéder à cette œuvre par des voies diplomatiques. N'était-il pas bien de l'école de l'ambassadeur qui disait à ses amis: "Faites tout ce que vous voudrez, seulement sauvez les apparences?" La législature de Toronto, faisant fi des convenances, ne

¹ "I expected to find a contest between a government and a people, and I found two nations warring in the bosom of a single state." It must, henceforth, be the first and steady purpose of the British Government to establish an English population with English laws and language in this province, and trust its government to none but decidedly English legislation.

tenait pas à cacher son jeu. Elle témoignait, par des résolutions votées à la session de 1839, de ses perfides dispositions à notre égard. En effet, ne posait-elle pas comme conditions à l'Union : 1° que la capitale des deux provinces qui allaient s'unir serait dans le Haut-Canada ; 2° que le nombre des représentants du Bas-Canada serait fixé à cinquante et celui du Haut à soixante-deux, bien que la population française fût plus nombreuse que celle du Haut-Canada ; 3° qu'après l'année 1845, le cens électoral serait restreint aux comtés de tenure en franc et en commun socage (ce qui aurait défranchisé les trois quarts du Bas-Canada, pays de seigneurie) ; 4° enfin, que la langue anglaise exclusivement serait la langue de la législature et des cours de justice. Était-il possible d'afficher à notre égard une insolence plus méprisante et une plus profonde étroitesse de sentiments ?

Le gouverneur fit entendre à ses amis, si bien disposés à nous anéantir, qu'il était tout prêt comme eux à étrangler l'ennemi, mais qu'il valait mieux procéder à son exécution en y mettant des formes. Il leur insinua qu'il serait prudent de cacher leurs desseins au monde civilisé. Il leur souffla à l'oreille que l'Union serait pour eux une excellente affaire au point de vue financier. " Vous êtes ruinés, bannis du marché financier de Londres. Vos travaux publics sont interrompus, parce que nulle part on ne veut vous prêter de l'argent. Songez que le Bas-Canada, lui, est dans une excellente situation financière et que l'union avec cette province vous fournira les moyens de les continuer. " Cet appel à la cupidité de nos voisins produisit l'effet attendu, et la législature de Toronto fut heureuse d'accepter l'union que le gouverneur lui offrait sous une forme aussi alléchante.

Toujours pour se conformer aux desseins de Durham,

Thompson conduisit lui-même les élections de façon à se former, dans le Parlement qui devait siéger à Kingston, une majorité à sa dévotion. Se jetant dans la lutte en vrai partisan politique, il employa le vert et le sec pour assurer le triomphe du ministère Draper, c'est-à-dire son propre triomphe.

La mort presque subite de Sydenham interrompit le régime inique inauguré en 1841. Avec Bagot, son successeur, homme à l'esprit libéral, la province put croire que le soleil de la justice, si longtemps caché à ses yeux, allait luire pour elle. Un ministère, — celui de LaFontaine et Baldwin, — fondé, dans sa formation, sur l'égalité des droits des deux races, commença une œuvre de bienfaisante réparation. L'espoir d'une ère de prospérité répandait le contentement par tout le pays, heureux de trouver dans la paix un champ ouvert à son activité, lorsque Bagot disparut sous les coups d'une maladie trop cruelle. Metcalfe paraît ensuite et il se produit avec ce gouverneur un retour vers des idées que l'on croyait disparues.

La carrière antérieure de Metcalfe aux Indes l'avait bien préparé à reprendre l'œuvre de Sydenham. La façon de conduire les affaires de ce pays frisait alors l'absolutisme, et le gouverneur installé à Calcutta prenait facilement des manières de proconsul. Obliger LaFontaine à se démettre à force d'empiètements sur les droits des ministres et le remplacer par Draper fut le premier soin de Metcalfe. Ce mouvement de recul dans la marche vers la liberté provoqua de terribles colères parmi les Canadiens décidés à lutter jusqu'au bout pour reconquérir leurs droits en péril.

Aussi, grandes furent la surprise et l'indignation lorsque l'on vit Denis-Benjamin Viger, un des hommes les plus acharnés naguère à la revendication des droits du peuple,

accepter la succession de LaFontaine. On cria partout à la trahison nationale avec cette exagération dont aucun parti politique n'a encore su se dégager dans l'ardeur de la lutte.

Il ne nous appartient pas de juger les motifs qui engagèrent Viger à se séparer de LaFontaine et du parti libéral. Mais se ranger du côté du gouverneur, n'était-ce pas porter un coup terrible à nos réclamations et risquer de nous ramener à l'état de choses antérieur à 1837, que Viger avait combattu au risque de sa vie? Le caractère élevé de Viger fait croire qu'en liant partie avec Metcalfe, il obéissait, à son point de vue, à des raisons d'intérêt public. Quoi qu'il en soit de cette supposition, les Canadiens, en général, passèrent condamnation sur sa conduite. Nul ne lui montra plus d'hostilité que Cartier qui combattit sa candidature dans le comté de Saint-Hyacinthe, avec cette impétuosité et cette absence de tout ménagement pour ses adversaires, effet de l'ardeur de ses convictions, et caractéristiques de sa manière d'agir en politique. Il attaque durement Viger et le charge d'une responsabilité terrible; celle de vouloir diviser ses compatriotes. Bien plus, il lui reproche d'avoir abusé de son influence, en 1837, et poussé alors la jeunesse à des actes qu'il eût été son devoir de prévenir.

“ La responsabilité des malheureux événements de 1837, dit Cartier, pèse sur la tête de ceux qui dirigeaient l'opinion publique à cette époque. M. Viger était un de ceux-là, et avec l'influence qu'il avait il aurait dû mieux diriger ses compatriotes; lui et ses amis auraient dû, dis-je, se conduire en politiciens plus éclairés et plus clairvoyants. Maintenant, M. Viger cherche à nous diviser en se prêtant aux manœuvres de sir Charles Metcalfe; mais le Bas-Canada lui dira dans quelques jours d'une voix à peu près unanime, qu'il reste uni et inviolablement attaché au principe de la

responsabilité ministérielle. Là est le salut dans les luttes du présent comme dans les luttes de l'avenir. »

Malgré ces paroles qui indiquent, ce semble, une répudiation de sa conduite passée, il n'est encore à cette époque qu'un rebelle à demi repentant et à demi converti, comme l'atteste la dernière partie de son discours : " Electeurs de Saint-Denis, dit-il, vous avez fait preuve de courage le 22 novembre 1837, quand, armés de quelques mauvais fusils, de lances, de fourches et de bâtons, vous battiez les troupes du colonel Gore ! J'étais des vôtres et je crois n'avoir pas manqué de bravoure ! Aujourd'hui, je vous demande une preuve plus grande, mieux raisonnée de patriotique intelligence, je vous conjure de repousser par vos votes, arme encore plus formidable, ceux qui veulent continuer l'oppression, en vous privant des avantages du gouvernement responsable. Oui, électeurs de cette noble paroisse, faites votre devoir, donnez un exemple salubre, et le Bas-Canada sera fier de vous " !

Ce qui frappe dans ces fragments de discours de Cartier, c'est la clarté, la franchise dans l'expression, qualités bien françaises que l'on retrouve chez lui chaque fois qu'il s'adresse à la Chambre ou au peuple. C'étaient ces qualités maîtresses qui le mettaient à part de tant d'orateurs parlementaires de son temps, diffus, nuageux comme à dessein. Chez Cartier, rien de vague, de flottant ; la parole c'est l'homme avec ses défauts et ses qualités, avec l'énergie de son tempérament, ses brusqueries et parfois ses violences. Des ornements du discours, il n'a cure et même il les dédaigne. Ce qu'il importe pour lui d'y mettre ce sont des arguments et des faits. Parcourez ses discours et vous ne pouvez vous empêcher de constater combien le raisonnement s'y déroule selon les règles de la logique, combien ils

sont toujours en situation, soit qu'il s'agisse de la politique des chemins de fer, de la tenure seigneuriale ou de la codification des lois françaises du Bas-Canada. Rien de moins orateur que Cartier dans le sens académique du mot, mais quel *débater* sans pareil, toujours renseigné, toujours documenté, grâce au travail qu'il s'imposait avant d'aborder une question en Chambre. Ce n'est pas lui que l'on aurait vu arriver à son poste sans avoir étudié à fond la mesure qu'il était chargé de faire connaître. Il semblait que son ambition fut d'être toujours l'homme le mieux préparé de la Chambre ; il le croyait du reste, et souvent c'était la vérité. Le franc-parler allait parfois chez lui jusqu'à l'emportement, même pour ses amis qu'il ne se gênait pas à l'occasion de rabrouer.

Dans notre siècle de démocratie, il est souvent de mode de flagorner le peuple autant que jadis les flatteurs de la cour encensaient le roi. Cartier se tenait en marge de ces adulateurs, tellement la tromperie sous toutes ses formes répugnait à sa nature. Aussi, personne ne trouvait déplacée la devise : *Franc et sans dol*,¹ inscrite sur son blason.

On connaît le dénouement de la crise. Battu à Saint-Hyacinthe, M. Viger conserva néanmoins son portefeuille durant neuf mois, sans avoir de siège à la Chambre. Ce n'est

¹ Il y eut au sujet de la décoration de Cartier, en 1868, un incident qui vaut la peine d'être rappelés ici. Il avait d'abord été fait *compagnon* du Bain pendant que J. A. Macdonald devenait *chevalier* du même ordre. Cartier refusa d'accepter une distinction honorifique inférieure à celle qui avait été conférée à son collègue, parce qu'aux yeux des Canadiens, sur lesquels l'honneur rejaillirait, il avait droit aux mêmes titres que son collègue.

De là, grand embarras au Bureau colonial. La tradition et les convenances s'accordent pour établir qu'un sujet ne doit pas refuser les honneurs qu'il plaît à son souverain de lui conférer. Cartier persistant dans sa détermin-

qu'après ce laps de temps qu'il réussit à enlever le mandat des Trois-Rivières. Le ministère Viger-Draper traîna une existence précaire, durant deux ans. Il fut remplacé par le ministère Sherwood qui dut, sous la pression de l'opinion publique, céder la place à LaFontaine. La cause du gouvernement constitutionnel dans toute son ampleur était gagnée. Désormais, le Canada, maître de ses destinées, pourra s'occuper des progrès matériels et du perfectionné-

tion de refuser un titre qu'on accorde aujourd'hui à de simples fonctionnaires, on se tira d'embaras en le créant baronnet.

Sir Charles Tupper, qui se trouvait à Londres au moment de l'incident ci-dessus, écrivit à ce sujet au duc de Buckingham et Chandos la lettre qui suit:

Westminster Hotel, 31 mars 1868.

Milord,

"Je vous ai demandé une entrevue dans le but de vous démontrer l'importance qu'il y aurait de conseiller à Sa Majesté d'accorder à l'honorable M. Cartier, ministre de la Milice, des honneurs semblables à ceux qui ont été conférés à sir John Macdonald. Bien que j'aie eu l'honneur de proposer ce dernier à la présidence de la conférence des délégués de l'Amérique Britannique du Nord, tenue ici en 1866, je crois à propos de vous dire que, sans le dévouement patriotique de M. Cartier au grand projet de la Confédération, et sans le courage déployé par lui dans cette affaire, en face de grandes difficultés et de grands dangers, l'union ne serait pas devenue un fait accompli. J'applaudis à l'honneur qui a été donné à M. Macdonald, mais je crois malheureux qu'un million de Français catholiques, sujets des plus loyaux de Sa Majesté, et des plus dévoués aux intérêts du trône, puissent penser que le représentant de leur race et de leur religion, égal à son collègue en mérite, et ayant droit aux mêmes égards, n'ait pas été jugé digne des mêmes distinctions que son collègue. Si M. Cartier avait accepté une distinction honorifique inférieure à celle qui a été donnée à sir John A. Macdonald, la grande influence dont il jouit parmi ses concitoyens, et dont il se sert au service de son souverain, aurait certainement périclité."

Cartier crut toujours que Macdonald avait recommandé au gouvernement anglais de lui donner un titre inférieur au sien.

Voir sur cet incident les lettres de Cartier à son ami sir Edward Watkin, président de la compagnie du Grand-Tronc, publiées dans ses Mémoires.

ment de ses institutions sociales, choses longtemps négligées, à raison des préoccupations politiques. L'union des libéraux des deux provinces, mettant de côté les préjugés de race, avait fait échec aux projets néfastes des gouverneurs.

Il avait paru à Durham et aux hommes d'Etat anglais qui comprenaient la situation comme lui, qu'il serait de haute et bonne politique, pour mettre fin à toutes les difficultés existantes depuis si longtemps, d'engager les Anglais et les Canadiens dans une lutte suprême. Les nôtres y figureraient, cette fois, sans armes, et seraient terrassés plus sûrement que sur le champ de bataille. Ce trait de férocité géniale vint se heurter à un fait contradictoire qui lui enleva toute portée : une partie des Anglais sur lesquels on comptait pour écraser la race proscrire s'unit au contraire à celle-ci pour faire échec au projet néfaste. Si, à la suite de l'Union, les bienfaits de l'ordre et de l'harmonie se répandirent comme un baume sur les plaies d'une population longtemps maltraitée, le gouvernement anglais d'alors ne pouvait point se prévaloir de cette œuvre de réparation. Le mérite en revient tout entier à LaFontaine, à Baldwin, à Cartier et à leurs amis qui surent enlever son tranchant à l'épée suspendue sur nos têtes et la transformer en un instrument de salut.

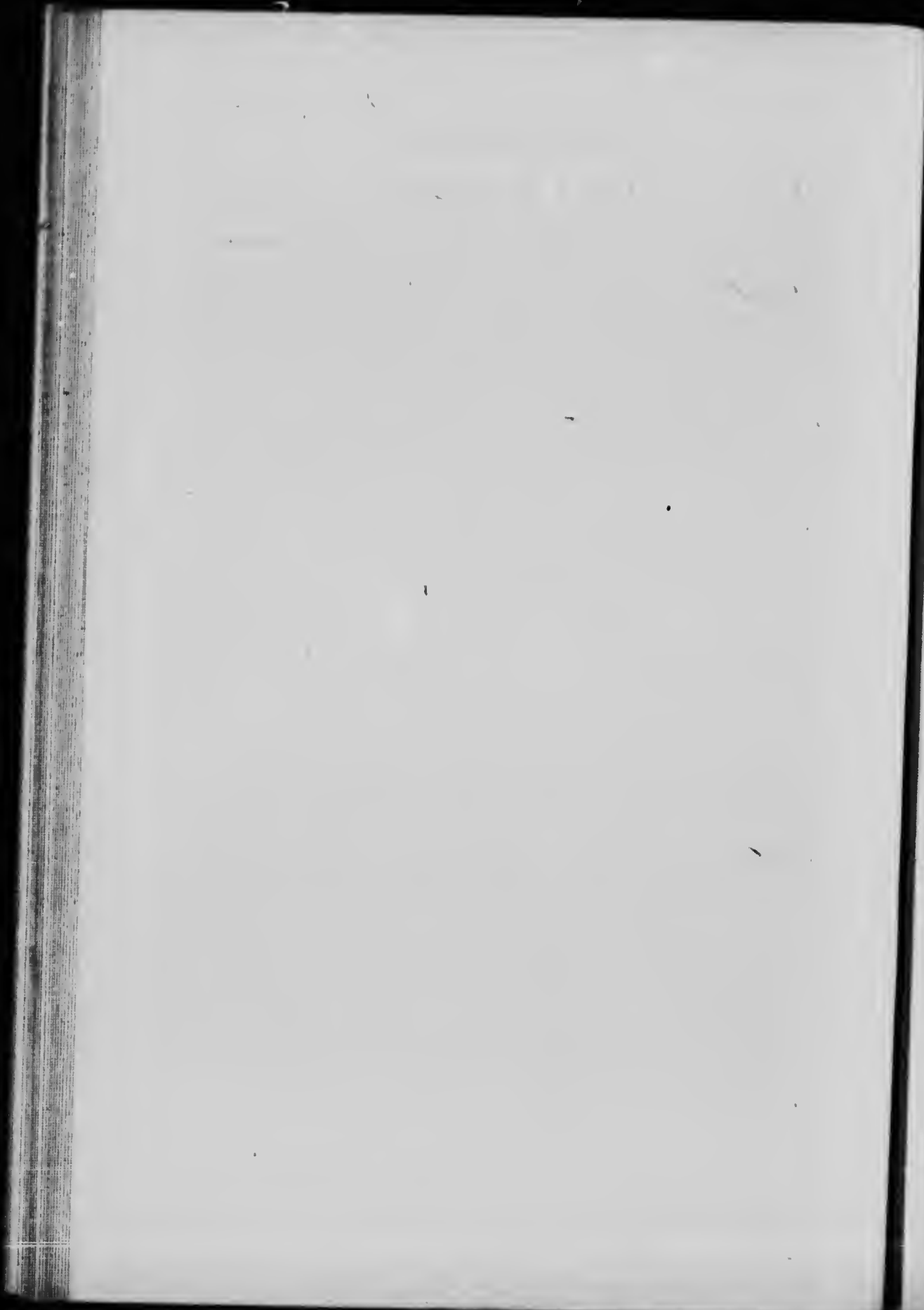
Il y a, dans la vie des peuples, des heures décisives qui exigent chez les meneurs de l'opinion une compréhension rapide des nécessités du moment et leur fait donner, sans hésitation, le coup de barre décisif qui détourne le navire de l'écueil. Ce fut la bonne fortune du Canada de trouver chez LaFontaine et Baldwin des hommes qui eurent la vision précise de la meilleure ligne de conduite à suivre. Cartier prêta main-forte à LaFontaine avec intelligence et dévouement, sans désespérance et avec cet enthousiasme opti-

miste qui l'a toujours soutenu dans les luttes. Quelle force que la foi qui ne doute jamais de la victoire !

Lorsque l'on évoque le souvenir de la suite des faits qui remplissent les premières années de l'Union, on se sent pris d'admiration pour les quelques individualités courageuses qui, au travers des machinations des gouvernants, au milieu du chaos des idées du grand nombre, aperçurent les seuls moyens de salut à la portée des Canadiens. Les esprits dirigeants, à Montréal et à Québec, oscillaient entre des opinions extrêmes ; pour les uns c'était la noire désespérance qui leur faisait mettre bas les armes et tendre les mains aux vainqueurs. Pour les autres, les partisans de Papineau, — encore hypnotisés par sa fougue outrancière, — il fallait s'enfermer dans une opposition irréductible, intransigeante, à tout gouvernement formé sous l'empire de la nouvelle constitution. C'était la politique du pire devant conduire enfin au succès par le désarroi général des choses. Combien plus rationnelle, plus clairvoyante, la conduite de LaFontaine et de Cartier, comme l'événement l'a démontré ! Ils eurent la confiance et le courage des naufragés qui, sur le faible appui d'une épave, veulent croire à leur salut, malgré toutes les apparences, et qui souvent voient leur foi récompensée.

Les droits, les titres de ces intrépides lutteurs à notre reconnaissante admiration, grandissent à mesure que l'on se rend bien compte des obstacles qu'il leur fallut vaincre. Ce n'étaient pas des adversaires ordinaires que les Durham, les Sydenham et les Metcalfe ? Ne comptaient-ils pas parmi les plus fortes intelligences de leur temps ? Les talents de Durham, ancien ministre à Londres, lui avaient permis d'aspirer aux premières places en Angleterre, et les tories le regardaient comme un de leurs adversaires les plus re-

doutables. Thompson avait compté, avant de venir au Canada, parmi les meilleurs *debaters* de la Chambre des Communes, et il n'y a qu'à lire ses dépêches au gouvernement anglais et ses lettres à ses amis pour voir quelles ressources lui fournissait son esprit retors et subtil. Metcalfe ne le cédait à Sydenham et à Durham, ni en habileté, ni en astuce, déterminé comme eux d'en finir, une bonne fois, avec ces fauteurs de troubles qui, périodiquement, depuis trente ans, ennuyaient les ministres à Westminster. Ce n'étaient pas des fanatiques de la trempe de leurs amis de Montréal et de Québec, mais purement et simplement de froids calculateurs à qui il paraissait que l'intérêt supérieur de l'Empire britannique exigeait l'anéantissement de l'influence française. Voilà les chefs auxquels n'était que trop disposée à obéir, la meute haineuse jusqu'à la férocité, qui croyait enfin toucher au but et à la vengeance si longtemps rêvés. Réellement, lorsqu'on voit tant d'habileté, tant de forces d'un côté et si peu de ressources de l'autre, le salut des Canadiens tient du merveilleux ; l'on se prend à se demander comment il fut possible de tirer un si bon parti d'une machine si savamment combinée pour assurer leur destruction ? A tout bien considérer, les événements de ces jours agités semblent se produire et s'agencer sous l'impulsion d'une logique supérieure à celle qui règle la marche ordinaire de l'humanité vers ses destinées inconnues.



CHAPITRE IV

ÉPOQUE DE TRANSITION — UNION DES LIBÉRAUX ET DES CONSERVATEURS.

La retraite de LaFontaine (octobre 1851) mit en évidence le désarroi qui régnait dans les rangs du parti libéral haut-canadien divisé en deux sections: l'une, formée des libéraux de l'école Baldwin, dirigée par Hincks, et l'autre, des *clear grits*, hommes fortement teintés de radicalisme. De cette scission résultèrent des ennuis pour Hincks à qui lord Elgin avait confié le soin de former un nouveau ministère. Il fut forcé de s'adjoindre le Dr Rolph et Malcolm Cameron, deux chefs de la nouvelle faction avec lesquels il n'avait guère d'affinité; mais les exigences de la politique poussent souvent à de pénibles compromissions.

C'était un politique sagace que le nouveau président du conseil et le plus fort financier de l'époque; son habileté a peut-être été égalée au Canada, mais non dépassée. Libéral de principes, il avait une largeur de vues qu'on ne trouvait pas toujours chez ses amis, libéraux de nom mais étroits d'action. Il était bien aussi l'homme qui répondait aux nécessités du moment. Sorti de l'agitation constitutionnelle,

traversant une période d'accalmie où les fureurs religieuses et nationales assoupies laissaient le champ ouvert à des ardeurs plus saines, le Canada était entré avec enthousiasme, sous le régime précédent, dans la voie du progrès. Avec ses aspirations nouvelles, il ne pouvait trouver un meilleur guide que Hincks, rompu de longue date aux affaires et en sa qualité d'ancien ministre des finances, parfaitement au courant des ressources du pays. Morin s'était adjoint au nouveau ministère avec le contingent canadien-français encore intact. Ancien adhérent de Papineau, plus tard disciple et ami de LaFontaine et enfin son successeur, il n'était pas fait pour le commandement en chef. La douceur de caractère, une grande condescendance envers ses amis, l'éloignaient de cette vigueur de résolution que réclame l'autorité suprême. Une parfaite honnêteté, et un désintéressement légendaire, de son temps, l'empêchèrent de commettre ces fautes auxquelles n'échappent guère les ministres faibles ou irrésolus.

Deux années de luttes suffirent à user ce ministère bien appuyé d'un côté et miné de l'autre. Si les libéraux français, sauf quelques exceptions, lui prêtèrent main-forte, ceux de l'Ouest lui marchandèrent souvent leurs suffrages qu'ils finirent par lui refuser entièrement.

On vit toujours Cartier au premier rang de ses défenseurs et dans l'affaire de la tenure seigneuriale et dans celle des réserves du clergé, questions en vedette à cette époque. Lorsque vint la crise suprême, qui devait emporter le ministère, personne ne se donna plus de peine que lui pour le sauver. L'attitude batailleuse de Cartier en cette circonstance aurait pu faire croire qu'il défendait sa propre cause. Sans songer aux conséquences de son intervention, il prend à partie Cauchon et Sicotte, députés ministériels, qui de

mandent la déchéance du ministère parce qu'il veut remettre à la session suivante les projets de loi réglant la tenure seigneuriale et les réserves du clergé. La verve débordante et l'ironie acérée de Cartier se plaisent à relever les contradictions qui existent entre les actes et les paroles des nouveaux ennemis du Cabinet. " En voilà un ami des censeurs, M. Cauchon ! oui, mais un ami de fraîche date ! L'an dernier, pendant la discussion de la mesure, il est resté muet, indifférent. Chacun sait qu'il était plutôt en faveur des seigneurs. Son manque de sincérité est palpable et ne peut cacher les motifs de sa défection ? " Il ne ménage guère plus Sicotte dont la conduite lui paraît si étrange avec ses intentions de vouloir tout à la fois abattre le ministère et rester son ami. " Entre M. Sicotte et M. Cauchon, il y a cette différence que le dernier n'est pas inconséquent dans son opposition au gouvernement puisqu'il a toujours travaillé à le renverser, tandis que l'autre prétend qu'il n'est jamais passé à l'ennemi et veut rester fidèle à son parti ". Et il termine son attaque par ce coup de boutoir. " Quant à M. Cauchon, il n'a d'autre but, en présentant son amendement, que de renverser le ministère au cri à peine retenu sur ses lèvres : " Ote-toi de là que je m'y mette. "

Il fallait une grande somme de courage pour s'attaquer à ce moment-là à Cauchon et risquer de s'en faire un ennemi implacable. Polémiste le plus redoutable du pays, il était toujours prêt à faire la guerre à ses ennemis et au parlement et dans son journal. Le fait est que jamais il n'y eut de solide amitié entre Cauchon et Cartier, forcés de combattre souvent sous le même drapeau. Il est vrai qu'en politique on a souvent plutôt des compagnons de lutte que des amis. Cauchon ne donna dans la suite de sa carrière qu'un concours intermittent et souvent hésitant au parti

conservateur où il était retenu plus par crainte de Cartier que par tout autre sentiment. Les efforts de Cartier ne purent sauver Hincks ; comme Baldwin, il vit la majorité des députés du Haut-Canada rangés contre lui, tandis que la phalange canadienne-française se serra presque entière autour de Morin. Un appel au peuple donna une députation à peu près semblable à sa devancière et Hincks remit son portefeuille quelques jours plus tard à lord Elgin. La retraite de cet homme d'Etat terminait l'alliance des libéraux du Bas-Canada avec ceux de la province voisine, alliance effectuée par LaFontaine et Baldwin.

L'effondrement du cabinet Hincks amenait une crise sérieuse et l'on se demandait comment pourrait se constituer un gouvernement viable ? Le parti réformiste ou libéral, scindé en deux camps, s'était éloigné de la modération de Baldwin et de Prince. Les plus avancés de ses membres, les clear-grits inclinaient vers un radicalisme dangereux. Georges Brown, son esprit dirigeant, s'était avisé, pour conquérir le pouvoir, de faire appel aux passions religieuses et nationales, *to ride the protestant horse*, comme disaient ses adversaires. Toute alliance des Canadiens-Français avec cet ennemi de nos institutions sortait du domaine des choses possibles. D'un autre côté, s'associer avec les tories était une alternative extrême à laquelle il ne semblait pas possible de songer. Voilà la question que se posaient les cercles politiques sans oser entrevoir une solution aux difficultés de l'heure présente. En effet, les tories étaient pour nous l'ennemi traditionnel ; aux jours de 1840, ils avaient exigé, comme condition à leur entrée dans l'union, l'exclusion des Canadiens du pouvoir, et depuis, leur animosité ne s'était guère ralentie, puisqu'en 1849 on les retrouve encore hostiles à un acte de justice ordinaire réclamé par

le Bas-Canada, hostiles jusqu'à provoquer l'émeute qui terrorisa Montréal durant deux mois. ¹

Mais vers 1851, soit par le désir d'arriver au pouvoir, soit par l'effet d'une modification dans leur manière de voir, leurs chefs inclinèrent vers la modération, dans le dessein de se rapprocher timidement des Canadiens. Par contre, les invectives de Georges Brown, qui tombaient sur nous en pluie menaçante, nous faisaient prendre en aversion libéraux et clear-grits. La situation se montrait pleine de complications, au point qu'il paraissait impossible de former un ministère avec les éléments disparates réunis au parlement. C'est à raison de cet état de chose et pour prévenir une crise redoutable, que Cartier défendait avec tant d'acharnement le ministère Hincks-Morin, en blâmant si vivement Sicotte et Cauchon de leur opposition. La perspective d'une alliance entre les libéraux et les tories lui apparaissait cependant à travers les obscurités de la situation. En effet, avec la crânerie et la franchise toujours bien accusées de ses déclarations, il avertissait McNab, John Macdonald et leurs amis que s'ils songeaient, selon la rumeur, à une alliance avec les libéraux, il faudrait avant tout "renoncer à beaucoup de leurs principes". Et lorsqu'enfin, cette coalition d'adversaires naguère déclarés se fit sous la pression de dures nécessités politiques : l'obligation inéluctable de former un gouvernement selon la maxime : *salus populi suprema lex*, Cartier se trouva lui-même dans la combinaison ministérielle, mais aux conditions édictées par lui.

L'alliance McNab-Morin n'est pas la seule anomalie que présente l'ensemble de l'histoire des partis du Canada. Il

¹ Voir LaFontaine page 124.

faut bien convenir que l'opportuniste plus que les principes ont présidé à la formation de plusieurs ministères. Nulle coalition cependant n'a eu le caractère de coup de théâtre de la combinaison libérale-conservatrice. Quoi ! était-ce bien Morin qui tendait la main à McNab, le héros du *family compact*, le représentant de l'exclusivisme anglais que Sydenham lui-même trouvait trop fanatique pour lui donner un portefeuille, que Bagot accusait d'opposition factieuse à ses projets : ce McNab de 1849, l'ami intime des incendiaires et des émeutiers. En cette occurrence, le beau rôle échet à Morin, car il entrait dans l'accord sans compromission, sans sacrifice de principes. Ni les libéraux, ni les conservateurs anglais n'étaient à ce moment-là des alliés bien désirables et les nôtres se trouvaient dans l'alternative du moindre mal à choisir.

A ceux qui reprochaient à Talleyrand ses nombreuses palinodies, sous la Révolution, l'Empire, la Restauration et la Monarchie de Juillet, le célèbre diplomate se contentait de répondre : " En tout cela, ce ne sont ni les hommes ni les partis que j'ai servis, mais la France ". Cette réponse aurait été mieux placée dans la bouche de nos hommes d'Etat, pour lesquels le désir de servir la patrie, de sauvegarder nos institutions dans le respect des droits d'autrui, a primé les intérêts de parti. C'était la passion d'arriver à tout prix qui tenait McNab et ses amis depuis si longtemps éloignés du pouvoir. L'histoire ne nous les montre-t-elle pas dans la posture d'hommes qui ont fait le sacrifice de leurs antipathies à l'ambition ? Au cours de la mêlée politique, les nôtres n'ont pas dédaigné le pouvoir, mais ils le voulaient comme moyen d'obtenir justice, tandis que leurs concurrents semblaient le désirer comme but, c'est-à-dire pour l'exploiter au profit d'un parti.

Le ministère McNab-Morin ne fut qu'un cabinet de transition. Formé le 20 septembre 1854, il subissait des remaniements considérables le 27 janvier 1855. Morin, remplacé par Etienne-P. Taché, montait à la Cour supérieure; Cartier prenait le portefeuille de Chauveau, nommé surintendant de l'Instruction publique, et devenait le collègue de John A. Macdonald; c'était le début de cette amitié politique qui, à travers bien des vicissitudes, a duré jusqu'à la mort de notre représentant dans cette alliance.

Autant la modération, la douceur marquaient toute la conduite de Morin, autant la décision, l'impétuosité de tempérament s'accusaient fortement chez son successeur. Taché était un ancien disciple de Papineau qui l'avait chargé, avant 1837, d'entretenir le feu sacré de l'agitation sur la rive sud du Saint-Laurent. Après l'événement, les patriotes de Montmagny témoignèrent de son ardeur à s'acquitter de la tâche qui lui avait été confiée. Puis, graduellement le régime de l'Union changea ses idées et l'engagea à la suite de LaFontaine. Le franc-parler de cet homme énergique vint souvent surprendre la Chambre et l'on garda longtemps au Parlement le souvenir de la harangue qu'il prononça en 1846 pour reprocher au ministère Viger-Draper d'épuiser ses faveurs sur le Haut-Canada. On n'a pas encore oublié sa belle défense de la milice dans laquelle se trouve la fameuse phrase si souvent citée : " Si ce pays cesse un jour d'être britannique, le dernier coup de canon tiré pour le maintien de la puissance anglaise le sera par une main canadienne-française. "

On comptait aussi dans la combinaison ministérielle Cauchon qui n'avait pas eu le temps d'oublier les vivacités de langage dont Cartier s'était rendu coupable à son égard quelques mois auparavant. En se retrouvant au conseil

exécutif, ces deux collègues, naguère adversaires, maintenant solidaires des actes de l'un et de l'autre, durent se dire: *Politics make strange bedfellows.*¹

¹ Malgré le peu de sympathie de ces hommes l'un pour l'autre, ils formèrent partie à deux reprises du même ministère: Ils furent les collègues de Taché et Macdonald, plus tard Cartier donna un portefeuille à Cauchon, en 1861.

CHAPITRE V

CARTIER AU PARLEMENT — CAUSES DE SON SUCCÈS DANS LA VIE PUBLIQUE

La plupart de nos hommes qui ont fait leur marque en Parlemer^t y sont entrés jeunes. Ce n'est qu'à trente-quatre ans que Cartier parut à la Chambre d'Assemblée, en 1849, portant le mandat du comté de Verchères.

Pour tardif qu'il ait été, ce débu^t ne l'a pas empêché de marcher à grands pas dans la carrière, et ses succès rapides s'expliquent par la longue préparation à la vie publique qu'il s'était imposée. Il ne lui avait jamais paru, comme à tant d'autres, que la politique est un métier qu'on peut exercer sans l'avoir appris. Sa conception du rôle de député ou de ministre était tout autre ; il en comprenait les difficultés et l'étendue des responsabilités qu'il entraîne, pour ceux qui cherchent dans la politique autre chose que leur avancement personnel.

Sa première élection fut marquée par un trait de mœurs qu'il est intéressant de noter ici. Cartier, la lutte terminée, fait remarquer dans un manifeste aux électeurs " que la bonne entente n'a cessé de régner un instant entre les can-

didats et que les électeurs comme les candidats, entrés amis dans la lutte, en sont sortis amis". Il attribue cet heureux état de choses à la tempérance alors en honneur à Verchères. Il y eut si peu d'émoi populaire que, dans la paroisse de Varennes, un grand nombre de cultivateurs vinrent au village pour remplir le même jour leur double devoir de citoyens et de catholiques en enregistrant leur vote et en faisant leur communion pascalle.¹

Hélas ! Cartier n'aura jamais plus l'occasion de faire une observation aussi consolante ! A l'avenir on le verra dans la mêlée électorale au poste le plus dangereux, le plus exposé aux coups de l'ennemi. Celui-ci reconnaissant en lui son plus redoutable adversaire, ne ménageait pas les coups que le combatif Cartier lui rendait du reste avec usure.

¹ Cartier, remerciant ses électeurs après l'élection, raconte, comme suit, ce qui s'est passé :

"Avant de terminer il me faut mentionner une des heureuses causes qui ont dû contribuer à dégager la lutte des troubles, des excès et du jeu des mauvaises passions qui, ordinairement, accompagnent les élections. Cette cause est la tempérance observée généralement par les citoyens du comté de Verchères. Je ne puis m'empêcher de signaler un fait qui a eu lieu à Varennes, la paroisse la plus considérable du comté, et dont les habitants sont presque tous membres de la société de tempérance. Durant les jours fixés pour la votation, le village de Varennes a réuni plus de quatre cents personnes, venues, la plupart, d'une distance assez considérable, pour enregistrer leurs votes, et pas une seule n'a fait usage de spiritueux. Et durant la votation il y a eu une telle absence d'excitation et d'excès, qu'un grand nombre d'électeurs, qui demeurent loin du village, ont profité de l'occasion pour accomplir leur devoir pascal. C'est un nouveau trait de mœurs électorales que de voir ainsi un électeur remplir en même temps son double devoir de chrétien et de citoyen, et je suis heureux de le faire connaître parce qu'il honore le comté et la paroisse, et qu'il est de nature à encourager les zélés dévoués de la cause de la tempérance."

On naît homme de gouvernement comme on naît poète ou orateur, mais ceux que la Providence a marqués au front du sceau du commandement sont encore plus rares que ces intelligences d'élite nées pour charmer les esprits et élever les cœurs. Combien nombreux, parmi nous, les Canadiens doués du talent de la parole, et combien clair-semés les vrais meneurs d'hommes !

Il ne suffit pas à l'ambitieux pour conquérir sur ses semblables cet ascendant qui les transforme, pour ainsi dire, en soldats dévoués, de les tenir sous le charme de belles périodes. Ne lui faut-il pas surtout ce courage qui ne recule pas devant les responsabilités de l'action et la claire vision des nécessités de l'heure présente, cachées aux esprits ordinaires ? Voilà les qualités qui, unies à une haute intelligence, assurent la domination.

Prévoir et savoir constituent la moitié de l'art de gouverner. Nul plus que Cartier ne le possédait, uni à l'autorité que donne le jugement mûri par l'étude, et à la faculté de trancher, sans retard, toute question soumise à sa décision. Il était avant tout l'homme des solutions promptes. Ses aptitudes lui valurent tout naturellement une grande influence dans les rangs du parti avant qu'il en eût pris la direction suprême ; l'autorité lui vint sans qu'il la recherchât, tellement les qualités qui font les chefs l'appelaient au commandement. Aussi ses amis politiques le pressèrent-ils d'accepter un portefeuille dès 1851. Lord Elgin, d'abord, et plus tard sir Edmund Head désiraient le voir dans les conseils de la nation. Se retranchant derrière des motifs de convenance personnelle, il persistait à rester député. Cependant le poste qu'il s'obstinait à refuser allait comme au-devant de lui et s'imposait à ses mains vigoureuses, faites

pour manier le fouet et tenir les rênes. Ne le vit-on pas dès la première session couvrir de sa protection le ministre McNab-Morin, défendre sa politique avec l'attitude d'un ministre, morigéner Cauchon et Sicotte, ambitieux trop pressés d'arriver ? Enfin en 1855, la force des choses le pousse au Conseil exécutif ; il a trop de part à la direction des affaires pour qu'il n'en prenne pas la responsabilité. De ce moment jusqu'à sa mort, arrivée le 20 mai 1873, nous le verrons au pouvoir sauf à de rares intervalles. Durant vingt-quatre ans, son influence s'est fait sentir par tout le pays, et cet esprit pratique a laissé sur nos institutions, sur l'ensemble de notre législation une empreinte que les années n'ont pas effacée. Comment Cartier a-t-il réussi à se maintenir aux premiers postes sur le sol mouvant, instable de la politique ? Ce ne furent pas seulement ses qualités qui lui assurèrent cette permanence au sommet de l'Etat. Il l'a due aussi, dans une certaine mesure, à des causes qu'il importe de préciser.

Est-ce à une disette d'hommes de talent qu'il fut redevable de son étonnante fortune ? Non, car jamais époque ne fut plus féconde en grandes individualités que celle où il vécut. A part Papineau, LaFontaine et Morin qui devaient bientôt quitter la scène, figuraient des personnalités bien en vue, telles que Chauveau, Cauchon, Dorion, Loranger et Sicotte. Fils de ses œuvres, Cauchon ne le cédait pas à Cartier en valeur et lui était supérieur en connaissances générales, sauf celle du droit. Le plus redoutable polémiste de son temps, renseigné sur tout, connaissant à fond l'histoire, recueil de leçons politiques, Cauchon a contribué autant que son chef à former l'opinion publique de son temps et ensuite à la maintenir dans le même courant, en lui fournissant des raisons de croire ; car l'opinion

publique n'est que l'opinion de quelques-uns, investis par leur talent de la mission de lui fournir des idées toutes faites. En Chambre, les connaissances de Cauchon en droit constitutionnel, sa dialectique, fruit de fortes études classiques, le mettaient au premier rang des *debaters*. Sa violence, qui allait souvent jusqu'à la brutalité, le rendait redoutable à ses adversaires et même à ses amis de la veille, s'ils venaient à différer d'avis avec lui. Il y avait en Cauchon l'étoffe d'un chef de parti, mais le manque de certaines qualités de caractère finit par lui faire perdre presque tous ses partisans. Cauchon ne reconnut jamais d'autorité supérieure à la sienne, sauf celle de Cartier devant laquelle il s'inclinait, à contre-cœur souvent. Aussi, à peine fut-il disparu du commandement que Cauchon passait au camp libéral.

Tout autre était M. Chauveau. Si la vigueur de Cauchon lui faisait défaut, il rachetait cette absence de force par une aménité de manières, un charme personnel qui l'éloignaient de ces corps à corps d'où la dignité des combattants sort compromise. Homme de haute culture intellectuelle autant que de goût attique, il l'emportait à ce double point de vue sur ses concurrents. Il fut l'écrivain de son temps le plus châtié et le représentant le plus autorisé de l'esprit classique parmi nous : on sentait en lui quelqu'un qui aurait vécu, pour ainsi dire, dans l'intimité de Racine, de Boileau et de Fénelon.

Plus tard, on vit comme concurrents possibles à Cartier, dans son camp, J. T. Loranger, savant jurisconsulte, le député le plus spirituel de son temps, éparpillant les bons

mots qu'on répétait ensuite par tout le pays, le tempérament le plus français de tous ses contemporains. ¹ Il fallait aussi compter Sicotte, flegmatique comme un Anglais, qui, un jour fatigué de la domination de Cartier, réussit à former un cabinet d'idées moyennes entre les extrémistes rouges et les ultras bleus. ² En face du chef conservateur et bataillant sans cesse contre lui, sabre au clair, se tenaient Aimé Dorion et ses deux frères : Eric et Wilfrid ; Doutré, Laflamme, Fournier, Daoust, Charles Laberge, tous hommes de valeur à différents titres et dont un bon nombre arrivèrent après la mort de Cartier à de hautes situations dans

¹ En 1856, Loranger fut nommé avocat de la Cour seigneuriale pendant qu'il était député. Un de ses collègues l'attaqua à ce sujet, alléguant qu'en conservant son siège à la Chambre, il violait la loi de l'indépendance du Parlement. Cartier défendit son ami en faisant ce bel éloge qu'on va lire. Loranger se sépara plus tard de Cartier sur la question du siège du gouvernement.

Tout le pays sait à quelle hauteur M. Loranger s'est élevé par sa plaidoirie devant la Cour seigneuriale, en faveur des censitaires. Ce sont là des services difficiles à obtenir, des services dont le pays gardera mémoire, et qui pourtant, n'auraient jamais été rendus, si la proposition du député d'Iberville (Dufresne), avait été adoptée à une session antérieure. Et, sous prétexte de mettre notre indépendance à l'abri d'une tentation problématique, on aurait privé les censitaires de cette plaidoirie magistrale. Je ne mets nullement en doute le mérite des autres avocats qui ont figuré dans cette cause célèbre; de part et d'autre, il y a eu un rare déploiement de connaissances légales et de talent oratoire. Mais la palme a été remportée par l'honorable M. Loranger, qui a jeté des flots de lumière sur la question. C'est un compliment que je ne lui ai encore jamais décerné, connaissant sa modestie, mais que les circonstances justifient en ce moment. Oui, le premier magistrat de notre province, l'homme dont nous nous glorifions tous, l'honorable M. LaFontaine, a dit que, par l'étendue de ses connaissances légales, l'élégance de sa parole, et la force de son argumentation, M. Loranger a brillé au premier rang.

² Comme Loranger il se sépara de Cartier sur la question du siège du gouvernement. Ni l'un, ni l'autre ne voulurent accepter Ottawa comme capitale.

le pays. Ces derniers, disciples de Papineau, auraient probablement eu raison de leur redoutable adversaire s'ils s'étaient écartés d'opinions antipathiques à la majorité de leurs concitoyens, et tenus en dehors d'alliances compromettantes au point de vue national et religieux.

Le plus implacable adversaire de Cartier fut Aimé Dorion, son égal et peut-être son supérieur au barreau, mais moins heureux que lui au Parlement. Héritier politique de Papineau, Dorion, plus modéré que le grand tribun, avait cependant glissé, en 1848, sur la pente du radicalisme et des chimères ultra-démocratiques. N'est-il pas permis d'appliquer ce qualificatif aux parlements annuels, à la magistrature électorale que Dorion eut la malencontreuse idée de vanter un jour comme des panacées universelles ? Le temps vint bientôt atténuer ces ardeurs radicales dont l'expérience lui fit voir l'inanité. C'était un homme sincère, épris d'un vif désir de réformes. Son début se fit au milieu des agitations intellectuelles de 1848, alors que l'utopie se présentait à bien des esprits sous les couleurs de choses pratiques. On sortait à peine des crises politiques qui avaient si longtemps retardé le développement matériel du pays. Les esprits de la jeunesse, interrogeant l'horizon pour chercher des remèdes à la situation critique, croyaient trouver la cause du mal dans les institutions existantes et non dans le fâcheux état de choses que nous venons d'indiquer.

Dorion, quoique toujours tenu en échec par Cartier, joua un rôle au premier rang, sans avoir pourtant laissé de traces de son passage aux affaires, pendant qu'il fut ministre, en 1863 et en 1873. Il semble que l'exercice du pou-

voir, avec les contraintes et les responsabilités qu'il entraîne, n'allait pas à son tempérament. Il parut quitter la politique sans regret pour revêtir l'hermine du juge en chef, dont il remplit les fonctions avec une science et une dignité parfaites. ¹

Les Dorion, Doutre et Laflamme, disciples de Papineau, tenant de lui les idées libérales dont l'oppression des anciens jours avait favorisé l'éclosion, étaient bien préparés à recevoir dans leurs voiles le vent du radicalisme que la révolution de 1848 soufflait par le monde. Le renversement du trône de Louis-Philippe et l'avènement de la république eurent une grande répercussion au Canada, et comme contre-coup la fondation du parti libéral démocrate. Toute une légion de jeunes Canadiens à l'âme ardente se jettent, tête baissée, à leur suite dans le mouvement. Le parti libéral se scinde en deux fractions dont l'une, la plus considérable, suit LaFontaine et l'autre Papineau, et plus tard Aimé Dorion. Le programme de la nouvelle organisation, qui s'élabore au *Club national démocratique* de Montréal, porte dans la genèse de ses idées l'empreinte de l'inspiration révolutionnaire française. On y trouve reproduites, mais copiées en encre plus pâle, les déclamations des vieilles barbes de 1848, prises au sérieux là-bas, mais qui auraient dû faire sourire ici, tellement elles sonnaient faux. Quoi de plus ridicule, par exemple, que le manifeste du *Club démocra-*

¹ En 1858, Cartier voulant mettre fin à la division qui existait parmi les Canadiens offrit un portefeuille dans son ministère à Dorion qui ne put accepter cette offre.

tique où s'étaient des périodes boursoufflées comme celles-ci :
" Démocrates par conscience et Canadiens-Français d'origine — disait ce document — il nous peinerait de songer
" que les courants électriques de la démocratie qui sillonnent aujourd'hui le monde civilisé passeraient inutilement
" ici, faute de pouvoir trouver un fil conducteur sur les terres du nouveau monde... Sans le suffrage universel,
" que sera la consécration légitime et rationnelle des droits du pouvoir ? Sera-ce la goutte d'huile de la sainte
" Ampoule glissant sur le front d'un homme qui le fera souverain et législateur de toute une nation ? Nous avons
" le malheur de ne pas comprendre ainsi le puissant droit de souveraineté ; nous prendrons donc la liberté de pré-
" férer très uniment à la huileuse consécration de Reims, celle qui en février 1848, s'échappait forte et pure de la
" poitrine d'un noble peuple. Les nations ont jadis eu le christianisme, les sciences, les arts et l'imprimerie qui les
" firent civilisées ; elles auront maintenant l'éducation populaire, le commerce et le suffrage universel qui les feront
" libres. "

Qu'avaient à faire au Canada les déclamations contre la sainte Ampoule et le couronnement des rois de France ? Est-il étonnant qu'elles n'aient eu aucun écho parmi nous ?

L'*Institut canadien* de Montréal et le journal *l'Avenir* durent leur fondation au même mouvement d'idées : ce furent l'un, la tribune et l'autre, l'organe du parti démocratique. La feuille ultra-libérale et l'*Institut* ne tardèrent pas à se mettre en guerre avec l'évêque de Montréal qui excommunia un jour ce club tumultueux. Alors que les modérés du

parti faisaient des professions de foi rassurantes, il se trouvait toujours des exagérés pour les compromettre. L'un d'eux ne demanda-t-il pas un jour en Chambre l'abolition de la dime payée au clergé, pendant qu'un autre réclamait l'établissement d'un système d'écoles communes !

En face de cette déclaration de guerre à ses traditions et à ses intérêts, quelle attitude le clergé devait-il prendre ? Il ne lui restait qu'à s'appuyer, par esprit de conservation, sur les Canadiens en communion d'idées avec l'Eglise. ¹ Les ennemis de Cartier lui ont souvent reproché de faire la cour au clergé, oubliant, les imprudents, que c'étaient leurs manœuvres qui avaient poussé la plupart des prêtres sous son drapeau. L'alliance du parti démocratique avec les clear-grits du Haut-Canada, dirigés par Georges Brown, vint encore fortifier la position du chef conservateur. C'était une cause irrémédiable de faiblesse pour Dorion de marcher en compagnie d'un homme dont le cri de guerre fût pendant quelque temps : *A bas le papisme et sus à l'influence française!* Est-il étonnant que Cartier soit revenu en Chambre après

¹ Cartier disait à ce sujet :

... " Certes, je n'aurais eu jusqu'ici, et je n'aurais guère à l'avenir, de valeur ou d'utilité, comme homme d'Etat, si je n'avais dû ou ne devais compter que sur l'appui des Canadiens-Français. S'il m'avait fallu céder à l'esprit d'exclusion, je serais sorti sans hésitation et sans retard de l'arène publique. Cet esprit n'est pas le mien. Dans les luttes ardentes soulevées par telles classes fanatiques de la population d'Ontario, qui m'a soutenu? Les catholiques et protestants unis du Bas-Canada. (Applaudissements). *On a répété pendant des années que je n'étais que l'instrument du clergé... La majorité protestante du Bas-Canada s'est chargée de répondre elle-même à cette accusation en me donnant un appui qui m'a aidé beaucoup plus qu'on ne l'imagine.* (Applaudissements). — Discours de Sherbrooke, 9 novembre 1868.

plusieurs élections avec presque tous les députés du Bas-Canada à sa suite ? En 1862, il se glorifiait d'avoir, à des élections récentes, terrassé les rouges qui ne revinrent qu'au nombre de six à la Chambre.

Dans sa conférence sur le *Libéralisme*, parlant de cette poussée du radicalisme, de ce bouillon de fièvre révolutionnaire, sir Wilfrid a bien indiqué quelles en étaient les causes et les tendances.

“ Enhardis par leur propre succès, dit sir Wilfrid, entraînés par leur propre enthousiasme, ils fondèrent un journal, *L'Avenir*, dans lequel ils se posèrent en réformateurs et en régénérateurs de leur pays. Non contents de s'attaquer à la situation politique, ils s'attaquèrent audacieusement à la situation sociale. Ils lancèrent un programme, contenant pas moins de vingt-et-un articles, qui commençait par l'élection des juges de paix et finissait par l'annexion aux Etats-Unis, et qui n'était en somme rien autre chose qu'une révolution complète de la province. S'il eût été possible que, par un coup de baguette magique, les vingt-et-un articles de ce programme se fussent réalisés dans le cours d'une nuit, le pays au matin n'eut plus été reconnaissable. Celui qui l'aurait quitté la veille et y serait revenu le lendemain, n'aurait pu s'y retrouver. La seule excuse de ces libéraux, c'était leur jeunesse ; le plus âgé d'entre eux n'avait pas vingt-deux ans. ¹

Il serait injuste de faire porter à tous les libéraux du temps la responsabilité des déclamations anti-religieuses de

¹ *Le Libéralisme*, Québec, 1877.

l'Avenir. C'étaient des adversaires du gouvernement du jour. Mais du côté de l'opposition, il n'existe pas une solidarité aussi générale que dans les rangs ministériels ; on y combat chacun pour soi. Les ennemis d'un ministère viennent des points les plus opposés de l'horizon. Unis par le projet commun de renverser le gouvernement, ils sont indépendants les uns des autres. Néanmoins les modérés n'étaient-ils pas tenus de répudier leurs alliés compromettants ? Par crainte d'affaiblir leur parti, ou faiblesse de caractère, ils s'abstinrent. Ce fut une faute, dont profita la presse conservatrice, heureuse de peindre, comme des ogres prêts à dévorer la société, de pacifiques pères de famille.

L'âge et l'expérience aidant, Dorion et ses amis élargèrent du programme de 1848 les articles les plus compromettants. On remarqua chez eux, dès 1854, une tendance à s'éloigner de ces projets de réforme séduisants en théorie, mais d'une réalisation difficile. Cependant leur mauvaise étoile voulut, comme nous le disions tantôt, que toujours quelques démocrates impénitents vinssent raviver, par des coups de tête malencontreux, les fâcheux souvenirs d'autrefois.

Leur chef Dorion ne donnait point dans toutes les exagérations des plus avancés de ses partisans. Il pécha plutôt par faiblesse comme le jour où, sous la pression de Georges Brown, l'ennemi déclaré du Bas-Canada, il accepta le principe de la représentation basée sur la population — concession dangereuse qui portait dans ses conséquences la suprématie de l'élément anglais. Son redoutable adversaire, Cartier, eut raison de lui dire plus tard : " Lorsque votre ami, M. Laberge, vous entendit vous plier au désir de Brown, il ne se gêna pas de faire remarquer que vous veniez de fondre un boulet assez dangereux pour tuer votre parti. "

En 1872, il vint à l'esprit de jeunes libéraux, très avertis sur les tendances de la province de Québec, qu'il était de mauvaise politique de paraître solidaires d'idées auxquelles ils avaient toujours été étrangers. Pour bien marquer leur dissidence avec un passé auquel ils n'avaient jamais été inféodés, ils jetèrent les bases d'une nouvelle organisation politique qui prit le nom de *Parti National*, dont l'*Evènement* à Québec et le *National* à Montréal devinrent les organes.

Réunis en convention à Québec, MM. Joly, F. Langelier, Fournier, Letellier, Henri Taschereau, A. P. Pelletier, Hector Fabre, etc.,¹ formulèrent leur programme dans lequel ne figure aucune idée hostile au clergé ou antipathique aux aspirations nationales, comme l'avait été le projet d'annexion du Canada aux Etats-Unis. Les auteurs de ce programme ne s'inspiraient que du sentiment des besoins économiques ou politiques du pays à leur point de vue. La logique appuyée sur l'intérêt ne leur conseillait-elle pas de définir clairement leur attitude? A une des séances de cette convention, on lut une lettre de Mercier où le futur premier ministre offrait carrément la branche d'olivier au clergé : "Donnons-lui des gages de notre attachement et faisons-lui comprendre que nous tenons à son amitié. Le Clergé nous observe avec une attention pleine de réserve, mais non dépourvue de bienveillance. Faisons disparaître cette réserve qui indique de la crainte et augmentons cette bienveillance qui nous garantit le succès, par une conduite digne et sage. Rassurons le clergé en lui donnant un gage non équivoque de la sincérité qui nous anime et prouvons-lui que les mots sacrés de religion et de

¹ MM. Dorion, Laurier, Huntingdon, Laframboise et Holton, absents, donnèrent, par écrit, leur approbation au nouveau programme.

patrie se confondent dans notre pensée et que nous ne sommes pas plus insensibles aux intérêts de l'une qu'à l'avenir de l'autre.

“ Notre clergé est national, par ses glorieuses traditions comme par ses aspirations patriotiques ; du jour qu'il aura acquis la conviction que nous travaillons sincèrement à la prospérité du pays, et que notre cause est celle de la religion et de la patrie, il nous tendra une main amie et appuiera de son immense influence les grands intérêts que nous cherchons à faire triompher. ”

On ne pouvait se méprendre sur le sens de ces paroles auxquelles la convention donna son adhésion. De plus, la direction du nouveau parti ne comptait-elle pas à son sommet M. Jetté, couvert du prestige acquis dans l'affaire Guibord ? Toute la province avait applaudi son remarquable et éloquent plaidoyer. Il n'était pas possible de revendiquer les droits de l'Eglise avec plus de logique et de connaissance de la doctrine catholique. Et quels étaient ses adversaires dans cette cause célèbre ? Nuls autres que R. Laflamme et Joseph Doutre, derniers tenants de l'ancienne école radicale. Etait-ce une querelle, se demandait-on alors, entre les disciples survivants de Papineau et les jeunes libéraux fondateurs du parti national ? C'est vers ce temps que surgit, comme à point, pour permettre au parti national de donner des gages à l'Eglise, la question des écoles du Nouveau-Brunswick. Toute la députation libérale aux Communes se hâta de se ranger auprès des évêques pour réclamer, au nom des catholiques de cette province, la liberté de l'enseignement catholique. Devant ces preuves d'une rupture avec un passé fâcheux, les défiances du clergé envers le parti libéral transformé s'affaiblirent, et maints prêtres jugèrent qu'on ne devait plus tenir son orthodoxie en sus-

pcion. Cartier fut la première victime du parti libéral réorganisé ou du parti national : M. Jetté lui enlevait le mandat de la circonscription électorale de Montréal en 1872, aux élections générales. Le parti conservateur triomphait tout de même dans la province de Québec ; 38 comtés lui restaient fidèles. Et la nouvelle attitude des libéraux-nationalistes n'était-elle pas, au reste, un hommage à Cartier ? Leur évolution récente ne s'était-elle pas faite dans le sens de ses idées ?

CHAPITRE VI

CARTIER MINISTRE — SON ŒUVRE AU POINT DE VUE DE NOTRE PROVINCE.

Au mois de janvier 1855, Cartier se décide à entrer dans le Cabinet McNab-Taché, lors de la retraite de Morin, nommé juge de la Cour d'appel.¹ Pour la première fois on voit son nom lié à celui de John A. Macdonald. De cette époque date l'alliance entre ces deux hommes qui ne devait se terminer qu'avec la mort de Cartier, alliance féconde en heureux résultats. A leur premier contact dans la vie publique, ces deux esprits éminents se trouvèrent séparés

¹ Pour ne pas interrompre notre récit, en notant les différents changements dans les ministères dont Cartier fit partie, nous allons les indiquer ici par ordre chronologique.

En 1855, le 29 janvier, il entra dans le cabinet McNab-Taché, avec le portefeuille de secrétaire provincial. Deux ans plus tard, il devint procureur général du Bas-Canada (et chef de nom comme de fait,) du parti libéral conservateur, dans le ministère Macdonald-Cartier, qui dura jusqu'en 1858. Ses collègues du Bas-Canada étaient MM. Sicotte, Belleau et Loranger.

En 1858, Macdonald était battu sur la question du siège du gouvernement, la majorité s'opposant à ce qu'il fut fixé à Ottawa. Rappelons qu'en 1856, la Chambre avait prié la Reine de trancher le nœud gordien que nul gouvernement n'avait pu dénouer et Sa Majesté avait choisi Ottawa.

par des idées bien opposées et des principes contradictoires. L'un élevé dans une atmosphère anti-religieuse, anti-française, ami à ses débuts de nos pires adversaires, même des incendiaires de l'édifice du parlement à Montréal, était rempli envers les Canadiens-Français de préjugés qu'il perdit peu à peu, en apprenant à les mieux connaître. Toute différence était l'inspiration sous laquelle son allié avait vécu. Très attaché à ses croyances et aux traditions nationales, il ne demandait qu'une chose : la conservation des unes et des autres. Prêt aux concessions les plus larges sauf sur ces points, il fut toujours disposé à tendre la main à quiconque s'engageait à respecter nos droits. Mais il n'entendait rien sacrifier des intérêts essentiels de la conscience et de la patrie, et avec sa grande franchise, il le déclare à sir John Macdonald en plein parlement, lorsque celui-ci fait d'abord mine de se rapprocher de nous : " Si les conservateurs haut-canadiens veulent former une coalition avec nous, les libéraux du Bas-Canada, il leur faudra renoncer à beaucoup de leurs principes. "

Macdonald se le tint pour dit et lorsque sir Allan McNab, chef des tories, l'adversaire naguère intransigeant des Canadiens, forma une coalition avec Morin, dont Cartier était

Le curieux de l'affaire fut que la Chambre refusa de ratifier le choix de la Reine, tellement il paraissait absurde de faire de la petite ville de Bytown, la capitale du pays.

1858, ministère Brown-Dorion. George Brown, appelé par sir Edmund Head à former un ministère, le. défait à la Chambre. Le gouverneur lui ayant refusé un appel au peuple, Brown se retira après un règne de deux jours et Cartier fut appelé à reconstituer un nouveau cabinet. (Août 1858.)

Le ministère Cartier-Macdonald conduisit les affaires du pays jusqu'en 1862, alors qu'il fut battu sur le bill de milice présenté par Macdonald.

Puis vint une série de changements de cabinet et de replâtrages qui durèrent l'espace de deux ans.

En 1864, Sandfield McDonald fut obligé de se démettre et le gouverneur appela Cartier à former un nouveau cabinet. Cartier, à raison des préjugés

le conseiller — l'Eminence grise, si l'on veut — le ministre du Bas-Canada n'eut rien à renier de son passé. Aussi Cartier, revenant sur ce sujet lors de son élection à Verchères, après son entrée dans le ministère, put dire : " On a prétendu que je suis un *tory* parce que je me suis allié à sir Allan McNab. Or, il n'y a plus de *tories* dans le sens que l'on donnait autrefois à ce mot. Les vieux *tories* ont mis de l'eau dans leur vin et ont renoncé aux idées surannées qui leur étaient propres. Dans l'alliance que nous avons faite, c'est sir Allan qui est venu à la majorité bas-canadienne. Celle-ci n'a nullement changé son ancienne position. "

Comme si le parti radical-démocrate eut pressenti, dès l'entrée de Cartier dans le ministère, le terrible adversaire qu'il aurait à combattre, il lui fit une lutte des plus violentes : injures, insultes personnelles, ridicules accusations de corruption, tant son désintéressement était bien connu, rien ne lui fut épargné.

" Le rival de M. Préfontaine est Cartier, disait *Le Moniteur*, feuille radicale du temps, il est avocat de la compagnie du Grand Tronc, partisan du monopole, défenseur des places

qui existaient contre lui dans le Haut-Canada, s'effaça en faveur de sir E.-P. Taché, qui forma le cabinet avec Cartier et Macdonald comme principaux collègues. Ce ministère succombait quelques mois plus tard.

1864. C'est alors que se fit la coalition entre les *tories* et les réformistes du Haut-Canada et les amis de Cartier, coalition qui eut pour objet l'union des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Sir E.-P. Taché, et après sa mort, sir N. Belleau devinrent successivement chef du cabinet dont font partie Macdonald, Cartier, Brown, Mowat et McDougall.

1867. Inauguration de la Confédération. Nouveau ministère formé par J. A. Macdonald, avec Cartier comme ministre de la milice, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort, 21 mai 1873.

L'objet de la coalition ayant été atteint, Brown et Mowat, qui représentaient les libéraux de l'Ouest, se retirèrent pour reprendre la lutte contre leurs anciens adversaires.

lucratives, souteneur des privilèges, fauteur de corruption, allié des seigneurs, ennemi des censitaires, adversaire de la justice, champion de l'illégalité, apôtre de la servitude, prédicant de la soumission passive, tondeur de sujets, marchand de consciences humaines, ministre *tory*, agioteur, jobeur." Nous laissons bien d'autres épithètes de côté et des plus violentes.

C'est le propre de la politique d'engendrer des arguments de ce genre ; les hommes de valeur ont presque toujours été vigoureusement pris à partie. " On ne jette des pierres que dans les arbres qui portent des fruits ", dit un proverbe arabe. On dirait que le mérite des chefs de parti se mesure à la violence des injures dont ils sont l'objet. Un chroniqueur du temps a relevé les titres de huit mille pamphlets dirigés contre Mazarin, et cela à une époque où l'imprimerie ne possédait pas l'interminable fécondité qu'elle a atteinte de nos jours.

De 1855 à 1873, le labeur de Cartier a été incessant et son œuvre considérable. Le pays en a recueilli les fruits. Pour ne parler d'abord que de notre province, c'est à Cartier qu'elle doit, dans une mesure considérable, le règlement de la tenure seigneuriale, la codification des lois françaises, la réforme de nos lois d'enregistrement des hypothèques complétées par le cadastre de la province, et la loi qui donne l'existence civile aux paroisses érigées canoniquement. Cette loi vint parfaire l'organisation de l'Eglise comme société indépendante et lui assurer la plénitude de sa liberté. En deux mots, voici la teneur de cette loi ; lorsque l'évêque d'un diocèse désire établir une nouvelle paroisse, il l'érige canoniquement. Le décret épiscopal entraîne, au moyen d'une procédure très simple, l'existence civile de la nouvelle société religieuse. En faisant accepter

cette loi par le parlement, Cartier se flattait d'avoir rendu un grand service à l'Eglise et il s'en montrait très fier. Chose singulière, il n'y a que peu de personnes dans la province de Québec qui connaissent ce fait, dont il tirait gloire à bon droit.

Dans ses relations avec le clergé, il procédait toujours avec une extrême discrétion, conseillant aux intéressés, comme le confiait à l'auteur Mgr Cazeau, de ne faire aucune agitation. "Surtout pas de zèle, laissez-moi faire, et par-dessus tout ne dites rien aux journaux." Nous suivions ses conseils, ajoutait Mgr Cazeau et nous obtenions tout ce que nous lui demandions. Hélas ! que de causes depuis ont été perdues par excès de zèle ! En toute sa conduite vis-à-vis l'Eglise, il chercha plutôt à rendre service qu'à acquérir de la popularité.

Il serait injuste de lui attribuer le mérite exclusif du règlement de la tenure seigneuriale. On s'en était occupé, à différentes reprises, depuis cinquante ans. L'ancienne Chambre d'assemblée du Bas-Canada en avait fait la matière d'une enquête, mais cette affaire se présentait avec tant de difficultés qu'on avait fini par la regarder comme insoluble. Comment concilier les droits acquis des seigneurs avec les prétentions des censitaires, tel était le nœud gordien de la situation ? LaFontaine, Drummond et Cartier s'ingénierent à le trancher et y réussirent après de longs tâtonnements, tellement il y avait d'intérêts à ménager. Dans tous les cas, ses adversaires politiques faisaient remonter jusqu'à lui la responsabilité de la loi qui fut votée par le Parlement en 1854, si nous en jugeons par les attaques dont il fut l'objet à ce sujet. Il est hors de doute cependant que son esprit pratique n'ait grandement aidé à effectuer le compromis accepté par les intéressés et dont la postérité a depuis longtemps confirmé la sagesse.

La décentralisation judiciaire, qui semble aujourd'hui avoir été poussée trop loin, constitue une importante réforme. Elle rendit l'administration de la justice plus facile et moins onéreuse en augmentant le nombre des tribunaux sur les points du pays éloignés de Montréal et de Québec.

En cela, Cartier ne visait pas seulement la suppression des longs déplacements pour les justiciables; son plan comportait aussi l'idée de créer dans nos petites villes des centres de société sur lesquels le juge — dont la résidence devait être permanente au chef-lieu du district — exercerait une influence considérable au point de vue de l'éducation et de la culture intellectuelle. On n'a guère répondu, avouons-le, sur ce dernier point, à son idée qui aurait cependant mérité de prendre corps.

Il a été aussi donné à Cartier d'attacher son nom à une grande réforme dont l'idée première lui est bien personnelle. Avant 1864, date de la promulgation du Code civil, le chaos régnait dans l'ensemble de nos lois. N'était-il pas urgent de faire pénétrer les clartés de l'ordre dans l'obscurité de la coutume de Paris et des ordonnances des rois de France modifiées par nos législateurs? La codification de notre droit civil, décrétée par Cartier et confiée à des juges et avocats comme LaFontaine, Morin, Caron, Beaudry, T. K. Ramsay et McCord, allait ouvrir sur les ruines d'un dédale, un édifice large et bien éclairé. Si le code civil est utile aux Canadiens-Français, quels services ne rend-il pas aux Anglais de notre province? Il n'est personne aujourd'hui dans le monde judiciaire qui ne bénisse la belle inspiration de notre homme d'Etat, et par gratitude ne devrait-on pas dire le Code Cartier, comme on dit le Code Napoléon?

Il opéra cette réforme, malgré l'opposition des avocats

71-1102

ciales : " nos droits d'état ". Avec le cours des événements ce sont les idées de Cartier qui ont prévalu sur celles de Macdonald.

Le sentiment provincialiste a fini par s'affirmer si puissamment que Macdonald lui-même n'a pas toujours osé le heurter. Ne s'est-il pas refusé à annuler des lois provinciales qui rendaient légitime l'application du droit de veto ? Aussi s'est-il empressé, en voyant les provinces s'insurger contre l'intervention fédérale, de se rallier à la proposition anti-fédéraliste de M. Blake.¹ Cette proposition acceptée par les Communes en 1890, édicte que lorsque l'exécutif est saisi d'une question affectant les écoles d'une province et au sujet de laquelle on demande l'exercice du droit de veto, il lui sera loisible de la soumettre à un haut tribunal pour obtenir son avis sur le sujet en litige.

Les pères de la Confédération ont pris l'ensemble de la constitution anglaise pour l'incorporer dans la nôtre. Il y a eu déviation dans leur travail sur quelques points et ces innovations n'ont pas toujours été heureuses. La critique ne peut-elle pas, par exemple, s'exercer à bon droit sur l'article qui donne au pouvoir central un droit de veto presque illusoire, et sur l'organisation du Sénat ? Ce corps ne doit son existence ni à l'hérédité, comme la chambre des lords, ni à l'élection, comme le Sénat américain, mais à la couronne, ou pour sortir de la fiction constitutionnelle — au ministère du jour. Fatalement, ce-

¹ Voici cette proposition de M. Blake, acceptée à l'unanimité par la Chambre :

" Il est expédient de prendre des mesures qui permettent à l'exécutif, dans les circonstances graves qui requièrent l'exercice du pouvoir de désaveu et du pouvoir d'appel, en ce qui concerne la législation en matière d'éducation, de renvoyer des points importants de droit ou de fait à un haut tribunal de justice pour y être entendus et considérés en telle manière que les autorités et les parties intéressées puissent y être représentées, et qu'une opinion raisonnable puisse être obtenue pour l'information de l'exécutif."

lui-ci est amené à composer ce corps selon les exigences du patronage. Pour peu qu'un cabinet prolonge son existence, il a bientôt fait de remplir le Sénat de ses amis politiques. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il se crée dans la Chambre haute une majorité servile. Il suffit que cette critique soit plausible pour nuire à son prestige. Allant d'un extrême à l'autre, cette majorité, advenant un changement de ministère, est exposée à se transformer, sous la pression des passions de partis, en une opposition factieuse.

On ne peut contester que la Confédération a donné chez nous des résultats étonnants, surtout au point de vue du progrès matériel : elle a permis au Canada de soutenir la comparaison avec les Etats-Unis, le pays le plus prospère et le plus progressif du monde. A-t-elle tenu toutes ses promesses ? Nous n'oserions nous en féliciter, et Cartier a vécu assez longtemps pour constater que l'esprit humain n'a pas suivi le développement de la fortune publique. Lors de son discours à la Chambre d'Assemblée (7 février 1865), sur le projet de confédération, Cartier posait cette question : " Est-il possible de croire que le gouvernement général ou les gouvernements locaux pourraient se rendre coupables d'actes arbitraires, à l'égard des minorités ? Quelle serait la conséquence en supposant qu'un des gouvernements locaux le tentât ? " Et il donne à cette hypothèse une réponse qui a été plus tard, sous ses yeux mêmes, démentie par la réalité. " Des mesures de ce genre, répondait-il, seraient à coup sûr répudiées par la masse du peuple. Il n'y a donc pas à craindre que l'on cherche jamais à priver une minorité de ses droits. Sous le système de la fédération qui laisse au gouvernement central le contrôle des grandes questions d'intérêt général, auxquelles les différences de races sont étrangères, les droits de race ou de religion ne pourront être méconnus. " Hélas ! comment les faits sont

venus donner tort à ses prévisions ! Il s'était fait une trop bonne opinion de l'esprit public. Les majorités du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, en face de la coutume ou de textes formels d'une loi, ont privé les minorités de leurs droits les plus sacrés en matière d'enseignement.

Au Nouveau-Brunswick, la question des écoles a surgi de son vivant, et il a dû éprouver une amère déception en voyant le gouvernement de cette province s'ingénier à prouver combien sa perspicacité avait été en défaut sur ce point. La plus haute autorité judiciaire de l'empire a bien décidé, il est vrai, que les catholiques de cette province ne possédaient, de par la loi, aucun droit à des écoles séparées, mais que devenait cette affirmation de Cartier que sous la Confédération "les droits de race ou de religion ne pourraient être méconnus;" que devenait l'article 92 de la constitution qui édicte que le gouvernement central possède le droit de veto sur toute loi de nature à compromettre la paix du pays ?

C'est à l'épreuve que l'on connaît la valeur des constitutions. L'appel des catholiques du Nouveau-Brunswick fit éclater le côté faible du droit de veto. L'invoquer pour protéger la minorité d'une province quelconque, n'est-ce pas créer un précédent de nature à servir contre la province de Québec ! Nous étions pris dans un dilemme. Aussi Cartier ne tarda-t-il pas à voir le danger.

De son siège en Chambre, il avertit la province de Québec que plus que toute autre elle devait se garder de l'intervention fédérale dans les affaires provinciales car pour plus que toute autre cette intervention pourrait devenir dangereuse. Ce ne fut pas alors l'avis d'un grand nombre de députés conservateurs, partisans quand même de l'exercice du droit de veto. Il eut raison contre tout le monde, mais la

presse, même celle qui le défendait habituellement, influencée par l'opinion publique, réclamait le rétablissement des écoles du Nouveau-Brunswick, haut la main, s'il était nécessaire.

Les adversaires de Cartier l'ont beaucoup blâmé d'avoir prêté la main au projet d'union de province. Que n'ont-ils eux-mêmes indiqué les moyens qu'il eût fallu prendre pour tirer le pays de l'impasse où il se trouvait, le Haut et le Bas-Canada étant presque rangés en bataille l'un en face de l'autre. On en était arrivé à la lutte pour la suprématie d'une province sur sa voisine ; on voulait substituer à l'égalité d'influence la domination absolue de l'un des deux alliés sur l'autre. Il fut bien question dans le temps d'un Zollverein des provinces anglaises, mais on n'a jamais dit en quoi cette union commerciale aurait protégé les minorités. D'aucuns invoquaient le retour à l'état de choses qui existaient avant 1840. Les Anglais du Bas-Canada ne se seraient-ils pas insurgés à l'idée d'un changement de régime qui les auraient placés à la merci d'une majorité française ? Non, il n'y avait que deux partis à prendre : entrer dans l'union américaine ou établir l'union des provinces anglaises. Les Canadiens-Français attachés à leurs institutions répugnaient à une alliance qui menaçait de les fusionner avec leurs voisins doués d'une puissance d'absorption irrésistible.

Il s'est aussi rencontré des personnes qui ont critiqué l'œuvre de Cartier, comme s'il n'avait pas été tenu de compter avec l'opinion anglaise, oubliant que, vû les intérêts en jeu, les antagonismes en présence, elle ne pouvait être qu'un compromis. On l'a même blâmé de ne pas s'être abstenu de prendre part à la réalisation du projet d'union. C'est là une sérieuse erreur d'appréciation de sa conduite. A l'heure où nous nous reportons, un changement de régime qu'il

était urgent de surveiller, s'imposait; l'abstention nous aurait été fatale. Toute révolution faite sans nous, sans notre participation, se serait faite plus ou moins contre nous.

Au point de vue particulier des intérêts indifférents aux autres individus, parties au pacte de 1867, nous avons certainement ville gagnée. Ce parlement de Québec, tout national pour ainsi dire, chargé de veiller à ce que les lois du million et demi de Français vivant à l'ombre du drapeau britannique ne subissent aucune atteinte, n'est-ce pas là une conquête, n'est-ce pas un progrès sur l'état de choses existant avant la Confédération? " Aux gouvernements locaux, disait Cartier, ont été dévolues les affaires et propriétés provinciales : administration de la justice, terres de la couronne, pénitenciers, hôpitaux, maisons de charité, etc., matières plus importantes que celles qui étaient soumises à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, sous le système de 1791. A cette époque, la Chambre n'avait le pouvoir de s'occuper ni du commerce, ni du service des postes, et ni du revenu des terres de la couronne. "

Les adversaires de l'union des provinces ont désarmé depuis longtemps. Notons en passant qu'au moment de la discussion du projet de Confédération leurs critiques n'ont pas été inutiles : elles ont appelé l'attention des auteurs du projet de constitution sur les points faibles de l'œuvre. Ce dont nous devons les louer par-dessus tout, c'est d'avoir, après la bataille, donné franchement leur appui à la nouvelle constitution pour en tirer le meilleur parti possible.

Laissant de côté la forme nouvelle du gouvernement, enfin acceptée par le peuple, ils ne se sont préoccupés que de critiquer, comme c'était leur droit et leur devoir, le ministère du jour. Heureux le pays où le combat s'engage contre les hommes et non contre la Constitution !

La marche progressive de la Confédération continuera-t-elle sans heurts, sans accidents ? La prévision humaine hésite en face de cet inconnu. Il est évident que ses conditions d'existence sont à la veille de se modifier sous la poussée perturbatrice du puissant courant d'immigration qui se porte dans l'Ouest. Pour peu qu'il s'accélère, un avenir prochain verra, concentrée dans ces vastes régions, une population supérieure en nombre à celle des vieilles provinces. Où se trouvera alors le centre de l'influence du pays ? La Chambre des communes ne fléchira-t-elle pas sous les ordres des nouveaux venus ? On se demande anxieusement quelles seront leurs dispositions d'esprit ? Il s'implante dans l'Ouest, à l'heure actuelle, des colons intelligents, après au gain par vocation, durs à eux-mêmes et aux autres, par suite de la lutte pour la vie qui se fait terrible dans ces régions jusqu'ici fermées à la civilisation. Ils sont de l'étoffe des conquérants — nous n'irons pas jusqu'à dire — des *conquistadores* espagnols. On entend déjà leur voix forte et impérieuse. A en juger par les apparences, ce jeune loup ne sera pas facile à conduire lorsqu'il aura fait toutes ses dents. Faudra-t-il pour lui résister une union de tout l'Est contre l'Ouest ?

Ne préjugeons pas l'avenir ; il serait trop pénible de croire que nous aurions établi à nos frais, du côté du soleil couchant, une puissance qui ne demanderait plus tard qu'à nous écraser.

Augurons mieux des destinées futures du Canada, en les envisageant sous des aspects plus consolants. Il se trouvera sans doute alors des hommes de la lignée de ceux d'aujourd'hui, qui s'élèveront à la hauteur des périls possibles et sauront faire prévaloir les idées de conciliation et d'harmonie.

CHAPITRE IX

LES CHEMINS DE FER

Les crises politiques sont toujours nuisibles aux intérêts matériels, et le Canada dut aux troubles de 1837 et aux luttes qui suivirent l'établissement du régime constitutionnel la misère dont se plaignaient ses habitants de 1846 à 1854. Notre pays retardait sur le reste du monde en route vers le progrès. La soif de la liberté lui avait pendant longtemps fait perdre de vue les moyens de développer ses immenses ressources. A l'époque dont nous parlons, en pleine possession de ses droits, il constatait la pénurie que le voisinage des Etats-Unis, avec leur accroissement si considérable de richesse, rendait encore plus sensible. Nos hommes publics eurent bientôt fait de trouver la cause de la gêne quasi-générale, et du même coup le moyen de la faire disparaître. Il fallait mettre en mouvement les forces vives du Canada, rapprocher les centres d'affaires, par voies de transport rapide, des points éloignés du pays, nous mettre en communication avec les marchés étrangers, créer de grandes artères qui feraient circuler partout l'activité comme un sang généreux.

Cartier fut un des premiers à comprendre la situation et un des plus ardents apôtres du progrès. Dès 1846, il préconise la création des chemins de fer, le creusement des canaux avec une ardeur qui ne se ralentira jamais durant le reste de sa vie. Aussi son nom reste attaché à la construction du chemin de fer de Montréal à Portland — le premier chaînon de notre voie de communication transatlantique, — du Grand-Tronc, de l'Intercolonial et enfin du Pacifique pour ne parler que des principales lignes de notre réseau.

Le 10 août 1846, nous trouvons Cartier au sein d'une assemblée présidée par LaFontaine à Montréal, plaidant la cause du chemin de fer de Portland avec une abondance d'arguments qui le rendent maître de ses auditeurs. Il est curieux, à la distance où nous sommes de cette époque, de voir avec quelle maîtrise il traite la question au point de vue social et économique. Avec une claire vision des besoins du pays, et une prescience remarquable des problèmes de l'avenir, il pose les principes qui doivent guider les hommes d'Etat canadiens en matière de transport avec des raisonnements auxquels il n'y a rien à ajouter aujourd'hui.

Le peuple souverain, dans nos jours de démocratie, a autant de flatteurs et de courtisans que les rois les plus absolus d'autrefois. Il n'est plus de mode de lui faire la leçon et de lui montrer ses devoirs à côté de ses droits. Disons à la louange de Cartier qu'il n'a jamais donné dans cette faiblesse ; son seul souci est de parler juste et sincèrement, sans préoccupation de flatter, sans peur de choquer. Aussi ne craint-il pas, dans ses discours de 1846, de reprocher aux citoyens de Montréal "leur apathie, leur paresse," en la faisant contraster, pour exagérer sa critique, avec "l'activité incessante, l'énergie fébrile et l'esprit d'entreprise de nos voisins."

L'absence de chemins de fer au Canada le pousse parfois à se servir d'arguments qui sembleraient empreints de banalité de nos jours, mais notre population d'alors se montrait un peu réfractaire aux grandes entreprises dont l'importance lui échappait ; c'est pourquoi nous l'entendons lui dire : " Je dois vous faire remarquer aussi que chaque ville qui a l'avantage de devenir l'aboutissant d'un chemin de fer voit doubler la valeur de ses propriétés, témoin : Buffalo, Albany, Boston, New-York. " Mais il est plus moderne quand il avertit Montréal " que sa prospérité dépend de sa position comme entrepôt du commerce de l'Ouest, que les changements opérés dans les lois sur les céréales ont mis ce commerce en danger, et que nous ne pouvons les conserver si nous ne lui assurons pas les meilleurs moyens de transport, depuis les eaux de l'Ouest jusqu'à l'Atlantique, par nos canaux et ce chemin de fer... " Et dans une autre occasion, il dit encore : " Montréal méconnaîtrait ses meilleurs intérêts et serait la plus arriérée des villes, si elle refusait le moyen qui lui est offert pour ramener une prospérité qui fuit. Elle est appelée à devenir le grand entrepôt de l'Ouest ; sans les chemins de fer et les canaux, il lui sera impossible d'atteindre cette glorieuse destinée. "

Ne convient-il pas de rappeler sommairement ici l'œuvre de Cartier à Montréal ? Nul effort donné dans le but d'accélérer le progrès de la métropole du Canada n'a été plus persistant, plus fécond que le sien. Creusement du chenal entre Québec et Montréal, subventions aux transatlantiques, construction du pont Victoria, sont autant de facteurs de la prospérité de Montréal qu'il a appuyés de sa puissante influence. Remarquons qu'il n'a pas favorisé l'élan du commerce sans rencontrer d'obstacle. Une lutte formidable éclata un jour entre l'Est et l'Ouest de la ville relativement aux travaux d'amélioration du havre. John Young, la plus

forte tête du temps, en matière commerciale, poussait les autorités à concentrer leurs efforts du côté du pont Victoria, sans tenir compte des intérêts du bas de la ville. La persistance de Cartier à démontrer que la nature imposait la construction de jetées sur tout le front de Montréal jusqu'au pied du courant, finit par triompher. Lorsqu'il fut question de prolonger la voie ferrée du Grand-Tronc sur les quais, il eut à lutter contre des ennemis aussi puissants que la Chambre de commerce et quelques compagnies de paquebots.

A raison des grands services que rendaient les améliorations regardées aujourd'hui comme indispensables, ne mérite-t-il le point de figurer parmi les initiateurs du mouvement progressif de Montréal ?

Son esprit d'initiative en matière d'entreprise de chemins de fer devait trouver un aliment d'action énorme lors de la construction du Grand-Tronc. Tant qu'il fut question de cette voie ferrée au Parlement et dans le pays on le vit, par un effort incessant, pousser au succès de l'œuvre. Son zèle lui valut des attaques sans nombre et sans fin ; il était si ardent qu'on ne voulait pas, dans certaines régions, le croire désintéressé. Mais aucune calomnie ne put le rebuter et alors que le Grand-Tronc ne comptait encore que quelques centaines de milles, il se glorifiait en pleine Chambre, à la session de 1854, d'avoir préparé la charte de cette voie ferrée. " J'ai été chargé, disait-il, de la loi qui a créé le chemin de fer du Grand-Tronc et j'en suis plus fier que de tout autre acte de ma vie. Même aujourd'hui c'est lui qui est la principale cause de la prospérité publique. La Compagnie du Grand-Tronc emploie 1600 ouvriers, et elle a dépensé trois millions et demi de louis, depuis le mois de juillet 1852. "

La construction de cette grande voie ferrée, allant de

l'Atlantique à Chicago, se faisait au point de vue des intérêts généraux, mais il importait de ne pas négliger en même temps le service des intérêts locaux et Cartier, usant au profit des siens de sa vaste influence dans les conseils de la Compagnie, réussit à faire prolonger cette voie du côté de l'Est jusqu'à la Rivière-du-Loup. Ce fut là un véritable tour de force, car la région desservie par l'embranchement de la Rivière-du-Loup ne donnait aucun profit à la Compagnie récalcitrante à bon droit au point de vue de ses propres intérêts. Mais Cartier, appuyé par E.-P. Taché, posait ce principe que si le Gouvernement subventionnait une entreprise destinée à promouvoir les intérêts généraux du pays, il n'était que juste d'offrir une compensation à certaines régions appelées à payer leur quote-part des subventions. Le même principe l'inspirait lorsqu'il demandait à ses collègues de faire passer l'Intercolonial par les comtés de Rimouski, de Bonaventure et de Gaspé à l'encontre de certains d'entre eux qui préféraient la route par l'intérieur, de la Rivière-du-Loup à Edmonton.

Au point de vue commercial, celle-ci semblait préférable à une ligne plus longue contournant le bas du Saint-Laurent. Cartier soutenait qu'il était nécessaire de traverser les comtés de Rimouski, de Bonaventure et de Gaspé, afin d'ouvrir cette région à la colonisation. Il invoquait aussi à l'appui de sa thèse, l'intérêt militaire. Le Major Robinson, chargé de faire une étude de la question, avait aussi exprimé l'avis que l'Intercolonial devait passer le plus loin possible de la frontière américaine.

Cartier prit position, appuyé sur l'opinion du Major Robinson, et déclara qu'il se retirerait du Cabinet si ses collègues ne cédaient pas à sa manière de voir. Comme Achille, retiré sous sa tente, il fut huit jours sans reparaitre au Conseil, attendant une réponse à son ultimatum. L'opinion de Cartier finit par prévaloir, grâce à sa fermeté inébran-

lable. Il y allait de l'existence du Cabinet et dans les crises de ce genre, il se rencontre toujours des hommes disposés à crier : " Tout plutôt que la mort et Cartier le savait parfaitement bien. " ¹

Sans doute, l'intérêt de la défense du pays, mieux servi par le tracé Robinson, n'était pas indifférent à Cartier, mais le souci de doter la péninsule gaspésienne d'une voie de communication avec le reste du pays lui tenait au cœur. Il sentait que s'il ne profitait de l'occasion pour les rattacher à Québec et à Montréal, ces points éloignés du Canada resteraient isolés indéfiniment. C'est pourquoi le nom de Cartier mérite de vivre dans la mémoire des populations du bas du fleuve, entouré d'un sentiment de reconnaissance.

Passons outre aux nombreuses voies ferrées, qui ont tour à tour occupé son attention, pour arriver à la grande entreprise du chemin du Pacifique.

C'est à Cartier que revient l'honneur d'avoir posé les assises du premier transcontinental canadien. A la session de 1871, il avait fait accepter par le parlement la loi qui réglait les conditions d'admission de la Colombie dans la Confédération. Or, un des articles portait que la nouvelle province serait rattachée aux plus anciennes par une voie ferrée. La construction de ce chemin était donc le complément de la Confédération, le lien matériel indispensable au maintien du lien moral. Pour donner suite à ce pacte,

¹ Cartier étant allé passer au mois d'août 1870, quelques jours à Rimouski, les citoyens de cette ville lui présentèrent une adresse pour le remercier d'avoir fait tous ses efforts dans le but d'assurer le passage de l'Intercolonial chez eux. Sir Georges leur répondit comme suit sur ce point, sans fausse modestie :

" Vous avez bien voulu mentionner la part que j'ai prise à l'adoption du présent tracé du chemin de fer Intercolonial. En effet, si vous pouvez espérer d'avoir une voie de communication qui mette les produits de vos terres et de vos pêcheries aux portés du marché du Canada, et même du monde entier, surtout quand le chemin de fer du Pacifique complètera le réseau de nos voies ferrées, vous le devez à mes efforts."

Cartier, à la session de 1872, soumit à l'approbation des Communes une série de résolutions, bases du projet réalisé plus tard. ¹ Jamais sa verve et sa dialectique ne se déployèrent avec plus d'éclat que dans les débats suscités par cette vaste entreprise. Une objection se présentait-elle que, de suite, elle était réfutée. Cette affaire le préoccupait beaucoup. N'avait-il point négocié l'achat des territoires du Nord-Ouest, fait entrer le Manitoba et la Colombie dans l'union des provinces? Assurer la construction du Pacifique, c'était bien le couronnement de son œuvre.

Le projet de loi sortit des débats aux acclamations de toute la Chambre, acclamations qui allèrent tout droit à Cartier. Dans l'enthousiasme du succès, il lançait une de ces phrases typiques, dont il était coutumier. D'un geste expressif, les yeux tournés du côté des vastes régions éloignées, vers lesquelles la voie ferrée allait supprimer la distance, il s'écriait : *All aboard for the West !* aux applaudissements de toute la chambre.

Hélas ! dans les affaires humaines, tout n'est souvent que contrastes, grandes déceptions après de grands triomphes ! Les plus profonds abîmes ne sont-ils pas aux pieds des plus hautes montagnes ? Cartier venait de goûter son dernier succès. Dans l'enthousiasme de cette heure de gloire, il ressentait les premières attaques du mal qui devait l'enlever avant l'anniversaire de cet éclatant succès. ² Les jours qui lui restaient à vivre ne furent qu'un enchaînement d'ennuis. Deux compagnies se disputaient l'entreprise de la construction du Pacifique; l'une, de Montréal, présidée par Hugh Al-

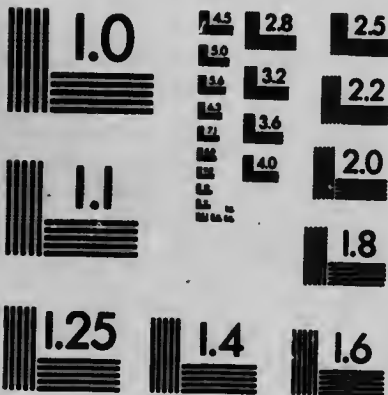
¹ Ces résolutions, incorporées dans la loi adoptée à cette session, octroyaient à la compagnie qui construirait le chemin du Pacifique un subside de \$30,000,000 et de 25,000,000 d'acres de terres.

² Les résolutions furent adoptées le 1er juin 1872. Le 20 avril suivant, Cartier mourait à Londres.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1853 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 286 - 5089 - Fax

lan, le fondateur de la Compagnie de navigation du même nom; l'autre, par M. MacPherson de Toronto. Cartier tenta d'amener une fusion de ces deux sociétés, mais elles se montrèrent réfractaires à tout compromis. D'un autre côté, les journaux d'Ontario et ceux de Québec faisaient valoir les droits respectifs de leur province aux bénéfices de la grande entreprise. Toronto revendiquait le terminus du chemin; Montréal, disaient ses journaux, étant à la tête de la navigation océanique y avait plus de droit que sa rivale.

C'est à ce moment que les amis de Cartier, à Montréal, lui causèrent, sans le vouloir, de grands embarras. Les réclamations de Toronto avaient fourni aux adversaires politiques de Cartier un prétexte à de vives attaques. "Vous voyez bien, disaient-ils, que Montréal sera de nouveau sacrifié et que le Pacifique s'arrêtera à Toronto au détriment de notre ville." Effrayés par cette objection puérile, surtout dans la bouche de gens qui ne croyaient même pas à la possibilité de l'entreprise, les amis de Cartier s'en alarmèrent outre mesure, et insistèrent auprès de leur chef pour qu'il leur donnât une promesse publique que le Pacifique viendrait jusqu'à Montréal. C'était une condition indispensable, ne cessaient-ils de répéter, au succès des prochaines élections (1872). Cartier irrité, essayait vainement de leur faire entendre raison, leur disant avec ce sens pratique qui ne l'abandonnait jamais: "Comprenez donc la situation: la prétention des gens de Toronto est insensée et votre demande, ridicule. La nature des choses doit vous l'indiquer. Est-ce que le commerce de l'Ouest peut s'arrêter à Toronto qui n'est pas un port de mer? Il lui faut fatalement venir à la rencontre des transatlantiques à Montréal. Ni loi, ni promesse de ma part ne vaudraient ce que nous donnera la force des choses. Je ne puis vous faire la promesse vaine, inutile, que vous me demandez parce qu'aux pro-

chaines élections on s'en servirait malhonnêtement dans l'Ouest pour faire la guerre à mon collègue sir John. Dans le dessein de tenir la balance égale entre les deux parties rivales, nous avons placé le terminus au sud-est du lac Nipissingue. Que Toronto aille à la rencontre de la grande ligne de l'Ouest à ce point si cette ville le désire ; faites de même en prolongeant le chemin de fer de colonisation jusque là, et vous verrez que la victoire restera à Montréal." Tout cela fut dit dans l'intimité et ne contenta qu'à demi ses amis de Montréal ennuyés d'entendre, aux approches de la lutte électorale de 1872, leurs adversaires se demander : " As-tu vu le contrat ? " c'est-à-dire, le contrat qui fixait le terminus du Pacifique à Montréal. Hâtons-nous d'ajouter que ce ne fut pas ce cri seul qui fit succomber Cartier à Montréal, en 1872, mais bien plutôt la question des écoles du Nouveau-Brunswick.

Au milieu de ces intrigues et de ces tiraillements, les élections s'annonçaient sous de fâcheux aspects. L'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick, les troubles du Manitoba, les querelles religieuses, mettaient entre les mains des adversaires du gouvernement des armes redoutables. L'organisation conservatrice cherchait des fonds pour se préparer au combat et Hugh Allan offrit de les lui fournir. Il était à ce moment en instance auprès du gouvernement pour obtenir l'entreprise de la construction du chemin du Pacifique.

Vers le même temps, Allan s'efforçait de faire entrer dans le syndicat, formé par ses soins, un certain nombre d'Américains riches, et en état de l'aider à la réalisation du vaste projet. Au cours des négociations, il écrivit à ses amis des Etats-Unis une série de lettres compromettantes, allant à dire qu'il tenait dans sa main la plupart des députés ministériels qui devaient leur élection à sa munificence : pure

vantardise de sa part et dont l'objet était de faire croire à sa toute-puissance, car les députés en question ignoraient la provenance du fonds électoral. Sous la pression de Cartier, Allan rompit brusquement avec les financiers américains, dont un des agents, nommé McMullin, après avoir essayé de le faire chanter, en menaçant de rendre sa correspondance publique s'il ne prenait les moyens pécuniaires de l'obtenir, livra ses lettres à Huntingdon, un des députés marquants de l'opposition.

A la session de 1873, Huntingdon accuse le gouvernement de sir John A. Macdonald d'avoir vendu la charte du Pacifique à Allan ; une enquête tenue à Ottawa, après la session, établit le fait que ce dernier avait versé une forte somme au fonds électoral des conservateurs. Les accusés prétendirent qu'il n'y avait aucune relation de cause à effet entre la souscription et l'adjudication de contrat, mais la présomption n'en existait pas moins qu'il y avait eu une entente à cet effet. Aurait-il souscrit une somme aussi considérable sans valeur reçue, au moins sous forme de promesse ? On connaît le dénouement ; à la réunion des Chambres, au mois d'octobre, les députés ministériels, sous le coup des révélations faites à l'enquête, furent pris de panique. Voyant la débandade dans leurs rangs, sir John remit sa démission à lord Dufferin.

Le gouvernement ne devait pas s'attendre à autre chose qu'à une défaite. Accepter des souscriptions des entrepreneurs de travaux publics, ce n'était pas un cas pendable, dira-t-on. Ce méfait s'était vu avant l'affaire du Pacifique, et s'est reproduit depuis. Hélas ! les souscriptions de ce genre sont une des tares du gouvernement de partis. La corruption ou la souscription électorale, pour fins d'organisation, est aussi vieille que le régime parlementaire et ne disparaîtra qu'avec lui. Cela n'empêche que lorsqu'un fait

du temps, et d'un grand nombre de juges. C'est à ce sujet qu'il dit en Chambre, "qu'il passerait par-dessus le barreau pour rendre service aux justiciables." ¹ Il importe de mentionner ici qu'il fit aussi réunir en un code, nos lois de procédure civile. Rappelons de plus les efforts qu'il fit pour améliorer l'instruction publique qui lui doit l'organisation des écoles normales. C'est encore Cartier qui a fait procéder au cadastre de la province de Québec pour compléter notre système d'enregistrement des hypothèques.

Lorsqu'une réforme s'imposait à son jugement comme nécessaire, il lui fallait l'effectuer coûte que coûte. Les obstacles qui auraient fait reculer la plupart de ses collègues ne semblaient qu'aiguillonner son courage. La réforme judiciaire avait été, pour ainsi dire, imposée aux avocats qui la redoutaient. Il était dans ses habitudes de ne consulter personne lorsqu'il élaborait un projet de loi qu'il croyait d'utilité publique. Il se vantait de cette façon d'agir qui semblait chez lui une grande présomption ou un profond mépris de l'opinion publique. Les députés de sa suite n'étaient guère tenus au courant de ses

¹ Dans un discours à Sherbrooke, Cartier fit à ce sujet les observations qui suivent:

"Il est encore un fait que je veux particulièrement mentionner; il se rapporte à notre droit commun, au droit civil du Bas-Canada, qui intéressait si profondément les habitants de langue anglaise. Tous admiraient l'esprit du système, les hommes de profession comme les autres, mais ils ne pouvaient pas tous lire le texte et le comprendre eux-mêmes. Pour supprimer cette juste cause du mécontentement, j'ai demandé et obtenu la refonte de nos lois du Bas-Canada, et leur impression dans les deux langues. (Applaudissements) Ma proposition fut combattue par des juges et des avocats, qui pétitionnèrent même contre son adoption, je répondis que cette refonte était moins nécessaire aux Canadiens-Français qu'à la population anglaise, et qu'il s'agissait là, surtout, d'accomplir un acte de justice à son égard. J'ajoutai que je saurais bien passer à travers ses adversaires, non que je manquasse de respect pour la magistrature ou la profession à laquelle j'appartiens, mais parce que l'on s'opposait à une mesure infiniment désirable. Aujourd'hui, je ne crois pas que personne m'en veuille de ma victoire." (Applaudissements). — Discours au banquet donné à J.-H. Pope, à Sherbrooke, le 9 novembre 1871.

intentions. Etait-ce une erreur ? Il nous semble que cette méthode de gouverner est la bonne. Consulter une assemblée c'est courir au-devant de tiraillements sans fin. Il ne peut sortir d'une grande consultation de ce genre que des idées moyennes, pour qu'elles répondent aux exigences contradictoires des uns et des autres. Avec toutes les apparences du régime parlementaire, avec toute la mise en scène du gouvernement par le peuple, Cartier administrait la chose publique avec l'absolutisme d'un Richelieu.

Son alliance avec Brown, l'adversaire le plus irréductible du Bas-Canada, lors de la discussion du projet de Confédération, lui fut vivement reprochée par ses adversaires, et comme ils lui demandaient un jour si ses partisans avaient consenti à cette alliance, il fit cette déclaration : " Je n'ai pris à ce sujet ni l'avis de mes compatriotes ni de mes amis politiques. J'avoue que dans tous les actes importants de ma vie politique je n'ai consulté personne. " Qu'on ne conclue pas de cette indépendance que Cartier imposait ses idées d'autorité par pur caprice. Avant de prendre une résolution, il réfléchissait longtemps, étudiait la question sous toutes ses faces et, ce qui semble contredire sa méthode, auscultait le corps social. Après ces études, il lui semblait qu'il était plus en état qu'homme au monde de résoudre les problèmes du moment. Cette tactique n'irait pas aux politiques à l'âme timorée, mais la crainte était un sentiment inconnu à Cartier. Avouons que gouverner de cette façon n'est guère praticable dans un pays de suffrage universel. Ce fut sa bonne fortune d'être appelé au pouvoir sous un régime de suffrage restreint, lorsque les classes éclairées avaient plus d'influence qu'aujourd'hui et avaient remis leurs destinées aux mains de cette forte individualité en qui s'incarnaient toutes leurs aspirations.

CHAPITRE VII

GEORGES BROWN ET CARTIER — QUESTION DE LA REPRÉSENTATION D'APRÈS LE NOMBRE.

Ecrire l'histoire ne consiste pas seulement à énumérer les faits qui remplissent une certaine période ; la raconter de cette façon, ce serait présenter un corps sans âme. Il faut, pour faire revivre les temps écoulés, bien décrire les courants d'opinion qui soufflaient sur les acteurs un moment maîtres de la scène. Il aurait une notion bien incomplète de l'œuvre de Cartier et de Macdonald, celui qui n'en connaîtrait que l'ensemble, il faut voir, au-delà du détail matériel, quelles aspirations, quelles influences planaient sur leurs actes pour les obliger à orienter leur conduite dans une certaine direction.

L'avènement de Cartier au pouvoir en 1855 avait à peu près coïncidé avec l'entrée de Georges Brown dans l'arène parlementaire. Le célèbre agitateur y arrivait, un brandon de discorde à la main. C'est une nouvelle phase de notre histoire politique qui s'ouvre à ce moment, avec des aspects

menaçants pour la paix publique. De 1840 à 1849, nos hommes posent les bases du régime constitutionnel, en pacifiant le pays. Cette œuvre accomplie, on avait lieu d'espérer que l'effort collectif des esprits dirigeants tendrait uniquement à maintenir entre l'Est et l'Ouest un équilibre de forces pour les pousser dans la voie du progrès. Telle fut la préoccupation du plus grand nombre des chefs de parti ; telle fut l'ambition de Cartier, de Macdonald et de leurs amis. Qu'ils aient atteint leur but, dans une large mesure, il n'y a pas à le nier. Les voies ferrées construites sous leurs auspices, les canaux du Canada, les travaux d'utilité publique dus à l'initiative de ces hommes attestent, encore aujourd'hui, leur bienfaisante activité. Ce qui a lieu de surprendre c'est que leur œuvre ait pu se produire si féconde, dans les temps difficiles qu'ils ont traversés.

Au-dessus de la marche normale des affaires, pesait toujours la menace d'un conflit entre les deux provinces. Déchaîné par Georges Brown, le fanatisme de l'Ouest montait à l'assaut de nos institutions : " Sus aux écoles séparées, aux institutions religieuses, à la hiérarchie catholique, clamait-il avec McDougall et tous les autres clear grits. Il nous faut la représentation établie sur le nombre, pour donner le coup de grâce à la *French domination*. La population anglaise, protestante, est la plus nombreuse ; donc, elle a droit à la prépondérance. "

Voilà les paroles sinistres qui retentissent aux oreilles de Cartier durant son règne. Il n'est pas homme à plier sous le souffle de la tempête, et il lui tient tête avec un brillant courage et avec une indifférence plus apparente que réelle. Ce fut toujours un trait de sa manière de faire bonne figure à mauvais jeu. S'il est de sage politique de dissimuler ses appréhensions, peut-il s'en libérer, lorsque la vague anti-

française et anti-catholique monte, monte incessamment jusqu'au point de pousser quarante-huit députés de l'Ouest à donner l'appui de leur vote au projet de fixer la représentation proportionnellement au chiffre de la population ? Ce fut l'attitude déterminée de Cartier, faisant entendre que jamais il ne consentirait à une inégalité d'influence entre les provinces au Parlement, autant que le sentiment de justice d'un bon nombre de députés anglais, qui firent échec au néfaste projet. Cette heureuse entente mit à néant l'odieuse tentative de Brown et de ses adhérents d'implanter sur notre sol une tyrannie pire que celle que nous avons eu tant de mal à terrasser. N'était-ce pas, au reste, reprendre en l'aggravant, le plan de lord Durham d'établir la prépondérance absolue de l'élément anglais au Canada ? Le fanatisme ne désarma pas à la suite de sa défaite à la Chambre. Il continua sa campagne, à travers l'Ouest, faisant appel à tous les préjugés pour battre en brèche le fantôme de la domination française. Brown se gardait bien d'en démontrer l'existence. Il lui suffisait pour ses desseins de la dénoncer.

D'ailleurs, l'état des partis au Canada, sous le régime de l'Union, tendait à donner une couleur de réalité à ses furieuses déclamations. Pendant que les députés anglais, de toutes nuances, se divisaient en factions aux forces toujours changeantes, une imposante phalange française se serrait compacte autour de Cartier, faisant front de tous côtés aux "clear-grits" comme aux libéraux démocrates de l'école de Papineau. Telle on l'avait vue autour de La-Fontaine, telle on la retrouvait sous les ordres de Cartier. De 1840 à 1862, ce bataillon national s'est maintenu, modifié dans sa composition par la force des choses, mais solide dans sa puissance, et invariable dans ses idées de

justice. Son existence, sa force et sa raison d'être ne se justifiaient-elles pas par sa conduite ? Par quel acte d'empêchement sur les droits du Haut-Canada avait-il imposé sa domination ? Tous les partis de la province voisine n'avaient-ils pas tour à tour sollicité son influence ? Ils la trouvaient légitime lorsqu'elle pouvait leur être utile.

Ce sont d'abord les libéraux de l'école Baldwin, Prince et Hincks, qui unissent leurs forces aux siennes pour assurer le triomphe de la vraie doctrine constitutionnelle. Plus tard, après la disparition de ces nobles esprits, les réformistes s'affaiblissent en se scindant en deux camps, dont l'un hisse les couleurs radicales des *clear grits*, tandis que l'autre section s'agite impuissante. C'est alors que les toriers du Haut-Canada modifient leurs idées. L'ogre qui voulait naguère nous dévorer s'adoucit, s'humanise, cherche à se rapprocher du bataillon canadien-français et McNab, sous l'influence de J. A. Macdonald, tend la main à Morin, non sans avoir, au préalable, selon l'injonction de Cartier, brûlé ce qu'il avait adoré.

Aucun des trois groupes politiques : toriers de l'Ouest, réformistes et *clear grits*, et démocrates du Bas-Canada, ne peut raisonnablement prétendre à la direction des affaires du pays. Le bataillon français qui revient au Parlement à la suite des différentes élections, avec les trois quarts des forces de notre province, constitue le seul facteur sérieux de gouvernement. Ajoutons, un facteur honorable, car s'il a pu s'accommoder, à tour de rôle, de l'alliance de partis aux idées opposées, divergentes, il est entré dans chaque combinaison sans sacrifier aucun de ses principes essentiels.

N'a-t-il pas joué un beau rôle, en soutenant avec la même loyauté le libéral Baldwin, l'ultra-conservateur MacNab et le tory Macdonald ?

Ne convient-il pas de faire remarquer ici (puisque ce fait n'a pas frappé nos historiens ou qu'ils ont voulu l'ignorer) que Cartier a rendu de grands services à son collègue Macdonald, et a été le plus solide instrument de sa gloire ? De 1851 à la coalition de 1864, Cartier se présentait au Parlement, appuyé par la grande majorité des députés de sa province, pendant que Macdonald n'avait à sa suite qu'un faible contingent de représentants du Haut-Canada. ¹

De cette situation avantageuse des Canadiens-Français, concentrés en un bloc solide, au milieu de l'éparpillement des forces amies ou adverses, naquit l'antagonisme exploité par Georges Brown. Ne se plaignait-il pas d'un état de choses dont ses idées étaient la cause ? L'union des Canadiens ne trouvait-il pas sa raison d'être dans l'instinct de conservation aussi naturel aux nations qu'aux individus ? Nul plus que Brown n'a eu conscience de la correction parfaite de notre attitude; mais qu'importe la justice aux ambitieux ? Il leur faut arriver à tout prix, et il parut à ce radical que dans le fanatisme, il trouverait la force la plus susceptible de le porter au pouvoir. Il ne se fit pas faute de s'en servir. Sous le souffle puissant de sa parole et des articles du *Globe*, son organe, l'Ouest finit par croire à la *French domination* : Foley, un des hommes les plus importants du jour, traduisait bien la pensée de ses concitoyens lorsqu'il disait à la Chambre :

“ On a dit, criait-il, que les réserves du clergé ne pouvaient jamais être sécularisées, et cette déclaration a con-

¹ “ A ce propos, Chapleau racontait à l'auteur une anecdote qui montre que sir John, avec le temps, avait fini par apercevoir le passé sous un jour trompeur. “ I have always stood by the French,” disait-il, au Conseil, et Chapleau, de répondre: “ Don't you think, Sir John, it would be more correct to reverse the proposition, and say: the French have always supported me? ”

duit à la rébellion de 1837 et à l'effusion du sang. La même chose arrivera peut-être, si l'on ne fait pas des concessions sur la représentation. Les Bas-Canadiens disent que jamais, sous aucune considération, ils n'en feront ; les Haut-Canadiens jurent qu'ils obtiendront leur but. Est-il sage de laisser ainsi un peuple vivre sur un pied d'antagonisme ? Si cela continue, il arrivera le même état de choses que l'on voit actuellement se produire entre le nord et le sud des Etats-Unis. Je ne veux pas injurier les Bas-Canadiens, mais je tiens à exprimer ma pensée dans un langage ferme. L'opposition a fait tout ce qu'elle a pu pour éviter le conflit qui, j'en prends le ciel à témoin, arrivera inévitablement, si des concessions ne sont pas faites à propos."

Agitations religieuses et nationales, quelles funestes influences à combattre dans un pays ! On les vit durant presque toute la durée de l'Union, sans cesse agissantes, lorsqu'il était question de régler une affaire intéressant les deux provinces.

Rappelons-nous qu'à raison de ces influences le Parlement fit de vaines tentatives, durant vingt-cinq ans, pour fixer, d'une façon permanente, le siège du gouvernement soit à Montréal, soit à Toronto où à Québec. Où allait-on avec un système semblable ? Le temps aggravait les difficultés de gouverner au lieu de les atténuer, et l'on marchait rapidement vers une situation sans issue : un *deadlock*. Le vote sur la proposition de changer la base de la représentation avait presque fait l'union dans le Haut-Canada. On pouvait prévoir le jour où les deux provinces se trouveraient rangées l'une en face de l'autre. La moindre défection parmi la députation anglaise de la province de Québec aurait rompu l'égalité des forces acceptée au début du régime nouveau.

Après la défaite de Cartier, en 1862, la perspective s'assombrit encore. On vit une suite de ministères défilier rapidement pour marquer de courtes étapes ; les cabinets Macdonald-Sicotte, Macdonald-Dorion, Taché-Macdonald, n'eurent qu'une existence éphémère et vinrent démontrer à quel point la machine était enrayée. ¹ Provincialisme à l'état aigu, antagonisme de race et de religion, avaient fait leur œuvre. Il fallait aviser aux moyens de sortir du chaos. Il parut aux esprits les plus sages et les plus clairvoyants, qu'une confédération de toutes les provinces britanniques, en élargissant le champ d'action, résoudrait toutes les querelles suscitées par les intérêts étroits de clocher. Tories et réformistes du Haut-Canada, conservateurs amis de Cartier, donnèrent leur adhésion au projet ; seuls les libéraux du Bas-Canada dirigés par Dorion refusèrent de l'accepter. (²)

Le Canada avait vu d'étranges coalitions, mais nulle plus singulière que la dernière. Quel imprévu spectacle que celui de Cartier et de Brown dans la même barque ! Il fit

¹ Arrivé au pouvoir en 1862, Sandfield MacDonald, chef du Bas-Canada, était battu en 1864, après avoir eu successivement pour collègues Sicotte et Aimé Dorion. Le ministère Taché-MacDonald formé au mois de mars 1864, succombait deux mois et demi plus tard. Du mois de mai 1862 au mois de juin 1864, trois ministères avaient rempli ce laps de temps.

C'est après ces preuves manifestes de l'impuissance des deux partis à former un gouvernement viable que Morris, ami de Cartier et de MacDonald, proposa à Brown de reprendre le projet de Confédération dont il avait été question dans le discours du trône en 1858.

² Il avait été question, antérieurement, de l'union des provinces. En 1858, le ministère Cartier-MacDonald faisait dire au gouverneur dans le discours du trône : "l'opportunité d'une union fédérale de provinces anglaises sera l'objet d'un examen sérieux." Après la session, Cartier, Ross et Galt, passèrent en Angleterre pour soumettre à l'étude des ministres anglais un projet de Confédération.

quelque peu scandale dans le temps. Mais les plus sérieux motifs d'intérêt public ne justifiaient-ils pas cette alliance ? Un jour, après avoir retiré le pouvoir à ses ministres, en pleine possession de la confiance de la Chambre, Guillaume IV donnait la succession de Melbourne à Wellington et à Peel. Le vieux général, tout en désapprouvant dans son for intérieur la conduite du roi, dut assumer devant le public la responsabilité de l'acte arbitraire du souverain. Faisant taire ses répugnances, il prit le portefeuille de ministre, en disant : "The Government of His Majesty must be carried on." Une raison de la même force n'imposait-elle donc point la Confédération à Cartier et à ses alliés ?

CHAPITRE VIII

CARTIER ET LA CONFÉDÉRATION.

L'œuvre la plus importante à laquelle Cartier prit part est, sans contredit, celle de la Confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Il ne s'agit plus ici d'un projet de chemin de fer, d'une entreprise qu'une loi crée et qu'une autre peut faire disparaître. L'avenir de tout un peuple est en jeu dans cette circonstance, et la responsabilité ordinaire de l'homme d'Etat s'augmente et s'aggrave des périls à prévoir pour les éviter et des intérêts à sauvegarder d'une façon intangible. Ce n'est pas une mince affaire que de changer la situation politique d'une nation lorsqu'il faut demander à l'inconnu des garanties aussi grandes que celles du présent, mettre en balance les avantages qu'on cède et ceux que l'on se propose d'acquérir.

Il fut facile aux collègues de Cartier chargés, à la Conférence de Québec, d'élaborer un projet d'union acceptable à tous, de se mettre à l'œuvre d'un cœur léger, car leurs provinces n'avaient rien à perdre dans la sphère agrandie où on les appelait à vivre à l'avenir. Tout autre était la position des Canadiens-Français. Ils risquaient de se

trouver à la merci, dans le nouvel ordre de choses, d'une majorité généreuse et libérale aujourd'hui, remplacée demain par une majorité oppressive et persécutrice. Les sauvegardes d'une constitution émanée d'un pacte solennel entre plusieurs parties contractantes ne tiennent pas toujours ce qu'on leur fait promettre ; tant valent les hommes, tant valent les constitutions. C'est sous l'empire de ces idées et du compte terrible qu'on était en droit d'exiger de lui que Cartier prit place au milieu des délégués à la Conférence.

Si tous les hommes publics de l'époque, réunis à Québec, virent, dans la concentration des forces éparses, le moyen de constituer un état puissant sur les fondations des petites provinces, faibles dans leur isolement, cette unanimité de vues disparaissait sur la forme à donner au nouveau régime. Pour le plus grand nombre, un parlement unique pouvait répondre aux nécessités administratives et économiques du pays. Tout autre fut l'avis de Cartier qui ne fit pas mystère de son opposition irréductible à une union législative. A son point de vue, il convenait d'organiser le nouvel état sur les bases du régime fédératif afin de laisser à chaque groupe son autonomie sur les matières essentielles à son existence provinciale. Le concours du Bas-Canada à l'œuvre de l'union était à ce prix. Après force discussion, la majorité, en face de l'attitude déterminée de Cartier, finit par se rallier à son idée, de sorte qu'il est permis de dire que si le projet d'unir les provinces anglaises ne lui appartient pas en propre, celui de la forme à donner au gouvernement est bien à lui. Il a déclaré, en plein parlement, que pour la majorité des délégués, y compris sir John Macdonald, il aurait suffi de substituer aux législatures provinciales un seul parlement investi de tous leurs pouvoirs.

L'identité du droit civil en dehors de Québec, la communauté de langage facilitaient l'union législative à laquelle les Canadiens devaient répugner, car leurs institutions y auraient été en péril. La grande perspicacité de Cartier lui fit voir dans cet état politique le danger latent qu'il cachait. N'avait-il pas de plus à redouter l'obstacle contre lequel serait venue se heurter et se briser son influence, s'il eut tenté de faire accepter par les siens, déjà prévenus contre tout changement, un projet aussi plein de menaces pour leur avenir qu'une Union législative ?

La nouvelle constitution eut de rudes assauts à soutenir avant d'être acceptée. La critique la plus vive ne cessa de la suivre d'une étape à l'autre de la discussion à la Chambre, mais Cartier, dans toute la maturité de son talent, avec cette furie française qu'il déployait dans les circonstances critiques, fit face aux attaques de Dorion et de ses amis. Il fut puissamment aidé par Cauchon, dont les articles très élaborés, publiés par le *Journal de Québec*, achevèrent de gagner le clergé au projet de la Confédération. Il serait injuste de méconnaître la part que prirent à la discussion Langevin, Chapais, Louis Archambault, etc.

Le projet de Confédération n'était-il pas calqué, dans sa charpente, sur l'édifice élevé par les Américains ? Il y avait là une apparente contradiction chez Cartier qui se plaisait, en toutes circonstances, à faire ressortir la supériorité, évidente à ses yeux, des institutions britanniques sur celles de nos voisins. Il s'est un jour évertué, à la Chambre d'Assemblée de Québec, d'établir la différence d'origine des pouvoirs publics au Canada et aux Etats-Unis. A son point de vue ils émanent chez nous du Parlement britannique qui les a placés sous l'égide du gouvernement central à Ottawa. Celui-ci en a délégué une partie aux législa-

tures provinciales. L'autorité gouvernementale aux Etats-Unis s'est formée et partagée d'après un principe inverse. Ce sont les différents Etats qui, se dépouillant d'une portion de leur pouvoir, ont donné naissance à la puissance fédérale. Si la devise américaine *unum e pluribus* précise bien la source des pouvoirs de nos voisins, on arrive à symboliser notre constitution en modifiant la même formule américaine ; comme c'est du pouvoir central que dérive l'autorité déléguée à nos autonomies provinciales, les mots *ex uno plures* peignent bien l'état de choses existant au Canada. Cette manière de voir, qui fut aussi celle de M. Félix Ma chand, nous plonge en plein domaine de la fiction. La réalité au contraire nous montre, à travers le voile de la théorie, le peuple agissant, faisant sentir sa volonté, à peu de choses près, de la même manière au nord et au sud de notre frontière. Quelque ingénieux que soient ces commentaires, l'ossature de notre constitution dans laquelle on a habilement glissé la substance des institutions britanniques est bien d'imitation américaine.

La Confédération n'en constituait pas moins un progrès sur l'ordre de choses qu'elle remplaçait. Celui-ci n'était qu'une union législative où nos institutions n'avaient pour garantie que l'égalité de représentation des deux provinces. Sitôt cette protection disparue, nous tombions à la merci de la majorité anglaise et c'était le sort qui nous attendait dans un avenir assez rapproché, car la garantie de l'égalité de représentation devait fatalement céder la place à la représentation basée sur le nombre, système plus juste, au sens des institutions représentatives. C'est même pour éviter cette éventualité vers laquelle poussait la force des choses, que Cartier consentit à l'union des provinces.

Le grand avantage de la Confédération c'est qu'elle nous a établis comme un bloc inattaquable au sein du nouvel état,



Caricature extraite du *Petrouquet*, journal satirique, publié à Montréal en 1865. Cartier y est représenté comme sacrifiant son pays en le faisant entrer dans l'Union. "Il sera veudu, dit le journal, au comptant et par Cartier." P. 85.

avec tous les droits et libertés essentiels à notre autonomie provinciale : notre droit civil et le contrôle de l'instruction publique. Au gouvernement central, nous abandonnons les intérêts matériels communs à tout le pays, intérêts qui ne pouvaient se disjoindre, comme ceux de la politique fiscale et des relations commerciales, encore soumises cependant à Ottawa à notre part d'influence. Mais n'était-ce pas une conquête considérable que celle qui plaçait entre nos mains, comme dans une forteresse dont seuls nous avons la clé, le privilège d'instruire nos enfants, de perpétuer notre langue, de conserver nos lois, enfin tout ce qui constitue l'âme d'une nation !

Au point de vue général, c'était une conception hardie que celle de l'union des provinces constituée sur les bases du régime fédératif. N'est-ce pas en effet le système de gouvernement le plus compliqué dans sa mise en œuvre ? Ce dualisme, qui installe des autonomies particulières dans un état, ne mène-t-il pas presque fatalement à des conflits d'autorité inconnus à un pouvoir unique centralisé ? Nos voisins de la grande république, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, ont vu se produire, dans le fonctionnement de la machine politique, des chocs que nous-mêmes n'avons pas pu toujours éviter. Aussi les fédérations ne peuvent résister aux exigences de la politique, si leurs habitants n'apportent point dans les affaires publiques un grand respect des droits d'autrui, et cet esprit de compromis et de transactions indispensables pour mettre d'accord des intérêts divergents.

Dès son origine, la Confédération américaine vit surgir deux tendances contradictoires, parmi les esprits dirigeants de l'époque aux prises avec les difficultés inhérentes à un régime nouveau. Fallait-il donner au gouvernement central un pouvoir prépondérant sur les petites autonomies provin-

ciales ? Ou celles-ci traiteraient-elles d'égaux à égal avec le premier ? C'est sur ces deux tendances que se fit la première division des partis chez nos voisins. A la tête des centralisateurs se trouvaient Hamilton, Jay et Madison. Ceux qui tenaient pour la quasi souveraineté des états marchaient sous la direction de Jefferson.

La lutte entre les deux partis fut longue et, en se prolongeant, elle amena la terrible guerre civile de 1861. Rappelons, pour l'intelligence des faits, que les Etats du Nord et ceux du Sud s'étaient divisés en deux camps sur la question de l'esclavage. Aux premiers qui réclamaient la libération des noirs, les sudistes, retranchés derrière les privilèges de l'autonomie locale, déniaient le droit d'intervention. C'est sur ce différend qu'éclatèrent les hostilités. Le gouvernement fédéral sortit vainqueur de la lutte qui affaiblit les droits des états. Au cours des longues discussions antérieures à la guerre, les états avaient argué qu'ils étaient des souverainetés dont une partie des pouvoirs n'avaient été aliénés que conditionnellement. Cette argumentation disparut sous la fusillade des soldats du Nord ; les Confédérés sudistes durent subir le sort du plus faible. Les mêmes tendances contradictoires signalées plus haut, sur la manière d'appliquer la constitution, se manifestèrent au Canada. Si J. A. Macdonald visait à donner ici une grande prépondérance au gouvernement central, au préjudice des provinces, il suivait la pente naturelle de son esprit. L'union législative ne restait-elle pas toujours à ses yeux le régime désirable ?¹ L'instinct de conservation faisait à Cartier un devoir de fortifier de plus en plus les autonomies provin-

¹ " J'ai déclaré à maintes reprises dans cette chambre, disait-il au parlement à Québec, que je préférerais une union législative si c'était possible. Mais après avoir examiné et discuté ce sujet, à la conférence des délégués, nous sommes arrivés à la conclusion que ce système ne pouvait être adopté. En premier lieu, le Bas-Canada n'aurait jamais consenti à l'accepter."

subsidés du gouvernement qu'en vertu d'un vote renouvelable d'année en année.¹

La question fut portée en Chambre à la session de 1872. Les avocats des catholiques invoquèrent l'exercice du droit de veto à l'égard de la loi provinciale du Nouveau-Brunswick qui établissait des écoles neutres. Il ne parut pas aux ministres que cette demande fut fondée en droit. L'acte constitutionnel de 1867 laissait aux gouvernements provinciaux le contrôle de l'instruction publique, et les difficultés dérivant de ce sujet ne pouvaient tomber sous l'action du gouvernement central que lorsque l'on empiétait sur des droits acquis et existant avant la Confédération.

La logique ordinaire de Cartier interpréta clairement les articles de la Constitution sur ce point. Après avoir mis la loi en pleine lumière, il donna à ses amis du Bas-Canada d'excellents conseils : " Vous devriez être les derniers à

¹ Voici l'article de la Constitution qui a trait à la question de l'éducation :

Art. 93. — Dans chaque province, la Législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes : —

(1) Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, *par la loi*, à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (*denominational*).

(2) Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la reine dans la province de Québec;

Voici la section qu'on demandait d'appliquer dans cette affaire.

(3) Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera *par la loi*, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la Législature de la province, — il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation.

demander l'intervention du gouvernement central en cette circonstance. Que font en ce moment les partisans du désaveu de la loi du Nouveau-Brunswick, sinon demander au Parlement de placer l'instruction publique sous la haute main du gouvernement fédéral, et s'exposer aussi à voir les protestants de la province de Québec invoquer un jour l'intervention d'Ottawa pour faire modifier son système d'écoles ? Lors de la discussion du projet de Confédération j'ai pris un soin extrême, ajoutait-il, à raison de nos idées en cette matière, de placer le contrôle des écoles en dehors d'Ottawa." Exiger l'intervention fédérale au Nouveau-Brunswick, n'était-ce pas demander de livrer à l'ennemi la clef de la place-forte dans laquelle Cartier avait enfermé nos institutions ?

La raison et l'intérêt bien entendus de Québec parlaient par la bouche de notre homme d'Etat, mais l'opinion publique ne l'entendait pas de cette façon, et en bien des endroits on lui reprocha le refus d'annuler la loi comme une lâcheté ou une trahison. On a malheureusement l'habitude, dans notre province, de discuter les questions de religion et de race, en se servant d'arguments fournis par le sentiment plutôt que par la raison. L'on s'emballe outre mesure sous la poussée et la pression des meneurs populaires, et l'agitation atteint des limites que souvent ne connaissent pas les populations lésées par telle ou telle loi.

L'attitude de la majorité du Bas-Canada dut causer de vifs ennuis à Cartier. N'avait-il pas invoqué comme argument décisif en faveur de la Confédération la protection qu'elle donnerait aux minorités ? Mais on méconnaissait le fait qu'il n'avait été question, au cours des pourparlers relatifs à l'union des provinces, que des minorités du Haut et du Bas-Canada. Pourquoi les catholiques du Nou-

veau-Brunswick n'avaient-ils pas pris soin de faire reconnaître leurs droits avant d'entrer dans le nouvel état ? Comme le fit remarquer Cartier à la séance de la Chambre des communes, le 22 mai 1872 : " L'évêque du Nouveau-Brunswick a écrit des lettres en faveur de la Confédération, mais n'a jamais réclamé une protection spéciale pour ses ouailles. " Pouvait-on raisonnablement exiger chez lui plus de clairvoyance que chez ce prélat ?

Il n'y avait pas d'autre ligne de conduite à suivre en cette occurrence que celle que Cartier avait indiquée. Mais une partie de l'opinion publique, affolée, refusait de s'occuper des dangers auxquels le veto de la loi nous exposait. Elle fit de la cause catholique du Nouveau-Brunswick sa propre cause avec une ardeur que les intéressés n'eurent jamais. On ne discuta guère autre chose dans nos campagnes, aux élections de 1872. Des intérêts de la province de Québec, de la voie ferrée du Pacifique, de la politique fiscale, il fut à peine question. Et si Montréal refusa de lui confier son mandat ce fut en grande partie à raison de son attitude prudente en cette affaire.

L'épilogue qui vint clore l'agitation soulevée à ce moment est trop curieux et trop plein d'enseignements pour que nous ne le rappelions pas ici. A la session de 1874, M. Mackenzie étant alors premier ministre, M. Costigan, qui s'était fait l'avocat de ses concitoyens catholiques, réclamait encore justice pour eux. M. Masson et une foule de députés conservateurs français l'appuyaient. Or, pendant que se plaidait aux Communes cette cause importante, les évêques du Nouveau-Brunswick, présents à Ottawa, laissaient leurs défenseurs se démener à qui mieux mieux et sans les prévenir, sans consulter ceux qui étaient allés au feu pour eux, effectuaient tranquillement un compromis avec le gouver-

nement du Nouveau-Brunswick. La province de Québec comprit-elle alors combien peu on lui avait tenu compte de ses sacrifices et de ses agitations devenues stériles !¹

La Confédération n'avait pu protéger la minorité du Nouveau-Brunswick parce que nulle loi ne lui avait garanti ses droits. Aussi lorsqu'il fut question de faire entrer le Manitoba dans la Confédération, Cartier résolut de placer les droits de la minorité catholique à l'abri de tout empiètement. Un article, rédigé avec tout le soin possible, de façon à entourer les écoles de nos coreligionnaires d'un triple mur de sauvegardes, fut inséré dans la nouvelle constitution. Hélas ! On sait ce qui en advint. Une loi passée en 1890 supprime les écoles existantes. Attaquée devant les tribunaux de la province, elle est reconnue

¹ Cette question des écoles du Nouveau-Brunswick a passé à la Chambre des communes par les phases qui suivent : A la session de 1872, M. Costigan ayant demandé que la loi qui établissait des écoles non confessionnelles fut frappée de veto, M. Colby suggéra qu'avant de demander à l'Exécutif de recourir à cette mesure extrême, il serait à propos de consulter les juriscultes anglais pour s'assurer si elle était constitutionnelle ou non. La réponse des juriscultes fut affirmative.

A la session de 1873, M. Costigan propose que, nonobstant cette décision, il importe d'obtenir l'avis du plus haut tribunal de l'Empire : le comité judiciaire du Conseil privé, sur ce sujet, et, qu'en attendant, le gouverneur reçoive instruction de frapper de veto la dernière loi des écoles votée par la Législature du Nouveau-Brunswick. Cette proposition fut acceptée à la majorité de 98 contre 63. Tous les députés de la province de Québec, sauf trois, votèrent cette proposition qui n'aurait pas été acceptée si Cartier eut été présent.

En 1874, M. Costigan revenait à la charge, demandant à la Chambre de prier le Parlement impérial d'amender la constitution de façon à assurer aux minorités des différentes provinces la jouissance des droits qu'elles possédaient avant l'Union. C'est pendant qu'on discutait cette proposition qu'un accord intervint entre les évêques du Nouveau-Brunswick et le gouvernement de cette province, accord en vertu duquel ce dernier s'engageait à permettre aux prêtres de chaque paroisse de donner aux élèves un enseignement religieux après les heures de classe ordinaires.

constitutionnelle. La Cour suprême du Canada, saisie à son tour de la cause, se déclare, à l'unanimité de ses cinq juges, d'un avis contraire. Le comité judiciaire du Conseil privé à Londres, appelé à se prononcer en dernier ressort, arrête qu'en tout pays l'Etat a le droit d'ouvrir des écoles, tant pis si l'exercice de ce droit lèse certaines personnes. Interpellé l'année suivante par les catholiques de Manitoba sur la question de savoir si, aux termes de la Constitution, la suppression de leurs écoles ne constitue pas un grief, il donne une réponse affirmative à cette interrogation. De plus il déclare qu'il y a lieu de leur rendre le droit dont la loi de 1890 les a frustrés. Ces faits ne se rattachent que par un lien léger à Cartier, mais nous ne les rappelons que pour mettre en relief un point faible de l'acte de 1867. Le dernier jugement du Conseil privé aurait dû suffire, avec la mise en demeure du gouvernement fédéral aux autorités de Manitoba, pour qu'il fut fait droit à la requête de la minorité. Elles s'y refusèrent. Le gouvernement fédéral, manquant de moyens coercitifs pour rendre les jugements des tribunaux exécutoires, la constitution préparée avec tant de soin par Cartier se montra inefficace sur ce point.

Il faut, au reste, bien l'avouer, la population protestante ne partage pas nos idées en matière d'instruction publique. Ses tendances s'accroissent de plus en plus, en faveur de l'enseignement neutre. Témoin les déclarations des députés anglais, en 1906, au sujet des écoles des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. C'est le cas de dire: *Quid leges sine moribus*. Les lois sont impuissantes lorsqu'elles contredisent le sentiment public.

La réorganisation de la milice s'imposait tout naturellement à la suite de l'union des provinces dans la sphère agrandie des besoins du pays. C'est à Cartier, ministre de la milice, qu'échut naturellement la tâche de mettre notre

force militaire sur un pied nouveau. N'avait-il pas aussi une revanche à prendre ? Le ministère Cartier-Macdonald était tombé, en 1862, à la suite d'un vote adverse donné sur le projet de loi de milice préparé par le colonel Lysons et accepté par le gouvernement.

Notre incompetence en la matière nous dispense de parler de la loi de 1868. Disons seulement que, modifiée depuis, à plusieurs reprises, elle subsiste encore dans ses grandes lignes. Il ne fallut pas moins de cinq heures à Cartier pour en développer le principe et en expliquer la portée. Il sortit de la discussion — c'est le cas de le dire — avec les honneurs de la guerre. Cauchon, plutôt malveillant à l'égard du ministre de la milice, ne put s'empêcher de reconnaître le succès de Cartier.

Il écrivait au *Journal de Québec* : " M. Cartier a obtenu un succès où beaucoup espéraient ou du moins pensaient le voir succomber. Il a noblement pris la revanche de 1862. Il y a tout à la fois efficacité et économie dans la mesure du ministre de la milice, et c'est à ces deux importants caractères qu'il doit son succès. Dans ce bill le volontarisme ne prime pas, et c'est ce qui devrait être, puisque le volontarisme c'est l'enthousiasme de la guerre et l'enthousiasme ne dure jamais longtemps. Or, le succès, presque toujours, n'est dû qu'à la persévérance. "

A titre de ministre de la milice, Cartier eut aussi à prendre une part active aux négociations relatives au retrait des troupes anglaises du Canada.

En 1870, lord Granville, ministre des colonies, informa le gouvernement canadien qu'il aurait à l'avenir à s'occuper seul de la défense du pays, en temps de paix.

Cette détermination du gouvernement impérial ne pouvait pas se produire d'une façon plus intempestive. En

effet, le Canada qui avait déjà repoussé deux invasions des armées féniennes voyait ses frontières encore sous la menace du même danger. Condamnant la politique anglaise sur ce sujet, Cartier présenta au Conseil exécutif, le 19 mai 1870, une protestation qui fut ensuite envoyée à Londres.

Il rappelait, dans cette pièce diplomatique, que l'organisation fénienne avait été fondée par des Irlandais immigrés aux Etats-Unis dans un dessein hostile à l'Angleterre. Or, les Féliens s'attaquaient à notre pays à raison de leurs griefs contre le gouvernement impérial. Devions-nous être les victimes expiatoires des persécutions dont leur patrie était victime en Europe ? Qu'avait à voir le Canada dans cette querelle ? La protestation du gouvernement canadien resta sans effet. Le ministre des colonies fit savoir qu'il ne reviendrait pas sur sa décision ; il se contenterait de laisser durant quelques mois un bataillon de soldats à Québec, qui ensuite seraient cantonnés à Halifax d'une façon permanente. Au cours de sa réponse, lord Granville poussa le sans-gêne jusqu'au point de dire que l'Angleterre n'était pas plus tenue que nous de s'occuper de l'affaire des Féliens.

Retirer les troupes anglaises du Canada, au moment où il était attaqué à raison des actes de la métropole, nous semble aujourd'hui un phénomène politique inadmissible ! On en trouve l'explication plus ou moins plausible dans le courant d'idées alors en vogue en Angleterre. Après la Confédération, l'école de Bright et de Cobden, opposée à l'expansion coloniale de la Grande-Bretagne, prit un tel ascendant sur l'opinion publique que l'on vit certains cercles politiques invoquer l'abandon du Canada à ses propres destinées. Cette incroyable aberration — au point de vue des intérêts anglais — pénétra jusque dans les régions officielles, et fait étrange, en nos jours d'impéria-

lisme à outrance, le gouverneur général déclara, dans un discours à Québec, que si le Canada désirait se séparer de la Grande-Bretagne, celle-ci y consentirait volontiers. C'était le moment où le *Times* raillait les colonies qui persistaient à appeler l'Angleterre la mère patrie. Ecoutez-le plutôt :

“ Des incidents comme ceux-ci, (les discours des gouverneurs aux colonies), montrent que le gouvernement du Royaume-Uni, agissant de concert probablement avec le Parlement, a résolu d'abandonner son ancienne tutelle sur les colonies et de pousser celles-ci, par d'aimables conseils, (*gentle suasion*) à s'émanciper. ”

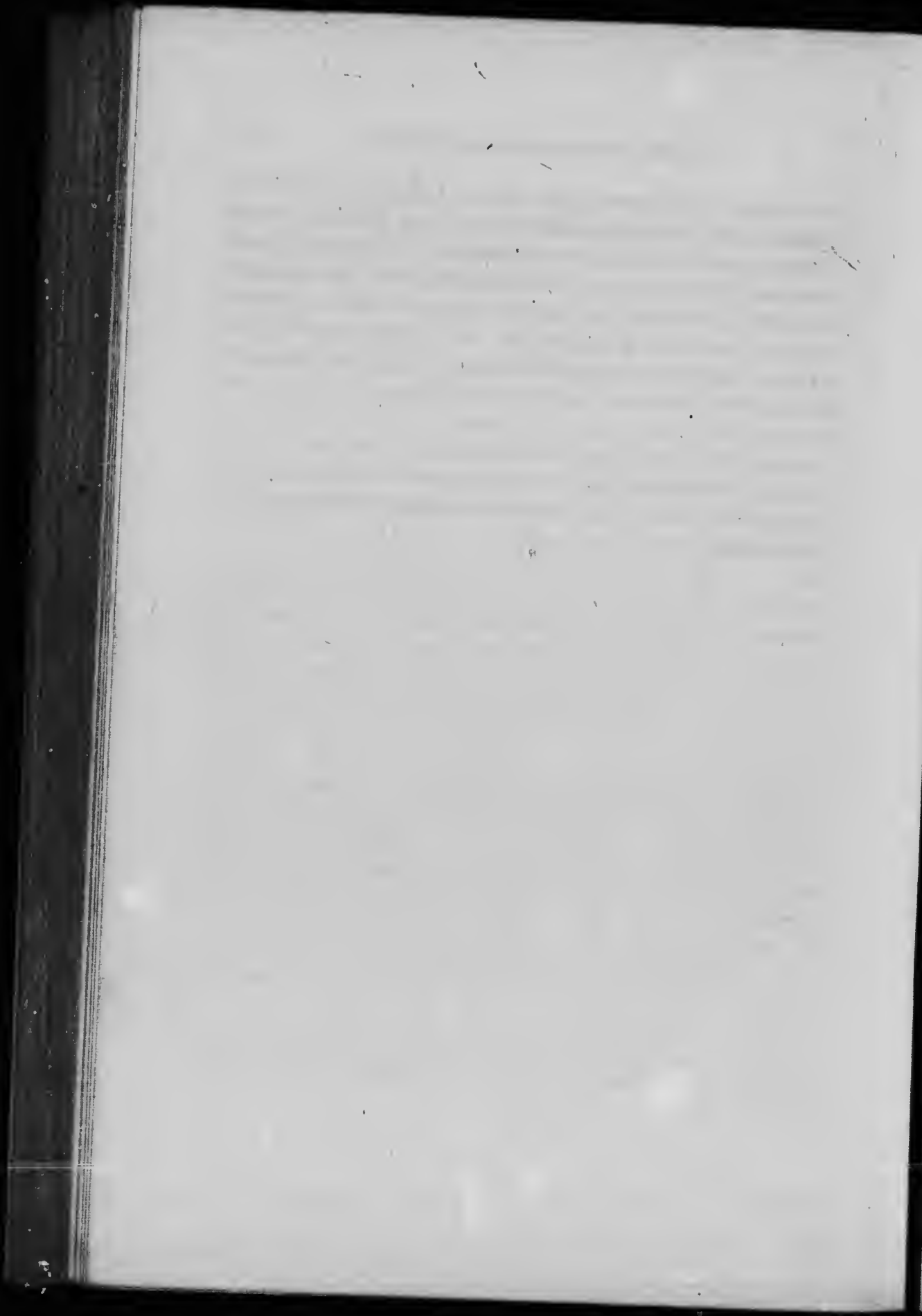
“ Il n'y a pas lieu de s'étonner, encore moins de s'indigner, si nous demandons que l'indépendance de l'Australie, par exemple, qui existe de fait, existe aussi de nom. A tous égards, le Canada est indépendant. Il a tout ce qu'il faut pour devenir une grande puissance. C'est une question qui peut loyalement se poser que celle de demander s'il ne devrait pas prendre la position qui lui convient. ”

Et l'article du *Times* continue sur ce ton l'espace de deux colonnes.

Cette politique du gouvernement anglais de 1868, qui semble si anormale aujourd'hui, produisit comme de l'effarement au Canada, parmi ceux qui tenaient à faire partie de l'empire britannique. Ils en étaient désorientés. Cartier, presque seul, parmi les hommes du temps, ne parut guère s'en inquiéter. A ceux qui se décourageaient, il ne cessait de répéter : “ Attendez, laissez faire, on reviendra, à Londres, à des sentiments plus justes ; on s'apercevra de l'absurdité des vues que l'école utilitaire de Manchester a mises à la mode. ” Dans un discours prononcé le 28 septembre 1869, à un banquet offert à John Rose, il prend à partie le *Times* de Londres, au sujet de l'article dont il vient

d'être question. Plus tard, en 1871, à Québec, il s'efforce de rassurer ceux qui redoutent une séparation prochaine. "Laissons faire les hommes qui, comme Goldwin Smith, disent que l'Angleterre ne veut plus de nous. Soyons sans inquiétude et ne nous préoccupons point de leurs avertissements ; laissons faire le vent qui emporte et étouffe leurs paroles ; l'opinion publique anglaise tient aux colonies, soyez-en certains, et elle fera taire ceux qui veulent les abandonner."

Ces prévisions de Cartier font honneur à son intelligence et à sa connaissance du cœur humain. Il a vu plus loin et plus juste qu'un grand nombre d'hommes d'Etat anglais de son temps.



CHAPITRE XII

QUERELLES POLITICO-RELIGIEUSES

L'esprit combatif de Cartier ou peut-être le côté chevaleresque de son caractère, le fit intervenir, en 1861, dans une affaire à laquelle, pour son repos et l'intérêt de son parti, il aurait dû rester étranger : le différend qui surgit entre l'évêque de Montréal, Mgr Bourget d'une part, et les Messieurs de Saint-Sulpice de l'autre. Depuis les premiers temps de la colonie, cette ville ne formait qu'une paroisse desservie par le Séminaire. Ces dignes ecclésiastiques en avaient été constitués à la fois curés et seigneurs, à charge de construire les églises nécessaires aux besoins du culte dans cette partie de la Nouvelle-France, de prendre soin des malades et des pauvres et de pourvoir à l'instruction des enfants dans les limites de leur concession. En 1863, il parut à Mgr Bourget, dont le zèle apostolique et l'activité ne connaissaient ni repos ni obstacle à ses desseins, que l'intérêt des fidèles exigeait la création à Montréal d'un plus grand nombre de paroisses relevant directement à Montréal de l'ordinaire.

En conséquence il lança un décret démembrant la paroisse de Notre-Dame et ne laissant sous l'autorité immédiate des Sulpiciens qu'un territoire restreint. Cet acte d'autorité leur sembla arbitraire et peu conforme à la loi. Cartier, consulté par la Fabrique, émit l'avis que le décret de l'évêque n'était pas fondé en droit civil, et la Fabrique de Notre-Dame interjeta appel à Rome de la décision de l'évêque.

Voilà en raccourci la fameuse affaire d'où sortirent, comme de la boîte de Pandore, une discussion irritante, des incidents plus fâcheux les uns que les autres et une scission dans les rangs du parti conservateur. Il n'y avait, en jeu, ni principe, ni dogme, mais une question de procédure entre deux personnalités infiniment respectables ; l'ordinaire du diocèse et une importante congrégation religieuse. Ce qui aurait dû mettre Saint-Sulpice et Cartier à l'abri de la malveillance, c'est qu'ils portaient la cause à Rome qui, en s'en saisissant, admettait qu'il pouvait y avoir matière à procès. Il est de l'essence de ces sortes d'affaires de provoquer beaucoup d'irritation. Des amis de Mgr Bourget, préjugant la décision du Saint-Siège, attaquèrent Cartier avec une virulence extrême. Il y eut des ripostes non moins violentes. Comme la discussion n'a pour résultat ordinaire que d'élargir de plus en plus le fossé qui sépare les adversaires, et de faire perdre de vue la question en litige pour mettre les parties en cause au premier plan, on en vint bientôt aux insinuation perfides : Cartier, les Messieurs de Saint-Sulpice et tous leurs adhérents se virent en butte à toutes sortes d'accusations ; simples gallicans d'abord, ils devenaient au milieu de la lutte rien de moins que des hérétiques et des schismatiques. Il va sans dire que des adversaires politiques de Cartier, imbus du plus ardent libéralisme, se

glissèrent parmi les partisans de l'évêché, et firent preuve d'un zèle pour les intérêts de l'Eglise d'autant plus vif qu'il était plus nouveau. A côté de Cartier se trouvait M. Ubalde Beaudry, tandis que M. Côme-Séraphin Cherrier et M. Barnard, avocats, représentaient les intérêts de l'évêché. D'un côté l'on invoquait à l'appui de la cause des raisons de droit canonique, tandis que de l'autre on combattait en alléguant des arguments fournis par le droit civil.

“ On ne nie pas, en thèse générale, disaient Cartier et Beaudry, le droit de l'évêque d'ériger une paroisse purement canonique, mais on se demande : pourquoi l'évêque, sans raison apparente, sort-il de la voie tracée, reconnue et suivie jusqu'ici par tous les évêques du Bas-Canada, et qui assure aux paroissiens tous les avantages possibles pour adopter un mode nouveau, une innovation qui les prive des avantages que confère la loi civile relativement à la tenue des registres, à la construction des églises et à la dîme ! ” D'après la loi du pays, la création d'une paroisse doit être demandée par une requête des trois-quarts des intéressés de la localité. Or, Mgr Bourget avait passé outre à cette formalité.

Enfin, après plusieurs années remplies de discussions oiseuses, — puisque le tribunal suprême de la catholicité était saisi de la cause — Rome rendit jugement sur ce procès. Aucune des parties en présence ne remporta la victoire sur l'autre. Il fut admis en principe que le décret de Mgr Bourget n'outrepassait pas ses droits, cependant, la paroisse de Notre-Dame de Montréal ne fut démembrée que partiellement ; les paroisses de Saint-Patrice, de Notre-Dame-de-Grâce, de Saint-Jacques et de Notre-Dame proprement dite, cette dernière restreinte aux rues les plus rapprochées de

l'église de ce nom, demeurèrent sous la desserte des Sulpi-ciens ; tout le reste de la ville fut placé sous le contrôle de l'évêque. ¹

La décision du Saint-Siège ne mit pas fin à la guerre politico-religieuse que cette cause célèbre avait déchaînée. Il est de l'essence de tous les partis de contenir dans leur sein des germes de mort qui guettent l'occasion de produire leur œuvre. Depuis longtemps le joug de Cartier pesait à un bon nombre de ses amis ; avec l'âge et les ennuis inhérents à la politique, il devenait de plus en plus autoritaire ; c'était toujours l'homme nécessaire mais le peuple se déprenait petit à petit du chef aimé et populaire des anciens jours. Au reste, la longue possession du pouvoir engendre la désaffection ; il est impossible d'exercer la puissance souveraine sans créer des mécontentements. La troupe des

¹ Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que nulle part au monde n'existe une alliance plus étroite entre l'Eglise et l'Etat que dans la province de Québec. La loi civile s'est conformée à tous les désirs de l'autorité sur ce qui regarde son organisation vis-à-vis de la société, et lui prête main-forte pour faire valoir ses droits.

Ainsi l'érection d'évêchés et l'institution des Evêques n'y sont soumises à aucun contrôle de la part du pouvoir civil. Du moment qu'un évêché est érigé par le Saint-Siège (Statut de 1849, ch. 136), il est constitué en corporation ayant succession perpétuelle ; il jouit de tous les privilèges qui y sont inhérents ; et l'organisation ecclésiastique s'y complète sans que le pouvoir civil intervienne autrement que pour la protéger. De ce moment, il est du devoir du gouvernement de nommer des Commissaires chargés de faire les procédés nécessaires pour la reconnaissance civile des paroisses érigées dans ce diocèse. (Statuts révisés pour le Bas-Canada, c. 18, a. 1.)

Du moment que la paroisse, après avoir été érigée canoniquement, est reconnue et approuvée par le pouvoir civil, le clergé y jouit du droit à la dîme (Code civil du Bas-Canada, arts. 1994, 1997), et la loi assure un privilège pour le paiement de cette dîme.

Le clergé est seul chargé de la tenue des actes de l'état civil dans la paroisse ainsi établie, (Ibid 43, 44) avec droit d'accorder dispense en certains cas, quant aux mariages et à leurs publications (Ibid, 59, 127).

La loi civile vient contraindre les paroissiens à contribuer suivant le besoin à la construction et à la réparation des églises, presbytères et cimetières.

entrepreneurs désappointés, des fournisseurs éconduits, des solliciteurs d'emplois toujours dans l'attente, et partant de méchante humeur, grossit de jour en jour. Il se préparait donc, sous une atmosphère maussade, un terrain favorable au développement de ces germes dont nous venons de parler.

Il régnait de plus, dans quelques cercles conservateurs, une certaine défiance à l'endroit de Cartier. On se demandait si, au contact des ministres anglais, son orthodoxie religieuse n'avait pas fléchi ? Son attitude dans l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick, et dans la cause de l'évêché et des Sulpiciens donnait une couleur de raison à ces suspicions, bien qu'elles ne fussent pas fondées, comme la suite l'a prouvé.

C'est sous l'empire de ces sentiments que quelques conservateurs au zèle excessif, croyant rendre service à leur parti, se mirent en tête de lui imposer une discipline qui, en matière de politique, aurait déplacé la direction suprême. Ils formulèrent leur projet en un manifeste appelé : le Programme catholique. Lancé simultanément par les journaux le *Nouveau-Monde* et le *Journal des Trois-Rivières*, il fit connaître à quelles conditions on serait, selon les réformateurs, conservateur bon teint ;

“ L'adhésion pleine et entière aux doctrines catholiques romaines, en religion, en politique et en économie sociale, doit être la première et la principale qualification que les électeurs catholiques devront exiger du candidat catholique. C'est le criterium le plus sûr qui devra leur servir à juger les hommes et les choses. ”¹

¹ Le Programme donnait ensuite des règles de conduite à suivre relativement au choix des candidats à la représentation :

1° Si la lutte se fait entre deux conservateurs, il va sans dire que nous appuierons celui qui acceptera le programme que nous venons de tracer.

2° “ Si, au contraire, elle se trouve engagée entre un conservateur d'une

Opérer la concentration des forces catholiques, pour les utiliser en vue d'une action plus conforme à l'idée religieuse en politique, tel était le but avoué du nouveau parti. Il y avait, parmi les programmistes, des conservateurs de vieille roche qui, trompés d'abord par les apparences, regrettèrent bientôt leur erreur.

Est-il nécessaire d'insister pour faire saisir le caractère dangereux d'une organisation de ce genre, dans un pays comme le nôtre, et aussi son inutilité, à une époque où l'Eglise jouissait de la plus grande liberté ? Exiger, comme le faisait le programme du nouveau parti, une profession de foi religieuse, une adhésion publique à la religion de la part d'hommes connus comme catholiques pratiquants, n'était-ce pas une superfétation, et de plus une tentative de subordonner l'ordre civil à l'ordre religieux en des matières étrangères à ce dernier ?

Le *Nouveau-Monde*, fondé en 1867, sous une inspiration hostile à Cartier, réclamait, lui aussi, la réforme du parti conservateur, en lui faisant une guerre sournoise. Il va sans dire qu'il donna tout son concours au programme éclos

nuance quelconque et un adepte de l'école libérale, nos sympathies actives seront pour le premier.

3° " Si les seuls candidats qui s'offrent à nos suffrages dans un comté sont tous libéraux ou oppositionnistes, nous devons choisir celui qui souscrit à nos conditions.

4° " Enfin, dans le cas où la contestation serait engagée entre un conservateur rejetant notre programme, et un oppositionniste quand même l'acceptant, la position serait plus délicate.

" Voter pour le premier serait nous mettre en contradiction avec la doctrine que nous venons d'exposer. Voter pour le second serait mettre en péril ce parti conservateur que nous voudrions voir puissant. Quel parti prendre entre ces deux dangers ? Nous conseillerions alors l'abstention des électeurs catholiques.

p 118

de ce genre se dévoile, la moralité publique exige qu'il soit puni.

Quelques écrivains ont tenté, après la disparition de Cartier, de faire peser sur sa mémoire toute la responsabilité de cette affaire. Ce n'était ni juste ni généreux ; la plupart de ses collègues, sinon tous, savaient d'où venait le nerf de la guerre aux élections de 1872. L'enquête est là pour l'établir. Les souscriptions électorales ne constituent pas une de ces fautes qui effarent les électeurs — il s'en trouve tant qui en profitent ! Aussi, ne gardèrent-ils pas longtemps rigueur du Scandale du Pacifique à sir John et à ses amis, car ils lui rendirent le pouvoir cinq ans plus tard. ¹

¹ Voici la lettre de Cartier à Allan lui demandant une souscription au fonds électoral :

Montréal, 30 juillet 1872.

Cher Sir Hugh,

Les amis du gouvernement s'attendent à ce que des fonds seront versés dans les élections prochaines, et toute somme que vous ou votre compagnie avancera dans ce but vous sera remboursée. Ci-inclus vous trouverez un mémoire.

Votre tout dévoué,

(Signé) GEORGE-ETIENNE CARTIER.

Il faudrait immédiatement pour :

Sir John A. MacDonald, \$25,000.

Hon. H. Langevin, \$15,000.

Sir George-Etienne Cartier, \$20,000.

Sir John A. MacDonald, somme additionnelle, \$10,000.

Sir George-E. Cartier, somme additionnelle de \$30,000.

Au cours de l'enquête, Hugh Allan reconnut l'authenticité de la dépêche suivante adressée à M. Abbott, son avocat et son homme de confiance dans cette affaire.

Kingston.

Envoyez encore \$10,000; c'est le dernier appel.

J. A. MACDONALD.

Cette pièce règle la question de savoir si Sir John connaissait ou non la source du Pactole électoral.



La caricature ci-dessus, extraite aussi du *Perroquet*, nous montre Cartier comme chef du parti de la Confédération. Elle fait allusion aussi à un différend qui avait éclaté entre les États-Unis et le Canada. Des Sudistes, après avoir pillé une banque à Saint-Albans, s'étaient réfugiés à Montréal. Le gouvernement américain demanda leur extradition. Le procès instruit à ce sujet se termina par l'acquiescement des inculpés. De là une grande irritation aux États-Unis. Pour apaiser nos voisins, Cartier destitua le magistrat Charles Coursol qui les avait libérés.

CHAPITRE X

CARTIER APRÈS LA CONFÉDÉRATION — ANNEXION DU NORD-OUEST ET DE LA COLOMBIE AU CANADA

Il fut donné à Cartier de vivre assez longtemps pour constater le succès de la Confédération. Il dut y trouver un sujet de gloire. Aussi les premières années qui vont de 1867 à 1872 comptent parmi les plus heureuses de sa longue carrière. Après sa défaite en 1862, son prestige avait subi un moment d'éclipse ; il restait toujours, il est vrai, l'homme fort, l'homme le plus puissant du Bas-Canada, mais c'est en Chambre que son influence avait fléchi ; l'absolutisme vis-à-vis ses adhérents, un ton autoritaire à l'égard des députés qui par leur talent et leurs études se croyaient le droit d'avoir voix au chapitre, avaient quelque peu miné son autorité. Par-dessus tout cela, ne barrait-il pas le chemin à des aspirations légitimes ? L'ambition de jouer un rôle en politique n'a-t-elle pas de quoi séduire les esprits les mieux doués ? Si un homme a foi en ses principes, en ses idées, n'est-il pas tenu, en quelque sorte, de prendre le moyen de les faire prévaloir ? Et ce moyen, la possession du pou-

voir peut presque seul le fournir. Par ailleurs, la majorité du Haut-Canada l'avait pris en haine parce que c'était Cartier qui s'était montré le plus hostile aux tentatives d'empiètement sur les droits du Bas-Canada. C'est surtout à raison de cette hostilité qu'il refusa, en 1864, de reprendre le poste de premier ministre qui, à sa demande, fut confié à sir Etienne-P. Taché. ¹

La discussion du projet de Confédération lui offrit l'occasion de rentrer en scène avec éclat et de reconquérir son ancienne popularité. Après 1867, les causes de division entre les deux vieilles provinces étant disparues, la réputation de Cartier comme homme d'État à l'esprit large s'étendit au-delà des limites de Québec, et son nom était acclamé avec autant d'enthousiasme dans l'Est et l'Ouest du pays qu'à Montréal et à Québec.

L'œuvre de la Confédération n'était cependant pas terminée et aucun de ses collègues n'eut plus à cœur que Cartier de la compléter. On a vu plus haut l'ardeur qu'il mit à relier à Québec et Ontario le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse au moyen de l'Intercolonial. Son activité l'emporta ensuite à pousser la même tâche du côté de l'Ouest.

Il avait été entendu, durant la discussion du projet d'union des provinces, que les immenses territoires de

¹ Voici ce que Cartier dit à ce sujet :

“ Prié par Son Excellence, lord Monck, de former une nouvelle administration, je lui ai demandé de m'accorder le temps de consulter mes partisans ; je voulais faire des démarches auprès de mon ancien chef, Sir Etienne-Pascal Taché, pour l'engager à prendre la direction des affaires publiques, malgré sa répugnance bien connue à rentrer dans la vie politique active. Je savais quels préjugés existent contre moi dans le Haut-Canada, suite des luttes ardentes de ces dernières années. Je savais aussi que Sir Etienne-Pascal Taché aurait moins à souffrir de pareils préjugés et nous avons pu triompher de sa résistance en faisant appel à son patriotisme.” (Manifeste aux électeurs de Montréal, 14 avril 1864.)

l'Ouest seraient annexés au Canada. Conformément à cette entente, Cartier et William McDougall reçurent de leurs collègues, en 1869, la mission d'aller à Londres négocier avec la Compagnie de la Baie d'Hudson la vente de ce territoire. Les négociations passèrent par une foule de péripéties, car les propriétaires se montrèrent longtemps intraitables. Au début, ils demandaient cinq millions de louis en échange de leurs droits. Cartier, en face de cette condition alors exagérée, demanda l'intervention du ministère anglais dans le but de rappeler à la raison les "Marchands Aventuriers" (*Merchants Adventurers*; nom donné à leurs prédécesseurs par la charte de Charles I^{er}.)

Enfin, après de longs pourparlers auxquels Cartier prit part seul au nom du Canada, à cause de la maladie de son collègue, M. MacDougall, les négociateurs arrivèrent à un accord. La compagnie cédait ses droits moyennant une somme de £300,000, payable dans le laps de quarante ans. Elle conserverait ses postes et ses comptoirs et resterait propriétaire d'un vingtième des terres du Nord-Ouest. Ces conditions étaient on ne peut plus avantageuses pour le Canada.

Durant son séjour à Londres, Cartier fut l'objet d'une foule de démonstrations flatteuses de la part d'hommes d'Etat anglais. Au cours d'un dîner qui lui fut offert, M. Gladstone se montra très aimable pour le ministre canadien :

"Je me réjouis, dit-il, de voir que vous ayez réussi à vous assurer la présence, ce soir, des représentants de la grande famille anglaise, et qu'une des plus importantes parties de cette famille soit représentée parmi nous par un homme qui semble être étranger, et qui n'en est pas moins l'objet d'une chaude sympathie, à raison de l'origine d'où il tire son

nom et aux traditions de son pays et qui, supérieur à aucun de ses prédécesseurs, est éminemment apte à représenter cet esprit de fraternité qui devrait unir la nation parlant anglais dans tout le monde." A ce dîner, Cartier prononça ces paroles qui lui furent si souvent reprochées : " Je suis sujet britannique, comme tous ceux qui m'entourent ; la seule différence c'est que je parle français. "

C'est au cours de cette mission que Cartier fut invité à passer quelques jours au château de Windsor. Quel heureux retour des choses d'ici-bas que de voir sous le toit des anciens rois normands le rebelle d'autrefois qui avait failli en 1837 loger dans la prison de Montréal ! La présence de Cartier en la demeure royale, à titre d'invité de la reine, permettait de mesurer le chemin parcouru par les Canadiens depuis quarante ans.

En apprenant que Cartier avait été l'objet de tant d'égards à Londres, l'historien Garneau, son adversaire politique, qui lui reprochait d'être trop anglais, ne put retenir ses larmes. On sait que notre historien avait accompagné Denis-B. Viger à Londres, en 1836. Il avait alors été témoin des angoisses et des humiliations de notre délégué auprès du gouvernement anglais. Il se rappelait les longues heures, les journées durant lesquelles Viger avait été obligé de faire antichambre avant d'obtenir une audience des ministres du temps. Ce fut pour Garneau, au déclin de ses jours, une suprême consolation de voir un autre Canadien, délégué à Londres, traité comme l'ambassadeur d'une grande puissance.

Au retour de Cartier et de McDougall, le gouvernement se mit en mesure de donner suite au marché passé à Londres. Une proclamation devait émaner du gouvernement d'Ottawa annonçant aux intéressés l'annexion de l'Ouest au

Canada. Devançant cette formalité, le ministre de l'intérieur avait donné à quelques-uns de ses employés mission d'arpenter les terres des environs de la Rivière-Rouge. Les arpenteurs se mirent à l'œuvre, sans égards pour les Métis, qui se jugèrent menacés dans leurs droits. Le gouvernement n'était-il pas tenu à certains ménagements envers cette population entraînée, sans son consentement, dans un changement politique sérieux ?

De la défiance, les Métis passèrent au mécontentement, et enfin, à une suprême irritation qui se manifesta violemment. William McDougall, nommé gouverneur du pays, ayant voulu y pénétrer, se vit arrêter à la frontière et dut rebrousser chemin.

Rappelons, en peu de mots, les événements qui suivirent cet incident. Il y avait alors dans la vieille colonie, groupée autour de l'Eglise de Saint-Boniface, un homme d'une singulière formation intellectuelle, Louis Riel : cerveau puissant, pris parfois comme dans une enveloppe démentielle. Les services rendus aux siens, par son père, semblaient l'avoir prédisposé à prendre la direction de la race métisse à laquelle il appartenait. Le premier Riel, pauvre diable sans ressources, n'avait-il pas réussi, à force d'énergie, à briser le monopole qu'exerçait la puissante compagnie de la Baie d'Hudson sur le commerce des fourrures au Nord-Ouest ? Son fils n'était-il pas, de ce chef, désigné pour se charger à son tour de la cause des Métis mécontents de la conduite du Canada à leur égard ? Il n'eut garde de se dérober à une mission à laquelle l'appelaient une instruction et des talents bien supérieurs à ceux de ses amis. Que n'eût-il un jugement et une modération à la hauteur de ses aptitudes !

Former un gouvernement, s'en donner la direction, con-

centrer entre ses mains tous les pouvoirs, tel fut le premier soin de Riel, qui se sentait appuyé de la confiance absolue des Métis. S'il se fut borné à pourvoir aux nécessités de la crise, il aurait pu se rendre utile et se faire pardonner d'avoir usurpé le pouvoir. La mauvaise inspiration lui vint de poursuivre de ses colères quelques immigrants Canadiens, opposés à ses projets. Il en mit plusieurs sous les verrous. Il s'oublia au point de porter une sentence de mort contre l'un d'eux : Thomas Scott. L'exécution de ce malheureux, après un procès où Riel avait été, à la fois, accusateur et juge, souleva Ontario et ne manqua point de laisser des ferments de vengeance qui eurent les plus fâcheuses suites.

Parlant de l'assassinat du duc d'Enghien, immolé à l'ambition de Napoléon, Talleyrand disait avec cynisme : " C'est plus qu'un crime, c'est une sottise. " L'assassinat de Scott fut l'un et l'autre. Sous bonne garde, ce malheureux n'était plus en état de nuire. Pourquoi alors l'avoir mis à mort ?

Si quelque chose peut atténuer l'odieux de cette exécution inutile, ce sont les incroyables provocations des fonctionnaires du gouvernement canadien.

D'après Alexander Begg, un historien qu'on ne peut soupçonner de partialité à l'égard des Métis, ceux-ci avaient à subir les insolences journalières des gens d'Ontario accourus à la Rivière-Rouge, en vue de l'annexion de ce pays au Canada.

Au vu et su de cette population si heureuse, jusque-là sous le régime paternel de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les fonctionnaires d'Ottawa arpentent les terres et se conduisent comme en pays conquis. Des droits des Métis, il n'est nullement question. Quelle inconcevable insolence de la part de gens qui ont toujours à la bouche les grands mots

de droits du peuple, et se disent fiers d'avoir lutté pour obtenir leurs libertés ! Aurait-on souffert dans Ontario ou à Québec, un pareil mépris de toute notion de justice ? Il importe de faire remarquer que les Métis écossais et anglais se montraient tout aussi irrités que leurs voisins de la conduite des employés du gouvernement. Mais là ne s'arrêtent pas les provocations. Elles se produisent sur place, sous toutes espèces de formes. Le Major Boulton, le Dr Schultz, M. Mair, et d'autres Canadiens organisent un corps de volontaires dans le but d'attaquer les Métis français. Ce qui condamne surtout cette tentative de susciter une guerre civile, c'est, en première ligne, le refus des Métis anglais et écossais de faire partie de cette troupe. Enfin, suprême provocation, William McDougall, alors qu'il n'était pas encore lieutenant-gouverneur du Manitoba, délègue des pouvoirs de faire la guerre aux Métis à un nommé Monkman, un Indien hostile à Riel et à ses amis. Provocations sur provocations, illégalités sur illégalités, en fallait-il davantage pour soulever cette population inquiète à bon droit sur le sort qu'on lui réservait, et la pousser à des excès ! Les troubles de la Rivière-Rouge eurent un grand retentissement dans les vieilles provinces. A Québec, on prenait fait et cause pour les Métis, tandis que dans Ontario on poussait des cris de vengeance contre Riel. Sous la poussée de l'opinion publique, surexcitée, le gouvernement de cette province offrit une prime de \$5.000 à quiconque le livrerait à la justice.

Ces malheureux événements mirent l'énergie et le sens politique de Cartier à une rude épreuve, et amenèrent des complications dont il sortit heureusement. Il a laissé dans un mémoire secret, adressé au gouvernement impérial, une défense extrêmement habile et courageuse de la conduite des Métis en cette affaire.

Mis au courant des événements de la Rivière-Rouge, le gouvernement canadien prit des mesures pour éteindre l'incendie que son imprudence avait allumé. Il supplia Mgr Taché, alors à Rome, de retourner au Nord-Ouest pour faire entendre raison à Riel et à ses amis. C'était une dure humiliation que le gouvernement s'était attirée. Passant à Ottawa, en route pour la Ville éternelle, Mgr Taché avait clairement fait voir aux ministres les conséquences inévitables de l'agitation des Métis provoquée par le colonel Dennis et ses arpenteurs.

Le gouvernement s'empessa aussi d'envoyer à la Rivière-Rouge M. l'abbé Thibault, vicaire général, M. Donald A. Smith, (lord Strathcona) et le colonel Charles de Salaberry, tous trois estimés des Métis avec lesquels ils avaient longtemps vécu. Ils étaient chargés de parlementer avec Riel et ses gens. Le dictateur convoqua la population de la Rivière-Rouge en assemblée publique, après avoir fait élire vingt-quatre représentants, Métis français ou écossais. Après de longues délibérations ceux-ci adoptèrent une Déclaration des droits, dans laquelle ils exposaient les conditions auxquelles ils accepteraient de reconnaître l'autorité du Canada. Trois délégués, le juge Black, l'abbé Ritchot et Scott reçurent mission de négocier avec les ministres canadiens sur les bases de la Déclaration des droits. C'est sir Georges Cartier qui reçut les envoyés des Métis et conduisit les négociations. Il lui fallut une rare persévérance et un tact consommé pour les mener à bonne fin. Mgr Taché, de son côté, eut beaucoup de peine à apaiser les Métis. Leur ayant enfin donné, de la part du gouvernement, l'assurance que leurs droits seraient reconnus, ils consentirent à mettre bas les armes. Lorsque Wolseley arriva en vue de fort Garry, ils se retirèrent, en vertu d'un accord préalable, et le futur généralissime y pénétra sans coup férir. Cette entrée

peu triomphale ne l'empêcha pas de la transformer, à Londres, en un fait d'armes éclatant.

Riel et son lieutenant, Ambroise Lépine, qui avaient présidé à l'exécution de Scott, se réfugièrent aux États-Unis. Cette étrange et sinistre figure de Riel devait reparaitre sur la scène, en 1885, pour son malheur et celui du pays. Son état mental est resté une énigme. Était-il en possession de ses facultés intellectuelles, déséquilibré ou ambitieux vulgaire ? Le diagnostic de la science nous a laissés indécis sur ce point. A tout le moins, il donne l'impression d'un individu atteint du délire des grandeurs ! Le dernier acte du drame qui s'est terminé sur l'échafaud de Régina n'est pas la conception d'un esprit ordinaire. Comploter et mener une levée de boucliers à la fin de l'hiver, au moment où, d'après les apparences, le Canada ne pouvait pas envoyer de troupes pour prévenir le soulèvement des sauvages ressemble plus à un trait de génie qu'à l'acte d'un fou ? N'est-il pas aussi difficile de concilier sa démente avec l'exécution de son projet, en dépit des missionnaires et de tous les gens intelligents du pays ? Le mystère reste sans solution !

La session de 1870, Macdonald étant empêché par la maladie, vit Cartier diriger les débats engagés sur la charte de la nouvelle province du Manitoba. Le projet de loi, tout en sauvegardant les droits des Métis auxquels le Canada s'engageait à donner 1,200,000 acres de terres, créait un gouvernement complet. L'empreinte des idées de Cartier se lisait sur plusieurs points de cette charte. C'est à raison de son insistance que Manitoba était doté d'un Conseil législatif et d'un système d'instruction publique calqué sur celui de Québec. Eut-il l'intention de créer dans l'Ouest une province analogue à la nôtre ? On serait porté à le croire. Le caractère spécial de la nouvelle Constitution ne semblait-il

pas l'indiquer, comme aussi la formation du premier cabinet, confié à un Canadien-Français, Marc Girard, un de ses amis intimes.¹ Hélas ! ce ne fut qu'un rêve qui aurait pu prendre corps si Cartier eut été secondé. L'élan donné s'arrêta court. Des colons d'Ontario envahirent le pays nouveau, et les Canadiens-Français continuèrent à prendre la route des Etats-Unis. Saint-Boniface est resté le village de 1870, pendant qu'en face s'est élevé Winnipeg, aujourd'hui ville de 100,000 âmes.

En présentant le projet de loi, Cartier avait exprimé un vœu qui n'a guère eu d'écho. "Le nom indien de *Manitoba* donné à la nouvelle province, disait-il, signifie: *Le Dieu qui parle*. Eh bien, qu'elle parle toujours à tous les habitants du Nord-Ouest le langage de la raison, de la vérité et de la justice." Vingt ans plus tard, les articles de la charte garantissant leurs droits aux catholiques disparaissaient sous le souffle de l'intolérance et de l'injustice.

Il semble que le gouvernement eût délégué à Cartier le privilège de s'occuper d'une manière toute spéciale de l'agrandissement du Canada vers l'Ouest. Nous venons de le voir mêlé aux négociations et aux débats relatifs à l'acquisition des territoires, aux difficultés avec les Métis et à la création de la province de Manitoba. A la session de 1871, le rôle de présenter la charte de la Colombie lui échoit encore. Il avait aussi été partie aux pourparlers au cours desquels furent posées les bases de l'annexion de cette province au Canada. On rapporte que, dans une entrevue privée, les délégués du Pacifique lui avait confié qu'ils

¹ Après avoir écrit ces lignes, nous sommes tombés sur un discours de Cartier, dans lequel se lit cette phrase: "Nous avons donné à Manitoba un gouvernement calqué sur celui de Québec, et je suis heureux de dire que les habitants du pays en sont satisfaits. (*Réponse à une députation des électeurs de Montréal-Est, 21 avril 1871.*)

mettraient, comme condition *sine qua non* à l'entrée de leur patrie dans la Confédération, la construction d'une voie ferrée à travers les prairies et d'un chemin de colonisation du pied des Montagnes Rocheuses à la mer. Cartier les interrompant leur dit: " Non, n'en faites rien; demandez un chemin de fer d'une extrémité à l'autre, et vous l'aurez ! " Voilà un trait bien caractéristique de l'homme. Et à côté de cet optimisme, on entendait des députés, entre autres Mackenzie et Dorion, dire à la Chambre que le pays croulerait sous le fardeau de l'entreprise que Cartier lui imposait. La chronique du temps ajoute que même sir John, absent au moment des négociations, fut d'avis que son collègue s'était trop engagé. Mais le vin était tiré, il fallut le boire. ¹

Après une discussion de trois jours, le projet de loi sortit triomphant de ses épreuves. Avant le vote définitif, Cartier, avec une vue quasi prophétique, disait à la Chambre :

" Je ne saurais terminer ces explications sans indiquer à la Chambre toute la grandeur de l'œuvre. Cette jeune Confédération est sur le point de s'étendre sur toute la portion nord du continent. Et quand on considère qu'il a fallu à nos voisins soixante années pour atteindre le Pacifique, où trouver dans l'histoire du monde rien de comparable à notre merveilleuse prospérité ? J'ai toujours prétendu qu'une nation, pour être grande, doit avoir une puissance

¹ L'hon. Juge Girouard et sir Sanford Fleming nous ont confirmé l'exactitude du trait rapporté plus haut. Puisque nous sommes sur ce sujet, qu'il nous soit permis de rappeler, comme les colonnes de *La Minerve* en font foi, que M. Dansereau, aujourd'hui directeur de *La Presse*, écrivait dès 1868, article sur article, pour démontrer la nécessité, la praticabilité d'un chemin de fer continu, reliant les vieilles provinces à la Colombie. Ces expressions d'opinion paraissaient alors si osées que Cartier lui-même disait familièrement à Dansereau : " Tu vas trop vite. " En 1871, il s'était converti à l'idée qui lui avait d'abord semblée trop audacieuse.

maritime. Voyez la Prusse et la Russie : leur force est très considérable, mais peut-on la comparer à la puissance maritime de l'Angleterre ? Non, elles ne peuvent soutenir la comparaison. Nous possédons la puissance matérielle à un très haut degré. Notre union avec les provinces du golfe nous a donné une marine à l'est, et maintenant, notre union avec la Colombie britannique nous donnera une marine à l'Ouest. Bientôt le voyageur anglais qui débarquera à Halifax pourra, en cinq ou six jours, traverser toute une moitié du continent habitée par des sujets britanniques. Il faut nous faire une juste idée de la grandeur de notre pays."

Prédire il y a trente-cinq ans un trajet de cinq ou six jours de durée de l'Atlantique au Pacifique semblait une vantardise ou le fait d'un visionnaire. Le présent a tenu la promesse du passé.

Nul ministre n'a pris une part plus active que Cartier aux traités et à la législation qui ont annexé au Canada les immenses régions de l'Ouest, et au projet du chemin de fer du Pacifique. Sa foi invincible dans l'avenir de ce pays lui fit entrevoir la révolution merveilleuse dont nous sommes témoins. Quinze ans après sa disparition, il se rencontrait encore des esprits timorés qui se refusaient à croire aux ressources de l'Ouest. On avait insinué un jour qu'il avait été dans le passé opposé à l'annexion de ces régions. C'était une fausseté. "Ce que j'ai combattu, dit-il, en Chambre, c'est la prétention d'Ontario à la propriété de ce pays." L'œuvre de Cartier à Londres et aux Communes subsiste pour établir que son nom est inséparablement attaché à l'annexion des Territoires au Canada, c'est-à-dire, au couronnement de la Confédération.

CHAPITRE XI

LES ÉCOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK — RÉORGANISATION DE LA MILICE

Pendant que le prestige de Cartier montait à son zénith en Parlement et dans les hautes sphères politiques, il était sourdement miné ailleurs. Soit que la chose publique ne lui permit pas autant qu'autrefois de se mettre en rapport avec ses amis, soit qu'une lassitude fut venue au peuple de le voir toujours au sommet, sa popularité tendait à diminuer à Montréal. Il faut bien convenir que l'exercice du pouvoir, depuis Aristide jusqu'à nos jours, a toujours créé des inimitiés. Hélas ! gouverner, c'est souvent se dépopulariser. Le pouvoir use la faveur populaire que les politiques se sont acquise dans l'opposition ; la critique sévère des adversaires et les promesses de mieux administrer qu'eux les affaires — si l'occasion s'en présente — font naître des espérances exagérées auxquelles la meilleure volonté des ministres se sent incapable de correspondre.

Notons aussi que parfois, au sein des partis puissants comme celui de Cartier, il surgit des divisions, lorsque l'unité

n'y est pas entretenue par les attaques d'un ennemi sérieux. Il se produit alors de petites révoltes, inoffensives en apparence au début, mais dont les suites sont souvent fatales. L'esprit de division n'est-elle pas chose essentiellement humaine? Lorsqu'on n'a pas d'adversaire à terrasser, il semble que l'on n'ait rien de mieux à faire, dans le camp des amis, que de s'entre-déchirer.

La révolte contre Cartier partit des rangs sur lesquels son passé lui donnait, ce semble, le plus de droit de compter. Il se rencontra, parmi des conservateurs de vieille souche, quelques mécontents qui mirent en doute l'attachement à sa nationalité et à l'Eglise de l'homme qui, au Canada, leur avait rendu les plus grands services. Deux incidents se présentèrent à point pour fournir des armes à ces hommes, plus catholiques que les évêques et plus français que Cartier et Chauveau : la prise de possession des territoires du Nord-Ouest dont nous avons parlé, et l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick.

La question des écoles du Nouveau-Brunswick nuisit au prestige de Cartier dans la Province de Québec. Les catholiques de cette province qui, depuis un certain nombre d'années, jouissaient du droit que devrait posséder tout Canadien d'avoir des écoles de son choix, en furent tout-à-coup privés en 1871 par un acte de leur Parlement. C'était là un grief dont ils demandèrent le redressement au gouvernement fédéral. Les journaux de notre province prirent fait et cause pour nos coreligionnaires de là-bas, les uns par conviction, les autres dans le but d'embarrasser Cartier. Le gouvernement ne put faire droit à la requête des catholiques parce qu'aucune loi passée avant la Confédération ne leur conférait le privilège d'avoir des écoles confessionnelles. Celles-ci n'avaient, par le passé, reçu de

dans ses bureaux. Autour de ce journal gravitaient tous les ambitieux déçus dans leurs aspirations politiques, et tous les mécontents auxquels étaient venus s'adjoindre un grand nombre de libéraux, heureux de lier partie avec ces conservateurs pour terrasser l'ennemi commun. Parmi ses rédacteurs, ne comptait-il pas M. Beausoleil, le plus agressif et le plus habile journaliste du parti libéral ?

A première vue, les visées des programmistes se paraient des couleurs les plus spécieuses. Qui refuserait de se rallier au nouveau drapeau dont l'ombre devait protéger la religion ? Pendant que les conservateurs et un certain nombre de libéraux se demandaient s'ils ne devaient pas marcher à la suite des sauveurs de l'autel et de la patrie, l'archevêque de Québec, Mgr Taschereau, défendit à ses prêtres de s'occuper du *Programme* catholique dont il ne fut guère question après cette dénonciation. ¹

Ainsi finit cette tentative de quelques laïques de confis-

¹ Voici la lettre que Mgr Taschereau écrivait aux prêtres de l'archidiocèse en apprenant la publication du Programme :

Archevêché de Québec, 24 avril 1871.

Monsieur,

"A propos des élections prochaines, le *Journal des Trois-Rivières* et le *Nouveau-Monde* ont publié un programme politique à l'usage des catholiques de la province de Québec.

"Je crois devoir vous informer que ce programme ne m'a été connu que par les journaux, et que, par conséquent, il a le grave inconvénient d'avoir été formulé en dehors de toute participation de l'épiscopat. Je déclare donc qu'il ne saurait autoriser aucun membre du clergé de l'archidiocèse à dépasser les limites tracées par le quatrième Concile de Québec, et que je vous ai rapportées dans ma circulaire du 3 courant.

"Recevez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

"† E. A., Arch. de Québec."

quer et d'usurper l'autorité religieuse à leur profit sous les prétextes les plus honorables en apparence. Leur ambition et le désir de nuire à Cartier les avaient empêchés de voir, que faire entrer en scène sur le terrain politique un parti catholique, c'était provoquer la création d'un parti protestant, avec la perspective certaine de luttes dangereuses. L'esprit qui avait donné naissance au parti catholique ne périt pas avec le programme.

C'est ce même esprit qui avait déjà poussé un groupe de légistes à critiquer le Code civil. L'exagération leur avait fait juger ce recueil de nos lois indigne d'un pays catholique, parce que certains articles n'étaient pas en tout conformes au droit canonique sur la question du mariage. C'était cependant l'œuvre législative la plus en harmonie avec l'esprit de l'Eglise qu'il y eut au monde. Comme Cartier le faisait remarquer : " le Code civil et la constitution sont basés sur le catholicisme. Pourquoi y avons-nous mis les dispositions qu'on y trouve relativement à l'observation des fêtes de l'Eglise, à la profession religieuse, au mariage, à l'administration des biens de l'Eglise, à la réparation et à la construction des églises et surtout à la dîme, si ce n'est pour mettre la société religieuse à l'abri des entreprises du pouvoir civil." ¹

Ces critiques, suscitées par le vent de discordes qui soufflait à ce moment, reçurent leur coup de grâce à Rome. Mgr Baillargeon, ayant au mois de janvier 1870 déféré le Code à la congrégation de l'index, annonça, quelque temps après, aux catholiques que l'on avait prononcé à Rome " un bel

¹ Réplique des Marguilliers de Notre-Dame de Montréal (1867). Ce mémoire, signé par J.-U. Beaudry, était l'écho des idées de Cartier.

éloge de l'ensemble de notre Code que l'on a voulu faire considérer comme anti-catholique." ¹

La querelle religieuse au milieu de laquelle Cartier s'était jeté — celle de l'évêque et de Saint-Sulpice, — sans prévoir les conséquences de son intervention, continua après le procès à lui attirer jusqu'à la fin de sa carrière des ennuis auxquels il se montra très sensible. Dès l'origine, à la suite des premières attaques, il s'était répandu en plaintes amères, en rappelant les services qu'il avait rendus au clergé. " Monseigneur, disait-il, connaît toutes les lois que M. Cartier a fait passer, soit pour permettre à

¹ Dans une lettre, en date du 31 mai 1870, adressée à son clergé, l'archevêque de Québec, après avoir fait l'éloge du Code civil, citait le jugement de Mgr de Angelis:

" Le Code civil du Bas-Canada, disait ce haut dignitaire de l'Eglise, ne doit pas être mis sur le même rang que ceux qui, dans ces temps modernes, ont obtenu force de loi chez la plupart des peuples de l'Europe, et d'ailleurs, et qui ne sont qu'une imitation, pour ne pas dire une reproduction pure et simple du code napoléonien. Il diffère en effet, sur une foule de points, de tous les Codes de cette civilisation toute nouvelle, et dans sa forme qui est meilleure, et dans son fond, qui est resté exempt de la plupart de leurs erreurs. Aucun des Codes que nous venons de dire ne s'attache à la doctrine et à la discipline de l'Eglise catholique, ou du moins ne les respecte à l'égal de celui-ci.....

" La raison de la différence que l'on remarque entre les Codes modernes et celui du Canada se trouve dans le fait que les premiers, rejetant les anciennes lois qui consacraient le principe de l'union de l'Eglise et de l'Etat, s'inspirant de l'erreur ou de l'indifférence en religion, ou de la haine contre l'Eglise catholique, formulèrent aux nations un Code civil nouveau. Le Code canadien, au contraire, a retenu l'ancienne législation du pays, à quelques changements près, et respecté les mœurs et coutumes du peuple. Si donc, on en effaçait les quelques taches qui s'y trouvent, il pourrait être regardé comme un bon Code d'une nation catholique, en faisant, bien entendu, la part du fait que cette législation est celle d'un peuple mixte en religion, comme c'est aujourd'hui le cas au Canada." Observations critiques sur le Code civil du Bas-Canada, par Philippe C. de Angelis, professeur de Droit Canon à l'Université de Rome.

l'évêque lui-même de tenir registres, soit pour régulariser les paroisses et les registres qui n'étaient pas conformes à la loi. Mgr l'évêque ne saurait nier les efforts de M. Cartier pour arrêter des projets de lois destinés à abolir la dime, et que c'est à son influence qu'est due l'adoption d'un statut qui, étendant aux townships l'opération des lois françaises, a permis d'y établir des paroisses canoniquement et civilement comme dans le reste du pays et, comme conséquence, de prélever la dime en faveur du clergé catholique. Il sait que depuis plus de dix ans qu'il est en position d'aviser le gouvernement du Canada, on ne saurait citer un seul cas où il a été en défaut. Il est inutile d'énumérer les nombreuses lois passées par son influence, depuis plus de quinze ans, pour incorporer des communautés religieuses, des collèges, des maisons d'éducation et des institutions de charité, ou pour protéger les droits de corporations religieuses dans la commutation des droits seigneuriaux, toutes mesures dont l'évêque de Montréal a eu parfaitement connaissance."

L'amertume perce à travers ces lignes, mais Cartier qui se croyait autorisé à se plaindre n'aurait-il pas dû s'adresser des reproches à lui-même. "Un avocat, disait-il, pour justifier son intervention dans cette cause, ne peut refuser ses conseils à qui les lui demande." Subtilité que cette défense ! N'était-il pas fondé, lui homme public, à se retrancher derrière son immense labeur de chaque jour, pour se tenir à égale distance de l'évêché et de Saint-Sulpice ?

Le duc de Broglie, traçant un programme de gouvernement à Louis Philippe, lui disait : "Il faudra se garder d'engager aucun débat qui touche de près ou de loin à la controverse, sous peine dans un temps comme le nôtre de s'enfermer dans quelque-une de ces querelles théologiques, où l'on ne tarde pas à avoir contre soi toutes les bonnes âmes et pour soi tous les vauriens, et qui ne finissent jamais que mal ou

de guerre lasse. — Vous avez raison, dit le roi, il ne faut jamais mettre le doigt dans les affaires des autres, car on ne l'en retire pas : il y reste. ”

Cette anecdote qui porte un conseil ne trouve ici qu'une application très restreinte, car il s'agit en l'espèce d'un différend entre religieux, et d'une question de procédure, mais celle-ci n'en dégénéra pas moins en querelle théologique, puisque des partisans outrés de l'évêché, voulant faire du zèle, lançaient à la tête des Sulpiciens et de Cartier les gros mots de jansénistes, de gallicans et de schismatiques ; qualificatifs pour le moins singuliers à l'adresse de religieux qui depuis si longtemps formaient, dans leur grand séminaire, le clergé du diocèse de Montréal.

Il ne faudrait pas croire qu'en dehors de cette ville, le clergé prit fait et cause pour l'évêque de Montréal. Il resta simple spectateur de la dispute qui n'avait après tout qu'une minime importance. Lorsque Cartier demanda l'avis des évêques sur son projet de confédération, tous en des mandements à leurs ouailles l'approuvèrent fortement. Cette querelle n'en eut pas moins une assez forte répercussion sur la politique, mais pas au point d'affecter, sur le coup, la fortune du parti conservateur ; ce ne fut que plus tard qu'elle produisit dans ses rangs une scission qui devait grandement l'affaiblir. ¹

¹ Mgr Bourget se contenta d'adresser à Cartier une lettre le remerciant de lui avoir fait parvenir un exemplaire de la nouvelle constitution.

Après la défaite de Cartier à Montréal, Mgr Bourget alla lui faire une visite pour lui exprimer ses regrets. Il n'est pas hors de propos de mentionner qu'après la mort de sir Georges, ses cendres furent reçues au Canada avec de grands honneurs, par l'Eglise. A Québec, un *Libera* fut chanté à leur arrivée. Le lendemain il y eut une cérémonie semblable aux Trois-Rivières.

1

[Faint, illegible text covering the majority of the page]

CHAPITRE XIII

L'HOMME ET L'ŒUVRE

L'historien et l'ethnographe qui étudient notre pays doivent être frappés par une certaine parenté intellectuelle qui existe entre les hommes publics franco-canadiens et les Normands établis en Angleterre. Les uns et les autres, comme si leur esprit eut été versé dans le même moule, ont eu des vues identiques en matière de libertés populaires. Avec la même sagesse persistante, les uns et les autres ont revendiqué les droits essentiels de la conscience et de la liberté humaine.

Pierre Bédard ne se montre-t-il pas sous l'aspect d'un parlementaire de haute envergure à la Chambre de Québec? N'était-ce pas le fait d'un homme en avance sur son siècle que de réclamer dès 1808 la responsabilité ministérielle, comme complément de nos institutions? N'oublions pas qu'à ce moment elle était encore très peu comprise en Angleterre. Papineau, avant ses écarts de 1834, n'a-t-il pas revendiqué nos droits en se plaçant sur le terrain de la vraie doctrine constitutionnelle?

Et même son refus d'accorder des subsides à la Couronne ne sortait pas des limites de la stratégie, extrême, convenons-en; mais le bureau colonial n'en atténuait-il pas l'exagération par son entêtement à ne pas tenir ses promesses ?

Plus modéré que son ancien chef, avec moins de provocation dans sa conduite, LaFontaine se montre bien de la lignée de Simon de Montfort et des fondateurs du régime parlementaire anglais. Il s'est toujours trouvé parmi nous, depuis ces illustres modèles, des hommes qui n'ont pas dérogé aux grandes traditions anglaises ou normandes de gouvernement.

Cartier parut à un autre tournant de notre histoire, répondant, avec un tempérament tout différent de celui de LaFontaine, aux exigences d'une situation nouvelle. Les classes dirigeantes acceptaient le régime de 1840, se rendant bien compte de l'esprit de modération que les hommes publics de chaque province devaient apporter dans la mise en œuvre de nos institutions pour les tenir en équilibre. Après LaFontaine, il s'agissait de faire pénétrer cet esprit dans les masses, et c'est à quoi Cartier ne cesse de s'appliquer chaque fois qu'il parle au peuple. Toujours il lui rappelle la complexité de notre situation, les grands avantages dont nous jouissons et que nous devons nous évertuer à conserver à force de bons procédés, de condescendance vis-à-vis de nos alliés. Un grand et suprême intérêt ne commandait-il pas à tous les citoyens de se concerter pour établir une espèce de paix perpétuelle entre des hommes d'idées divergentes ? Sans cesse, l'éloge des deux races s'étale dans ses discours avec une banalité qu'excuse l'importance seule du sujet. A l'en croire, cette diversité de races qui s'empruntent leurs qualités respectives et se complètent, constitue un avantage pour le pays. Cette espèce de paradoxe, ainsi présenté avec

un art consommé, fut repris plus tard par lord Dufferin qui l'enveloppa dans une de ses brillantes fantaisies oratoires.

Pris dans son ensemble, Cartier fut un homme d'Etat hors de pair, avec de grandes conceptions, très conservateur d'idées, mais d'une hardiesse d'action incomparable. Il avait à un fort degré ce qui se rencontre le plus rarement chez les gouvernants : la fermeté et la résolution qui procèdent d'une vision claire de la situation et des besoins du moment. Trop souvent en effet on voit trembler, indécise, la main qui gouverne, par crainte des conséquences du coup de barre à donner. Pour Cartier, une fois que l'étude et la réflexion avaient muri son jugement, il n'y avait plus d'hésitation.

S'il donne l'impulsion, c'est qu'il la sent nécessaire à la bonne direction et peu lui importe ce qu'en pense la foule. Les gens qui ont une haute opinion d'eux-mêmes sont en général de mince importance aux yeux des autres. Exception à cette règle pour Cartier. Il a une idée élevée de sa valeur, mais s'il se croit supérieur à son entourage, en avance sur son parti, c'est que cette opinion se fonde sur la conviction qu'il a plus étudié, plus travaillé que ses amis et ses rivaux. ¹ C'est bien l'homme qu'il fallait dans un temps de crise perpétuelle et de haute fermentation soulevée par les animosités de race. Et c'est cette confiance en lui-même qui lui fait prendre vis-à-vis des siens des allures de sauveur et d'homme providentiel.

N'est-il pas seul de force à les soustraire aux dents de l'ogre Brown et de les préserver du contact dangereux de la démocratie importée de France ? De nos jours, ces procédés de gouvernement révolteraient. Le suffrage s'est

¹ Et c'était vrai. Cartier donnait quatorze heures par jour au travail.

étendu; il ne s'agit plus maintenant de s'imposer seulement aux classes dirigeantes, accessibles à la froide raison ; nous nageons en pleine démocratie, or celle-ci, dit-on, est femme ; il faut lui plaire, la séduire, frapper son imagination.

Ce n'était pas un orateur au sens académique du mot. Chez lui, nul souci de la forme ; peu lui importe ce qu'il appelle lui-même la phrase et qu'il affecte de dédaigner. Mais quelle énergie dans sa parole, dans son action ! Les principales qualités du *debater*, de l'orateur parlementaire tel que le conçoit le système anglais, ne lui manquent pas ; la clarté dans l'exposition, le développement naturel du raisonnement ne lui font jamais défaut. Sa voix, sans harmonie, perçante, vibre parfois désagréable. Lorsque la discussion s'anime, l'orateur s'exalte, pivote sur lui-même, regardant tour à tour ses adversaires et ses partisans ; on dirait qu'il veut dévorer les uns et animer les autres de son feu. La confiance en sa valeur le rend débordant d'optimisme comme s'il tenait déjà la victoire au milieu du combat. C'est bien l'homme qu'il faut pour tenir serrés autour de soi les rangs d'une armée. Aussi nombre de ses partisans ont en lui une confiance plus qu'aveugle. Lorsque Cartier n'est pas à son poste aux Communes, quelques excellents députés ministériels s'abstiennent de voter. Cette hypertrophie du moi le portait à faire peu de cas de ses partisans. Peu importe l'intelligence des soldats, pourvu que la tête du général soit bonne. Cet optimisme prenait aux regards des Anglais, effarés par sa furie française, les couleurs de l'audace. Alonzo Wright lui disait un jour à la Chambre : " Vous êtes *semper audax* ", et Cartier de répliquer : " *Audaces fortuna juvat* ". La fortune sourit aux audacieux. Au cours de la discussion sur le projet de confédération, un des adversaires de la mesure, M. Dunkin, — ce

qui ne l'empêcha pas plus tard de devenir trésorier du gouvernement de Québec et ensuite ministre de l'agriculture à Ottawa, — exprimait ses doutes sur la possibilité de faire fonctionner le futur gouvernement. "L'homme qui, sous un pareil système, parviendrait à gouverner six groupes de députés de six provinces, dans la Chambre des communes ainsi qu'au Sénat, et autant de législatures locales, et à maintenir son gouvernement mériterait qu'on l'envoyât en Angleterre enseigner à Palmerston et à lord Derby l'alphabet politique."

Sur cette observation s'engagea ce petit dialogue :

CARTIER : Cela se fera sans difficulté.

DUNKIN : L'honorable ministre ne voit jamais de difficultés dans tout ce qu'il veut faire.

CARTIER : Et je me trompe rarement ; j'ai assez souvent obtenu le succès que je désirais. (Ecoutez).

DUNKIN : Dans certains cas favorables, oui, mais l'honorable député a été aussi quelquefois malheureux. Quant à moi, je ne crois à l'omniscience de personne. Ce ne sera pas chose facile avec trois ministres pour le Bas-Canada dans le Cabinet de satisfaire aux exigences de races et de religion de la province.

CARTIER : (Ecoutez).

DUNKIN : L'honorable procureur général se croit probablement capable de surmonter cette difficulté.

CARTIER : Assurément.

Si l'éloquence de Cartier n'a pas de grandes envolées, ses discours, en revanche, sont nourris de faits, et d'un homme averti sur tout. Quelle que soit la question dont la Chambre est saisie, sa mémoire lui fournit ce qu'il est à propos de dire dans l'espèce, lui présente le mot, la formule en situation. Grâce au fonds inépuisable d'idées générales que des

lectures variées lui ont permis d'amasser, questions de droit, d'économie politique, se montrent toujours du domaine de ses connaissances. Il n'y a pas là une grande marque d'originalité, mais c'est encore un mérite peu ordinaire d'avoir su les acquérir et les utiliser.

En économie politique, il ne tient ni au libre échange ni au protectionnisme, il est plutôt opportuniste. S'il est un terrain où l'opportunisme soit de mise, c'est bien celui de cette science vague, aux principes sans cesse en conflit avec les faits. " Les manufacturiers, dit-il, demandent souvent à être protégés à outrance. C'est une exigence absurde autant que les idées extrêmes sur le libre échange. Ce dernier nous force à payer, sous forme de taxe directe, les mêmes droits au gouvernement que la protection lui donnerait d'une façon indirecte. Avec la protection illimitée vous portez un coup mortel au commerce étranger ; nous ne ferons pas telle folie. Nous avons décidé d'imposer un droit qui donnera au fisc les revenus nécessaires et à notre industrie une protection suffisante." Si pour lui l'établissement d'un tarif est une affaire subordonnée aux conditions spéciales de chaque pays, l'intransigeance inhérente à son tempérament reparait en matière de régime politique et de constitution. A ses yeux, le monde n'a jamais rien vu de plus parfait que les institutions britanniques. Sur ce point, ses idées s'érigent en dogmes et le portent, par relation de cause à effet, à dédaigner le gouvernement de la démocratie. La crise par laquelle passait alors la république américaine, engagée dans la guerre de la sécession, lui fournissait, au moment où il formulait ses idées avec le plus d'assurance, une preuve de la supériorité des institutions monarchiques sur celle de la démocratie.

Ainsi convenons que son admiration était ici bien placée ;

il y a quelque chose qui enlève tous les suffrages dans les institutions anglaises : la constitution immuable dans sa structure, à côté des chartes étrangères, sans cesse bouleversées. Au lieu de détruire et de reconstruire leur édifice à neuf, les Anglais se contentent sagement depuis des siècles, selon les exigences des idées modernes, de le réparer, de l'améliorer, tout en lui laissant extérieurement son aspect médiéval. C'est cette stabilité des institutions anglaises dans lesquelles tous les rouages s'appellent et se commandent avec harmonie, qui leur donnait tant de valeur aux yeux de Cartier. Ses concitoyens doivent donc s'y attacher s'ils veulent vivre comme nationalité distincte sur cette terre d'Amérique ; leur salut se trouve à l'ombre du drapeau britannique. Sa clairvoyance lui fait poser une autre condition à la réalisation du rêve des Franco-canadiens ; c'est qu'ils s'attachent au sol :

“ Canadiens-Français ”, dit-il un jour sur la tombe de Duvernay, “ n'oublions pas que si nous voulons assurer notre existence nationale, il faut nous cramponner à la terre. Il faut que chacun de nous fasse tout en son pouvoir pour conserver son patrimoine territorial. ”

La propriété lui impose un grand respect ; on voit ici l'homme qui ressent le contre-coup des discussions soulevées en Europe, alors que Proudhon s'attaquait aux détenteurs de la terre, en proclamant que la propriété, c'est le vol.

Au cours de la discussion, il saisit une idée flottante pour la lancer sur la Chambre comme un avertissement ou un aphorisme. A la séance du 27 mai 1853, presque au début de sa carrière, prenant part aux débats provoqués sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de rendre le Conseil législatif électif, il dit à ceux qui veulent élargir le cens d'éligibilité, que ce serait rendre le Parlement trop

accessible à la jeunesse. "Toute constitution qui éloigne la jeunesse de l'industrie pour la jeter dans la politique est mauvaise. Il faut apprendre aux enfants à gagner de l'argent à la maison avant qu'ils s'occupent de politique." Tout cela est d'un esprit juste, pondéré, qui ne se laisse pas séduire par les sophismes des sauveurs du monde de son temps.

Dans la série de ses discours réunis par les soins de M. Tassé, discours où revivent vingt-cinq ans de notre histoire, il s'en trouve plusieurs de vraiment remarquables. Un de ceux qui nous a le plus frappés est celui qu'il prononça à Québec, à un banquet que lui offrirent, ainsi qu'à sir H. Langevin, les marchands de cette ville.

Cet *after-dinner speech* abonde en saillies heureuses, en confidences sur lui-même, lesquelles éclairent un côté de sa nature complexe. Est-ce le bon vin qui lui délie la langue, est-ce le plaisir de communier avec des hommes dont les sentiments répondent aux siens qui explique son exubérance ? Nous ne savons. Toujours est-il qu'il se trouve ce jour-là en une veine excessive. Il raconte comment sa famille s'établit d'abord à Québec, d'où elle partit vers 1760 pour se fixer à Saint-Antoine de la rivière Richelieu. Son grand-père et son père furent marchands. Il nous donne ce curieux et instructif enseignement sur son aïeul "qui, 23 ans après son arrivée dans la région, exportait en Angleterre 500,000 minots de blé par année. Voilà un fait qui prouve la fertilité de cet endroit et qui doit disposer les Québécois, à cause du mérite de mon aïeul, de me pardonner de n'être pas marchand." Un peu plus loin il revient sur cette idée : "Je ne suis pas un marchand, quoique j'appartienne à une famille de négociants. Peut-être ai-je commis une erreur en n'embrassant pas la profession de ma famille, au

lieu de la loi et de la politique. Tel que vous me voyez, je suis une espèce d'homme de loi qui s'occupe de politique et de commerce."

Il n'y a pas que des confidences dans ce discours de Québec ; on y trouve aussi la peinture la plus exacte qui ait été faite des avantages de la situation de cette ville, et l'exposé le plus rationnel des moyens qu'il faudrait prendre pour la rendre prospère.

C'était un homme tout d'une pièce qui ne fléchissait ou ne pliait jamais, une fois sa détermination prise. Si une mesure lui paraissait juste, si l'intérêt public exigeait une nouvelle orientation de la politique, il n'hésitait pas à exécuter la réforme nécessaire, qu'elle fût bien vue de la foule ou non. La décentralisation judiciaire du Bas-Canada se fit malgré les protestations presque unanimes des avocats et même de plusieurs juges.

Sa parole valait aux yeux de ses amis tous les engagements du monde. "Je tiens mes promesses parce que je n'en fais jamais", disait-il un jour en plaisantant aux citoyens de Sherbrooke, accourus à la gare de cette ville pour le remercier d'avoir pressé la législature de Québec de voter, en 1871, la loi qui leur assurait leur droit en matière d'instruction publique. Un jeune homme venait-il solliciter auprès de lui un emploi dans l'administration, invariablement il lui infligeait un refus, au lieu de le leurrer de promesses si souvent sources de déception : "Pourquoi voulez-vous une place ! Vous avez du talent ? Eh bien ! faites comme moi, travaillez ! Et vous vous ferez une situation bien plus enviable que celle qu'il me serait peut-être possible de vous trouver dans un de nos ministères." Quelquefois, s'il s'agissait de venir en aide à une infortunée, advenant une vacance quelque part, il rappelait le candidat éconduit, pour se rendre à ses désirs.

Le Canada a vu en cet homme un des plus français de ses enfants, ce qui ne l'a pas empêché de passer pour un anglo-mane. Cette accusation lui fut spécialement sensible lorsqu'il la trouva dans la bouche de quelques-uns de ses anciens amis politiques, brouillés avec lui. Un jour, l'ayant entendue formulée en Chambre, il y opposa cette protestation indignée :

“ Monsieur Loranger a été jusqu'à dire que je voulais angliciser mes compatriotes ; eh bien ! si l'honorable député occupe jamais ma place, je lui souhaite de faire passer des mesures qui égalent en patriotisme celles dont je suis l'auteur. Ne sait-il pas combien j'ai dû travailler, lutter contre certains préjugés, pour obtenir que le chemin de fer du Grand-Tronc passât à travers le Bas-Canada, enrichissant ainsi mes compatriotes, augmentant la valeur de leurs terres, et facilitant la colonisation ? N'ai-je pas, par une loi passée en 1856, doté le Bas-Canada d'écoles normales et de trois mille écoles communes ? N'ai-je pas rendu les biens des jésuites à leur destination première ? Qui a réglé toutes les difficultés par rapport aux townships ? Sont-ce les lois françaises ou les lois anglaises qui y ont été introduites ? Qui, avant moi, avait songé à la codification de nos lois civiles ? Le code sera écrit dans les deux langues. La loi qui divise le Bas-Canada en plusieurs districts judiciaires est-elle désavantageuse à mes compatriotes ? Cette loi ne permet-elle pas à un plus grand nombre de jeunes avocats de se distinguer ? M. Loranger s'est attaqué à l'article qui permet d'entendre comme témoin un proche parent ; cette facilité dans la procédure est accordée aux Haut-Canadiens, et il n'en résulte pas d'abus chez eux. Nos compatriotes ne sont-

ils pas assez intelligents pour en jouir? Leur religion ne leur inspire-t-elle pas un grand respect du serment ?" ¹

Cette accusation d'anglomanie se transmet d'une génération à l'autre, et on l'a retrouvée, depuis Cartier, dans la bouche de certains hommes incapables de se rendre compte des difficultés que comporte le rôle d'un ministre français au milieu de ses collègues anglais. Il faut à notre représentant une somme d'énergie et d'habileté peu commune, une main de fer dans un gant de velours, pour résister sans blesser. C'est le propre des nôtres d'atteindre ce poste élevé, dépouillés de tous préjugés et d'avoir à traiter avec des individus dont l'éducation politique et sociale est encore à faire. Il est souvent arrivé à Cartier d'entrer au Conseil chargé du maximum des revendications des siens pour traiter avec des ministres décidés à n'en reconnaître que le moins possible. ²

¹ A propos de la prétendue anglomanie de Cartier, l'anecdote qui suit est bien en situation. Madame B. . . ., femme d'un sénateur libéral, disait à l'auteur, sans vouloir faire l'éloge de sir Georges : "J'aimais bien Cartier. Lorsque je le rencontrais en société, il se montrait très poli pour moi, mais il avait une manie insupportable. Comme je suis une assez bonne musicienne, il me pressait toujours à chaque soirée de jouer du piano. J'avais beau me défendre, il fallait m'exécuter. "Allons, jouez pour me rendre service. Je veux faire voir aux Anglais qui s'entendent mieux que nous à gagner de l'argent, que nous sommes au moins plus artistes qu'eux."

² A l'époque où Cartier vivait, il y avait encore des demeurants de l'école de Papineau qui ne lui pardonnaient pas d'avoir accepté l'Union. La Fontaine n'avait-il pas vu de ses intimes d'avant 1837 cesser de le saluer lorsqu'il devint ministre? Cartier subit l'inconvénient de cette survivance de haines antiques. Un soir, dans un salon, il aborde M. G. L., homme doux, s'il en fut jamais, et lui demande à brûle-pourpoint: "Comment traduiriez-vous ces mots : *Dear old Mother England* ?" Et G. L. de répondre du tac au tac : "Perfidé Albion!"

Il y a longtemps que la postérité a rendu justice à Cartier sur cette question d'anglomanie. Un des premiers à reconnaître son dévouement à la cause nationale fut sir Wilfrid Laurier. Il l'a jugé avec une compétence et une impartialité qui nous font un devoir et un plaisir de citer son appréciation :

“ Peu d'hommes, dit sir Wilfrid, ont mieux que lui compris la situation de la race française. Peu d'hommes ont eu un sens plus lucide des devoirs que cette situation impose. Pour ma part, je ne connais personne qui sur ce point lui soit supérieur, si ce n'est sir Louis-Hippolyte LaFontaine. Il arriva souvent que tous deux eurent à défendre la même cause. Si tous deux montrèrent un égal sens politique, on retrouvait chez le premier une dignité que l'on chercherait vainement chez l'autre. Tous deux, par exemple, eurent à défendre le principe de l'égalité de représentation entre le Haut et le Bas-Canada, sous l'ancienne constitution, mais dans des circonstances diamétralement opposées. LaFontaine, à une époque où le Bas-Canada avait la majorité de la population, et où il lui fallait résister au courant populaire dans sa province ; Cartier quand la position fut intervertie et où, par conséquent, il avait avec lui le sentiment de ses compatriotes. Les discours de LaFontaine sur cette question sont empreints d'une majestueuse grandeur, de laquelle rien n'approche dans l'œuvre de Cartier. ”

On nous en voudrait d'interrompre ici une citation qui nous montre un homme d'Etat jugeant un de ses prédécesseurs avec tant d'autorité et d'impartialité :

“ Ce qui pour moi est plus caractéristique que tout le reste dans cette nature si complexe, c'est que toutes les questions qui se présentent, il les envisage par le point de vue le plus élevé. Il ne cherche jamais à échapper à sa res-

ponsabilité dans la retraite facile qu'offrent les préjugés populaires. Quelle que soit la situation, il l'aborde de front et de haut. Chose singulière pourtant, si la conclusion qu'il adopte est élevée, brave, vaillante, la grandeur du sujet, non plus que la hauteur du point de vue, ne fait jamais jaillir aucune source d'inspiration ; il reste toujours dans la discussion, exclusivement homme d'action et homme d'affaires, sans éclat de pensée, sans bonheur d'expression.

“ Le courage et la vaillance étaient peut-être les traits les plus saillants de sir Georges Cartier dans sa carrière de chaque jour, et sir Richard Cartwright lui disait une fois dans une altercation sur le parquet de la Chambre : “ L'Honorable ministre a assez d'audace pour entreprendre quoi que ce soit. ” Il reflétait l'opinion de tout le monde, y compris sir Georges lui-même qui, sur le champ, avec beaucoup de bonne humeur, remercia sir Richard de son compliment.”

Il fut donné à Cartier de vivre assez longtemps pour avoir vu passer son pays de l'abîme de l'oppression aux sommets bienfaisants des libertés civiles et politiques. Il lui était permis de tirer vanité d'avoir été un des ouvriers puissants de cette rénovation, de cette révolution dans les choses et les idées. Plus que tout autre homme de son temps, il a contribué par son humeur, par son entrain, sa largeur d'idées, à rapprocher les Canadiens-Français des Anglais. Il a été le premier des nôtres à parcourir Ontario et à y prononcer des paroles d'apaisement, prouvant ainsi, *de visu*, à des populations qui n'en voulaient croire leurs yeux, que les habitants du Bas-Canada n'étaient pas aussi noirs, aussi ignorants, aussi bornés qu'ils l'avaient cru. Notez bien qu'à l'époque où Cartier s'en allait à la conquête des préjugés, on n'était pas éloigné des premiers jours de l'Union, alors que le Parlement du Haut-Canada et le Conseil de ville de

Toronto demandaient à Poulett Thompson de priver les Bas-Canadiens de leurs droits politiques.

Il y avait dans sa nature un côté puéril en apparence. On était porté à sourire de la manie de se faire valoir toujours et de vanter son œuvre. Voulait-il par là répondre aux attaques brutales des adversaires, à leurs tentatives rageuses de le diminuer sans cesse lui et son œuvre ? La hauteur de son mérite aurait dû dédaigner le dénigrement dont il était l'objet. C'était un impulsif, un tempérament vif qui tournait facilement à l'impatience, voire à la violence. Quel est celui de ses amis qui n'a pas subi ses mercuriales ? Il n'épargnait personne et ses querelles, même avec sir John, sont restées célèbres dans les cercles de ses intimes. Grands amis sur la scène, — "on nous appelle les frères siamois, disait-il un jour, à un dîner politique —" ils avaient des chocs d'idées dans les coulisses, c'est-à-dire, au Conseil. Avant la Confédération, Cartier avait porté Macdonald sur ses épaules et assuré son succès. La majorité canadienne-française, à la suite de ces deux hommes, contrebalançait leur infime minorité de l'Ouest. Les rôles furent changés après l'union des provinces (1867), sir John, appuyé par un plus grand nombre de députés de l'Est et de l'Ouest, prit des façons autoritaires auxquelles l'inclinait un long exercice du pouvoir. De là, une lutte sourde entre lui et Cartier.¹ Et comme ce dernier n'était pas homme à plier, il restait maître du champ de bataille, à force de résistance, de colères et même de menaces.

¹ Au sortir d'une séance de la Chambre des communes, Cartier disait à un ami de l'auteur : "As-tu remarqué, ce soir, comme j'ai fait l'éloge de Blake ? Je l'ai couvert de fleurs. Je lui ai presque fait des avances. C'est le seul moyen que j'aie d'amener Macdonald à la raison dans les grandes crises."

Dans son intérieur, c'était le Canadien du bon vieux temps ; aimable, hôte exquis, tout entier au plaisir d'être agréable à ses invités. Ses réceptions — de chaque samedi durant la session — sont restées longtemps célèbres. Députés, journalistes, fonctionnaires, musiciens, artistes, se réunissaient dans son modeste logis de la rue Metcalfe. Quel boute-en-train que Cartier dans ces fêtes intimes ! Il n'y connaissait plus ni rouges ni bleus ; toutes les couleurs politiques se confondaient dans une chaude atmosphère d'amitié. Tantôt racontant une anecdote, tantôt stimulant la verve des diseurs de bons mots, il était tout à tous. Puis venait le tour des chansons canadiennes que notre hôte n'avait garde d'oublier. Sa voix fausse risquait à chaque séance le "*Oh ! Canada, mon pays, mes amours !*"

La chaleur se communiquant, à mesure que l'heure avançait, le commandant Fortin, un gai luron du temps passé, et Simpson, d'Algoma, alignaient les chaises du salon, et dix invités, s'y plaçant comme dans un canot, entonnaient en simulant le mouvement de l'aviron, le chant des voyageurs en route pour les pays d'en haut !

Où sont maintenant tous ces joyeux compagnons dont nous entrevoyons les silhouettes effacées, dans un passé déjà lointain ! Muettes toutes ces voix si vibrantes un jour ; oubliées même et survivantes seulement dans les mémoires plus impressionnables de quelques hommes alors à leur début dans le monde. Hélas ! c'est la vie.

Jamais homme d'Etat canadien-français n'eut à affronter une plus grande responsabilité que celle que Cartier assumait le jour où il se trouva dans l'alternative d'accepter ou de refuser la Confédération. Ni Papineau, ni LaFontaine n'eurent à mettre en balance d'aussi graves intérêts. Le rôle des premiers se réduisait à réclamer la liberté pour

les Canadiens. Cartier avait à choisir entre un avenir problématique et un état de choses connu avec des avantages bien définis. Les retrouverait-il avec autant de garanties dans l'édifice qu'on allait construire ? N'était-ce pas quitter le certain pour l'incertain que d'accepter l'union des provinces ? Voilà les questions que se posaient anxieusement les esprits inquiets. Heureux joueur, il sortit triomphant de la partie, ayant eu soin de ne la risquer qu'avec le plus d'atouts possibles dans son jeu.

L'année 1872 vit le point culminant de la gloire de Cartier. Depuis cinq ans, la Confédération suivait sa marche progressive. En se développant vers l'Occident, elle atteignait, par l'annexion des territoires du Nord-Ouest et de la Colombie, les rives de l'Océan Pacifique, pendant que du côté de l'Est, l'île du Prince-Edouard se préparait à unir ses destinées aux nôtres. Les adversaires de Cartier eux-mêmes désarmaient devant le succès du grand œuvre de 1867. Dans sa province, où ses vues d'homme d'Etat avaient concentré, comme dans une citadelle inexpugnable, tout ce qui constitue notre trésor national : traditions, lois, coutumes, enseignement selon nos goûts, ses concitoyens ne jouissaient-ils pas d'une indépendance qui ne leur laissait rien à désirer, et qu'ils n'avaient jamais encore connue aussi complète ? Et s'il jetait les yeux du côté de ses adversaires, n'avait-il pas droit de se féliciter de l'orientation nouvelle qu'ils se donnaient en politique ? Renoncer aux exagérations radicales n'était-ce pas se rallier aux principes de Cartier ? Tout le programme de Papineau, attaqué vingt-cinq ans durant par Cartier, croulait dans le néant de son impraticabilité. Malgré les signes de faiblesse qu'on remarquait dans les rangs, son parti était encore dans la pleine gloire du succès.

A la session de 1872, il avait fait accepter la première charte du chemin de fer du Pacifique, aux acclamations de toute la Chambre qui ne l'avait jamais vu en apparence plus en verve. Nous disons, en apparence, car à ce moment, la maladie qui devait l'emporter un an plus tard — le mal de Bright — le tenait déjà d'une étreinte implacable. La session terminée, les élections générales firent appel à son activité, mais il ne put y répondre que faiblement, sa santé s'en allant à vue d'œil. La province de Québec lui renouvela néanmoins sa confiance une dernière fois.

Au mois d'octobre, ses médecins lui ayant conseillé de s'adresser aux sommités médicales de l'Europe, à des spécialistes, en mesure, disait-on, d'enrayer la marche de la maladie, il se mit en route pour Londres. A son passage à Lévis, les citoyens de l'endroit vinrent lui faire part, à la coupée du paquebot, des vœux qu'ils formaient pour sa guérison. Ce fut une scène pathétique. D'une voix tremblante, le vieil athlète toujours si vigoureux contre l'adversaire, mais sentant sa faiblesse contre l'ennemi inconnu, — mais invincible, celui-là, — remercie affectueusement ses amis de leur touchante attention, parle du pays de ses affections qu'il a chanté, de son espoir de le revoir bientôt, puis, comme si l'ombre du noir faucheur lui eut fait signe de renoncer à cet espoir, il s'arrête pour refouler un sanglot. Tous les journalistes présents à la démonstration notèrent cette défaillance. Combien fut douloureux ce dernier voyage de Cartier sur la mer, dont l'immensité, pleine de terreurs, incline l'homme aux pensées mélancoliques sur le passé, aux interrogations anxieuses sur les mystères de la vie et de l'au-delà, chacun s'en fait facilement une triste peinture ! Seul, dans ce triste pèlerinage vers la science, replié sur lui-même, revenu des ambitions après avoir sondé leur

néant, Cartier sentit plus vivement son âme s'ouvrir à la foi de ses jeunes années qui fut l'inspiratrice de sa politique et qui, au déclin de sa vie et de sa santé, mettait de l'espérance dans la mort.

Personne de son temps n'a mieux compris et plus nettement posé que Cartier le problème de la politique canadienne ; personne n'a mieux indiqué les moyens de le résoudre. Ses indications se sont transformées en une loi tacite, aujourd'hui observée par tous les hommes soucieux d'une paix permanente au milieu d'éléments de discorde. C'est en cela que Cartier survit parmi nous comme dans son œuvre politique et administrative.

La mort est venue l'abattre dans toute la maturité de ses aptitudes avant la soixantaine. Son activité avec l'âge était devenu un surmenage mortel, qui l'a immolé à la patrie à laquelle il a donné vingt-cinq ans de services.

Qui voudrait nier l'importance et le mérite de son œuvre ? Les haines accumulées sur Cartier dans l'ardeur des luttes où son élan ne fut pas toujours exempt d'injustice, se sont depuis longtemps évanouies. Il a cessé d'être un homme de parti, pour devenir une de nos gloires nationales et aujourd'hui tout Canadien est heureux de s'incliner devant sa grande renommée. Plus on examine le résultat du labeur de ce puissant artisan, plus on se convainc que son âme rend à l'épreuve le son sonore du franc métal.

APPENDICES

APPENDICE I

DE CARTIER A NOS JOURS

Nos lecteurs nous sauront gré de leur présenter un résumé succinct des faits qui se sont passés au Canada depuis la mort de Cartier jusqu'à nos jours.

LE SCANDALE DU PACIFIQUE

Le gouvernement conservateur Macdonald se trouva, à la session de 1873, en face d'une crise terrible. Nous voulons parler du scandale du Pacifique dont il a été question plus haut.

Le 2 avril 1873, Huntingdon se lève en Chambre pour mettre le ministère en accusation. Il se fait fort de prouver qu'à la veille des élections de 1872, le gouvernement a promis de donner l'entreprise de la construction du chemin de fer du Pacifique à Hugh Allan, président de la Compagnie transatlantique, en considération d'une souscription électorale versée par ce dernier. Huntingdon demande la composition d'un comité d'enquête devant lequel il fournira les preuves de son accusation.

John A. Macdonald repousse l'accusation et fait un appel à ses partisans politiques qui, à sa demande, refusent d'accorder le comité d'enquête.

L'affaire est trop sérieuse pour être enterrée d'une façon aussi sommaire. Le 8 avril suivant, le premier ministre, sous la pression du gouverneur lord Dufferin, ou agissant de sa propre initiative, demande une enquête. En conséquence, un comité est formé de l'honorable M. E. Blake, Dorion, Blanchet, M. Hillyard Cameron, avec instruction de faire un rapport sur l'accusation Huntingdon.

Le comité d'enquête se mit à l'œuvre après la session, mais dut interrompre ses travaux au bout de quelques jours, parce que la loi qui avait été passée pour l'autoriser à interroger les témoins sous serment, avait été déclarée non constitutionnelle en Angleterre.

Le Parlement qui avait été ajourné au 13 août, pour recevoir le rapport de l'enquête, se réunit ce jour-là pour être prorogé immédiatement. Le lendemain, en vertu d'une proclamation royale, ordre fut donné aux juges Day, Polette et Gowan, d'instruire la cause dont le comité de la Chambre n'avait pu s'occuper. Une foule de témoins furent entendus et il ressortit de leurs déclarations, qu'effectivement, Hugh Allan avait versé, entre les mains de l'organisation conservatrice, une forte somme destinée à payer les frais d'élections, et que le contrat du Pacifique lui avait été accordé.

Les ministres nièrent qu'il y eut relation de cause à effet entre la souscription Allan et l'adjudication du contrat à ce même personnage.

Le 23 octobre, le Parlement se réunit de nouveau, en session extraordinaire, et des débats extrêmement violents s'engagèrent sur les accusations Huntingdon et le rapport de l'enquête faite par les juges.

L'existence du ministère Macdonald était en jeu. Pendant quelques jours la victoire parut incertaine. L'on put croire un moment que la majorité de 35 voix qui avait d'abord appuyé sir John au mois d'avril, lui resterait fidèle ; mais la septième journée vit une séance mémorable. Donald A. Smith (aujourd'hui lord Strathcona) se leva et, après avoir longuement fait l'éloge de sir John, aux applaudissements du parti ministériel, ajouta soudain : " Mais, messieurs, je ne puis excuser la conduite du gouvernement dans l'affaire du Pacifique." Les applaudissements changèrent de côté, retentissant à la gauche de l'Orateur.

Après ce discours, le parti ministériel fut pris d'une terreur panique et le cinq novembre, sir John Macdonald remettait sa démission entre les mains du gouverneur général.

LES LIBÉRAUX AU POUVOIR

Le 7 novembre, Alexander Mackenzie formait un nouveau gouvernement et prenait le portefeuille de ministre des travaux publics. Voici les noms de ses collègues :

- A. A. Dorion, ministre de la justice.
- Albert Smith, ministre de la marine.
- Letellier de Saint-Just, ministre de l'agriculture.
- Richard Cartwright, ministre des finances.
- David Laird, ministre de l'intérieur.
- David Christie, secrétaire d'Etat.
- Isaac Burpee, ministre des postes.
- Thomas Coffin, receveur général.
- T. Fournier, ministre du revenu de l'intérieur.
- Wm W. Ross, ministre de la milice.
- Richard Scott, ministre sans portefeuille.
- M. Huntingdon, président du Conseil.

M. Blake, qui formait aussi partie du ministère, s'en retira le 13 novembre suivant. Il y entra de nouveau un an plus tard.

L'appel au peuple, qui suivit la prorogation des Chambres, donna au gouvernement Mackenzie une forte majorité de députés favorables à sa politique.

L'arrivée des libéraux au pouvoir était un événement, en ce qui concernait ce parti. Depuis la retraite de Hincks, en 1853, ils étaient toujours restés dans l'opposition, sauf durant les deux années du ministère Macdonald-Sicotte-Dorion.

Mackenzie se voyait appuyé par une puissante majorité. Homme d'action et d'énergie, il se mit à l'œuvre pour faire prévaloir ses idées, en matière de gouvernement. Son effort se porta d'abord sur l'entreprise du Pacifique. Sans avoir approuvé l'œuvre de ses prédécesseurs, il se trouvait lié par l'engagement qu'ils avaient pris avec la Colombie, de donner à cette province une voie de communication avec l'Est du pays.

LE CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE

A la session de 1874, il fit connaître le projet de communication qu'il substituait à celui de Cartier et de Macdonald. Il proposait d'utiliser les communications par eau qui se trouvent entre la partie est du Lac Nipissingue et le pied des montagnes Rocheuses, et de construire des tronçons de chemins de fer entre ces nappes d'eau ("water stretches", comme on les appelait). L'entreprise d'une voie ferrée continue de 2,500 milles lui semblait hors de proportion avec les ressources du pays.

Ce projet ne fut mis que partiellement à exécution.

L'AFFAIRE RIEL

A la session de 1875, se produisit un incident qui fit beaucoup de bruit dans le temps et qui n'était, du reste, que la suite d'un incident semblable qui avait troublé les premiers jours de la session de 1874.

Après la mort de Cartier, Riel se présenta pour le remplacer dans le comté de Provencher où il fut élu. On croyait que l'affaire en resterait là, car Riel ne pouvait pas ignorer qu'il était guetté, à Manitoba et dans Ontario, par une foule d'individus désireux : soit de venger la mort de Scott, soit de gagner la prime de \$5.000 que le gouvernement d'Ontario avait offerte à quiconque arrêterait Riel ou contribuerait à son arrestation.

Grande fut donc la surprise à Ottawa, lorsqu'on apprit que le trop notoire chef métis était dans la capitale et qu'il avait signé le registre des députés. La Chambre, saisie de l'affaire, prononça son expulsion. Riel avait pris la fuite immédiatement après avoir signé la liste des députés.

Les Métis lui confièrent de nouveau leur mandat. C'était un défi à la Chambre des communes qui en se réunissant en 1875, au mois de janvier, eut encore à s'occuper de cette affaire. Se basant sur le fait que la Cour supérieure de Winnipeg l'avait mis hors la loi, parce qu'il ne s'était pas présenté devant ce tribunal, pour répondre à l'accusation de meurtre portée contre lui par le grand jury de cette province, le gouvernement Mackenzie l'expulsa de nouveau des Communes et déclara son siège vacant.

A cette même session, un comité fut formé pour discuter la question de savoir si une amnistie avait été promise ou non, — soit par Cartier, soit par sir John Young —, à Riel, et aux Métis qui s'étaient insurgés contre le gouvernement.

Il fut établi qu'elle devait être accordée à ceux-ci, mais la question restant indécise, en ce qui regardait Riel.

C'est à cette session que fut opérée la réforme en vertu de laquelle toutes les élections auraient lieu le même jour, et au scrutin secret. La loi supprimait aussi le cens électoral pour les candidats.

Une autre réforme importante marqua cette session : le renvoi aux tribunaux des élections contestées qui furent depuis décidées par les juges. Ces sortes d'affaires ressortissaient auparavant d'un comité de la Chambre.

La session fut prorogée le 26 mai. Le premier juin, Dorian devint juge en chef de la province de Québec, et fut remplacé par Félix Geoffrion.

A la session de 1876, ouverte le 4 février, M. Mackenzie fit voter une série de résolutions demandant au gouverneur d'accorder une amnistie complète à ceux qui avaient pris part à l'insurrection du Nord-Ouest, en 1869 et 1870, excepté à Riel, Ambroise Lépine et O'Donoghue. Ceux-ci, après un exil de cinq ans, devaient être rétablis dans leurs droits de citoyen du Canada.

CRÉATION D'UNE COUR SUPRÊME

La Cour suprême du Canada fut établie durant cette session. La loi qui la créait fut présentée par Fournier. Parmi les députés qui la critiquèrent, mentionnons M. Henri Taschereau, aujourd'hui juge en chef du Bas-Canada, qui, tout en approuvant la loi, demandait que sa juridiction fût restreinte aux causes relevant des lois fédérales.

Au mois de décembre, Joseph Cauchon fut appelé au ministère pour y remplacer Fournier, nommé juge de la Cour suprême.

Au mois de novembre, Rodolphe Laflamme devint membre du gouvernement, après la démission de Félix Geoffrion.

Le 15 du même mois, Luc Letellier de Saint-Just est nommé lieutenant-gouverneur de Québec, et remplacé, au mois de janvier 1877, par M. C. A. P. Pelletier.

LA POLITIQUE NATIONALE

La session de 1877 vit s'engager une lutte ardente entre les deux partis à la Chambre, en vue des élections prochaines ; sir John A. Macdonald formula un nouveau programme politique.

Au moment où la Chambre se forma en comité des subsides, il proposa d'augmenter les droits de douane, de façon à protéger les industries commerciales, manufacturières et agricoles du Canada. Le gouvernement combattit vivement cette proposition qui fut repoussée par une forte majorité à la fin des débats.

Le 8 octobre de l'année 1877 voyait l'entrée dans le Cabinet fédéral de M. Wilfrid Laurier, comme ministre du revenu de l'intérieur. Il remplaçait Joseph Cauchon, nommé quelques jours plus tard gouverneur du Manitoba.

Au cours de la session de 1878, deux ministres, Vail et Jones, durent remettre leur mandat de députés. Il avait été établi devant un comité de la Chambre que, à titre de sociétaires de compagnies d'imprimeries, ayant fait des travaux pour le gouvernement, ils avaient contrevenu à la loi dite de l'Indépendance du Parlement. Un semblable accident était arrivé, l'année précédente, à M. Anglin, Speaker des Communes, à Peter Mitchell, ancien ministre, aux députés Carrier et Norris.

Cette contravention exposait les coupables à une amende de \$2000 par jour. Il fut passé une loi pour les mettre à l'abri de cette pénalité, attendu que la contravention avait été faite à leur insu.

A la même session sir John A. Macdonald revint de nouveau à la charge pour développer le programme qu'il avait esquissé l'année précédente. Il demanda à la Chambre de voter une motion impliquant un relèvement du tarif, de façon à protéger toutes les industries du Canada contre la concurrence étrangère et à encourager la création des industries nationales.

Pour la première fois, il désigne son programme sous le titre de "National Policy."

Comme on approchait la période électorale, la lutte s'engagea très vive sur la proposition de sir John. C'était la bataille du protectionnisme contre le libre-échange, qui devait durer plusieurs années.

Du Parlement, la lutte passa aux journaux et dans les discussions publiques. Les protectionnistes firent assaut d'éloquence avec les libres-échangistes. C'était une révolution dans les idées d'une partie de nos hommes publics. Depuis le jour où l'Angleterre avait supprimé chez elle les droits à l'importation, la doctrine libre-échangiste avait fait de grands progrès au Canada.

Macdonald, comme Cartier, Galt, Brown, Cauchon, Cartwright et Mackenzie, était de l'école de Cobden et de John Bright.

Ce furent les circonstances qui suggérèrent à sir John sa conversion au protectionnisme. Le Canada traversait alors une crise financière terrible, crise aggravée par la politique des Américains, qui vendaient à vil prix, sur le marché canadien, le surplus de leur production industrielle.

Il en résultait que nos manufactures, nos usines fermaient leurs portes les unes après les autres, jetant sur le pavé une foule d'ouvriers. Il parut à sir John que si un tarif élevé faisait refluer vers sa source l'importation américaine, l'industrie canadienne pourrait reprendre son activité. Ce fut une habile tactique de sa part, car il n'y avait sur son programme, en dehors de la politique nationale, aucun article de nature à frapper l'attention des électeurs. Ceux-ci se dirent alors : " Nous allons être protégés si Macdonald revient au pouvoir. Nous allons retrouver les moyens de vivre. " Ce cri fut répété avec enthousiasme et eut une influence extraordinaire, surtout en face de la déclaration de Mackenzie, que la politique du gouvernement ne pouvait rien faire pour arrêter une crise qui n'était qu'un de ces incidents dont l'économie politique prévoit le retour, presque à époque fixe, après une grande période de prospérité et de surproduction.

La bataille électorale, engagée sur ce terrain, finit le 27 septembre, par la victoire de John A. Macdonald. Appelé par lord Dufferin à former un ministère, il se choisit comme collègues : R. Masson, H. Langevin, G. Baby, C. Tupper, L. Tilley, D.-L. Macpherson.

L'AFFAIRE LETELLIER

Dès l'ouverture de la session de 1879, la Chambre fut saisie d'une question qui y avait été discutée l'année précédente : l'affaire Letellier. Rappelons à grands traits ce qui en fut le fond. Le 2 mars 1878, le lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just avait donné congé à son premier ministre M. de Boucherville, alléguant que ce dernier et ses collègues étaient sous le contrôle de certaines associations

ou " rings " de chemins de fer. Jamais pareil incident — la démission d'un premier ministre — ne s'était jusque-là produit dans notre politique.

Les conservateurs, en majorité à la Chambre provinciale, se trouvaient relégués soudain dans l'opposition, d'une façon assez anormale ; grande fut leur irritation. Aussi entreprirent-ils une lutte terrible contre Letellier.

A la session de 1878, à Ottawa, ils demandèrent la destitution du lieutenant-gouverneur. M. Mackenzie, alors premier ministre, repoussa cette demande, alléguant qu'il s'agissait d'une affaire qui devait se régler dans la province de Québec, par un appel au peuple. Si celui-ci se prononçait contre M. Joly qui avait été appelé à succéder à M. de Boucherville, l'acte du lieutenant-gouverneur serait désapprouvé et les conservateurs reprendraient le pouvoir. La Chambre opina dans le sens de M. Mackenzie.

A la session de 1879, les conservateurs étant au pouvoir à Ottawa, on institua de nouveau le procès de Letellier. Sir John A. Macdonald émit l'opinion que le gouverneur avait violé la constitution et que comme il était un officier nommé par le gouvernement fédéral, celui-ci était tenu de le punir en le révoquant. La destitution de Letellier fut prononcée par les Communes à une forte majorité.

Le vote de la Chambre devait être suivi d'un arrêté en Conseil révoquant le lieutenant-gouverneur de Québec. On s'attendait donc à ce qu'il fut obtempéré immédiatement à la volonté des députés. Aussi, vive fut la surprise, lorsque sir John A. Macdonald vint leur annoncer que l'arrêté en Conseil présenté au gouverneur-général lord Lorne, n'avait pas été signé. Il n'avait pas absolument refusé de donner sa sanction, mais il avait demandé de prendre l'avis du gouvernement anglais sur cette affaire, attendu qu'elle

était sans précédent dans les annales de la politique canadienne. Tout naturellement, les députés du Bas-Canada, mis au courant de la situation, se montrèrent très irrités. Quelques-uns demandèrent en pleine Chambre si lord Lorne voulait faire rétrograder le Canada aux jours de Sydenham et de Metcalfe.

Abbott et Langevin furent délégués en Angleterre pour soutenir la proposition du premier ministre auprès du Bureau colonial, pendant que M. Joly, premier ministre de Letellier, partit pour la combattre.

Le ministre des colonies fit savoir, quelques semaines plus tard, à lord Lorne que son rôle de gouverneur d'un pays constitutionnel l'obligeait à suivre le conseil de ses ministres. En conséquence, Letellier fut révoqué et remplacé par Théodore Robitaille.

LA POLITIQUE NATIONALE

A la même session, le gouvernement tint la promesse faite aux électeurs de transformer la politique fiscale du Canada, de façon à protéger les différentes industries du Canada contre la concurrence américaine. Le tarif sur les droits à l'importation fut élevé d'une façon générale — de 17 p. 100 qu'il était sous le régime libéral, à 25%. C'était la mise en pratique de ce qui a été appelé "la politique nationale."

Le gouvernement s'occupe ensuite de l'entreprise du chemin de fer du Pacifique. Son prédécesseur avait commencé la construction de quelques tronçons pour son propre compte, mais aucun entrepreneur ne s'étant présenté pour accepter les conditions que M. Mackenzie avait mises à l'exécution du projet, sir J. A. Macdonald et ses collègues se déci-

dèrent alors de modifier le plan de Mackenzie. Ils demandèrent au Parlement de mettre en réserve 100,000,000 d'acres de terres, lesquelles seraient vendues à \$2 l'acre. Les deniers provenant de cette vente seraient employés à défrayer les frais de l'entreprise, à laquelle le gouvernement impérial serait appelé à donner sa collaboration.

Le Parlement se réunit au mois de février (le 12). Il ne fut saisi d'aucune loi de grande importance, sauf celle qui donnait aux provinces maritimes les 5 millions que la Conférence d'Halifax avait accordés au Canada, comme compensation pour la perte causée au Canada par les pêcheurs américains.

LE CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE

Une seconde session fut convoquée à l'automne, — le 9 décembre, — en vue de faire ratifier par le Parlement l'arrangement que le gouvernement avait conclu avec un groupe de capitalistes, dans le but de construire le chemin du Pacifique. Parmi ces hommes de la finance, formés en syndicat, se trouvaient M. George Stephens et MacIntyre, le baron Reinach, Du Pré Grenfell. M. D. A. Smith n'y entra que plus tard.

Le nouveau projet du gouvernement reposait sur un tout autre principe que celui de 1879. Il substituait à l'entreprise publique, l'entreprise privée aidée par le gouvernement. Celui-ci renonçait à la construction du chemin national, à sa propriété et à son exploitation par ses officiers. Il cédait ses droits au syndicat qui s'engageait à relier les vieilles provinces au Pacifique par une voie ferrée continue, moyennant un subside de \$25,000,000 et de 25,000,000 d'acres de terres. Le Parlement lui accordait de plus le

privilège de prélever, avec sa garantie, un emprunt de \$25,000,000. Le chemin devait être terminé en dix ans. Il fut ouvert au public en 1886.

En 1882, il y eut un appel au peuple. Les élections générales donnèrent une immense majorité à sir John A. Macdonald. Il ne fut question durant la mêlée électorale que de la "politique nationale". En 1880, MM. Masson et Baby s'étant retirés du cabinet furent remplacés par A.-P. Caron et Mousseau. Ce dernier céda son portefeuille en 1882 à J.-A. Chapleau.

Les sessions de 1883 et de 1884 n'offrirent aucun intérêt majeur, si l'on excepte la discussion que suscita la proposition faite par le gouvernement, en 1884, d'autoriser la Compagnie de chemin de fer du Pacifique de contracter un nouvel emprunt de \$22,000,000, avec garantie du gouvernement. Les députés conservateurs de la province de Québec, dirigés par M. Chapleau, demandèrent au gouvernement d'accorder à la province de Québec une somme de \$2,300,000 comme compensation aux sacrifices qu'elle s'était imposés pour construire une voie ferrée d'Ottawa à Montréal, et de ce dernier point à Québec, prolongement naturel du Pacifique. Sir John résista longtemps à cette demande à laquelle il fit droit sous la crainte de voir une scission dans son parti.

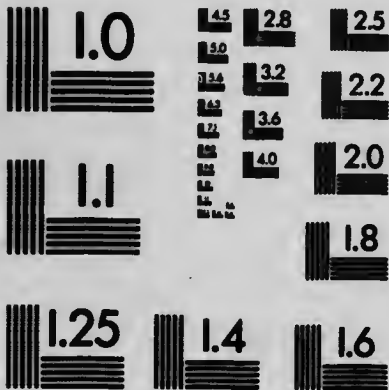
DEUXIÈME INSURRECTION DE RIEL

La session de 1885 fut bouleversée dans ses travaux paisibles par la nouvelle qu'un soulèvement de Métis et de sauvages dirigés par Louis Riel, venait d'éclater au Nord-Ouest. Le Parlement comprit de suite qu'un grand danger menaçait ce pays et qu'il fallait agir d'urgence pour le



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1853 East Main Street 14609 USA
Rochester, New York
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax

prévenir. On était alors au mois de mars et la difficulté de transporter des troupes du Canada central au théâtre de l'insurrection se montrait immense. Le chemin de fer du Pacifique n'était pas alors terminé et on se demandait anxieusement s'il serait possible, à cause de la fonte des neiges, de faire passer les troupes par le nord du lac Supérieur ? Il n'était pas question tout naturellement de les expédier par la voie des Etats-Unis. Pas une seule minute ne fut perdue et le général Middleton se mit immédiatement en route à la tête de quelques régiments de volontaires de Québec, de Montréal et de Toronto et autres villes, et put atteindre le sièges des hostilités sans encombre.

Après une campagne de quelques semaines, signalée par plusieurs engagements et un dernier combat à Batoche, les Métis se dispersèrent et la paix régna de nouveau. Il y eut, au cours de l'insurrection, des massacres de missionnaires et d'autres blancs, mais la promptitude avec laquelle avait agi le Parlement prévint d'effroyables désastres. D'après une entente entre Riel et les différentes tribus de l'Ouest, tous les sauvages devaient se soulever le jour où l'herbe aurait atteint une hauteur de huit pouces, c'est-à-dire au commencement de juin. Le Nord-Ouest aurait alors été livré sans défense à ces barbares ; le Manitoba même n'aurait pu résister à leur féroce élan.

Des lenteurs administratives furent la cause de cette insurrection. Les Métis attendaient depuis longtemps le règlement de leurs réclamations dont le gouvernement avait reconnu la légitimité. Celui-ci s'était engagé à leur donner des terres. Il voulait les diviser par blocs de 160 acres comme cela se pratiquait alors dans le Nord-Ouest. Les Métis, eux, prétendaient les faire diviser en lisières de trois arpents de front avec une rivière pour point de départ,

comme cela s'est pratiqué dans la province de Québec. Ils réclamaient aussi — ce à quoi le gouvernement ne s'était pas engagé — un lot de terre à foin. Enfin, dernier point sur lequel ils ne s'entendaient pas avec le gouvernement, ils réclamaient le droit de pouvoir vendre leurs terres à leur gré, pendant que le gouvernement les considérant un peu comme des mineurs, à l'instar des sauvages, leur refusait le droit de disposer de ces terres.

Après la rébellion, le gouvernement consentit à leur accorder ces terres en propriété de plein droit. Immédiatement les Métis se hâtèrent de justifier l'attitude que le gouvernement avait prise sur ce point en vendant leurs concessions à vil prix à des spéculateurs. Ces malheureux pour cinquante dollars, et souvent pour moins, vendaient des propriétés valant aujourd'hui deux ou trois mille dollars.

Comme en 1869, le gouvernement avait été prévenu de l'agitation qui régnait parmi les Métis. Au reste, la présence de Riel dans ces parages aurait dû suffire pour attirer son attention. Faute d'avoir écouté les conseils qu'on lui donnait, il lui fallut faire les frais d'une expédition très coûteuse.

Riel, qui après la bataille de Batoche aurait pu, comme le commandant de ses troupes, Gabriel Dumont, passer aux Etats-Unis, préféra se rendre au général Middleton, pour des raisons que l'on ne connaît pas encore. Cet homme était destiné à semer les passions les plus dangereuses entre Québec et Ontario.

A l'automne de 1885, on lui fit son procès à Régina. M. Fitzpatrick et M. F.-X. Lemieux, tous deux juges aujourd'hui, se constituèrent ses défenseurs, pendant que M. Thomas Chase Casgrain et Robinson représentèrent la couronne. Après un procès très long, au cours duquel les

défenseurs cherchèrent à établir la non responsabilité de Riel, le jury rendit un verdict de culpabilité qui fut suivi d'une sentence à la peine capitale. Grand émoi dans Ontario et Québec à la suite de sa condamnation à mort ! D'un côté on réclamait la commutation de la peine de Riel, à raison de sa démente; de l'autre on insistait avec non moins d'ardeur pour que la justice suivit son cours, en rappelant le meurtre de Scott, et le fait de récidive. Riel fut pendu le 15 novembre 1885, malgré les protestations unanimes de la province de Québec.

L'exécution de Riel nuisit beaucoup au prestige du parti conservateur dans la province de Québec. Aux élections de 1886, il revint affaibli de la lutte. Dans le district de Québec, sept députés conservateurs seulement furent élus. Les discussions qui s'étaient engagées entre Ontario et Québec, à propos de l'affaire Riel, eurent un retentissement sur la politique générale du Canada. Des esprits connus jusque-là par leur apparente modération comme McCarthy et O'Brien se montrèrent hostiles dès lors aux idées des Canadiens-Français.

LES BIENS DES JÉSUITES

A la session de 1889, le colonel O'Brien provoqua une discussion irritante sur la question des biens des Jésuites. Dès les premiers jours du régime anglais, le gouvernement impérial, alléguant que l'ordre des Jésuites avait été supprimé en France, refusa de le reconnaître au Canada et confisqua ses biens. Plus tard, le gouvernement impérial les rendit à leur destination primitive, en les transportant au gouvernement de Québec, pour les fins de l'instruction publique. Après le retour des Jésuites au Canada, en 1846,

ceux-ci réclamèrent leurs biens mais d'une façon générale. Mais ce n'est qu'après la Confédération qu'ils firent valoir leurs réclamations, avec énergie.

En 1888, le gouverneur Masson étant allé à Rome, proposa au Saint-Siège un règlement de cette question épineuse. Le pape l'accepta.

M. Mercier, premier ministre à ce moment, mis au courant des négociations, résolut de régler l'affaire sur les bases posées par M. Masson et d'après lesquelles le gouvernement de Québec rendait les biens aux Jésuites et donnaient aux protestants de la province de Québec, pour l'instruction publique, une certaine somme comme compensation.

A la session de 1889, le colonel O'Brien demanda au gouvernement de frapper de veto la loi de Québec, alléguant d'après les faits relatés plus haut : suppression de l'ordre, confiscation par la couronne des biens des Jésuites, que la législation de Québec était contraire à la constitution. Sa proposition ne réunit que treize voix.

LA LANGUE FRANÇAISE AU NORD-OUEST

A la session de 1890, M. MacCarthy qui jusque-là avait fait cause commune avec le parti conservateur, souleva une question non moins irritante que celle des biens des Jésuites en demandant la suppression du français comme langue officielle au Nord-Ouest au même titre que l'anglais. Il n'obtint pas plus de succès que son ami, mais élargit le fossé qui commençait à se creuser entre les conservateurs de l'Est et ceux de l'Ouest.

ELECTIONS DE 1891.

C'est sous ces fâcheux nuages de mécontentement que se firent les élections de 1891 : le dernier appel au peuple de John A. Macdonald. Il en sortit encore vainqueur, mais ses amis de Québec revinrent en nombre encore plus faible qu'en 1887. La session s'ouvrit au mois d'avril et elle avait à peine commencé ses travaux, que sir John était frappé d'apoplexie.

Il eut pour successeur John Abbott, de Montréal, qui représentait le gouvernement au Sénat, pendant que sir John Thompson dirigeait la Chambre des communes. C'est à cette session que se firent deux enquêtes mémorables : celle de l'affaire dite de la Baie des Chaleurs au Sénat et l'autre, celle de l'affaire MacGreevy. Dans la première, il s'agit d'une somme d'argent que le gouvernement Mercier aurait payée illégalement à un entrepreneur du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, M. Armstrong, et dont une partie serait allée à M. Pacaud, comme prix de son intervention auprès du gouvernement en faveur d'Armstrong.

M. MacGreevy, entrepreneur de travaux publics, était accusé de s'être servi de son influence auprès de sir Hector Langevin pour se faire adjuger, sur des soumissions arrangées par lui, des contrats considérables, et d'avoir demandé des prix extraordinaires pour les travaux faits dans le havre de Québec.

M. MacGreevy et quelques-uns de ses complices furent condamnés à la prison par le tribunal à qui on déféra l'accusation, à la suite de l'enquête de la Chambre. Sir Hector Langevin avait donné sa démission au cours de l'enquête.

LES ÉCOLES DE MANITOBA

De 1891 à 1897, le Parlement et l'opinion publique se préoccupèrent de la question des écoles du Manitoba. En 1890, le gouvernement de cette province avait passé une loi constituant des écoles publiques neutres auxquelles les catholiques ne pouvaient envoyer leurs enfants. Ils portèrent cette affaire devant la Cour supérieure du Manitoba qui trouva la loi constitutionnelle bien. Appel ayant été interjeté de cette décision devant la Cour supérieure de cette province, en 1891, celle-ci confirma le jugement de la Cour inférieure.

Le 28 octobre de la même année, la Cour supérieur d'Ottawa, saisie de cette cause, déclara à l'unanimité que la loi de 1890 était *ultra vires* et que la législature de cette province avait outrepassé ses droits en privant les catholiques de leurs écoles.

Le comité judiciaire du Conseil privé à Londres eut à son tour à étudier cette affaire. Le 30 juillet 1892, il prononça son jugement qui se résumait à ceci : " Tout Etat a le droit d'établir des écoles de son choix avec enseignement confessionnel, ou non. Tant pis si elles ne conviennent pas à certaines classes de contribuables qui peuvent ouvrir des écoles selon leur goût. "

Les catholiques ne désarmèrent pas devant ce jugement qui semblait devoir mettre fin à la cause. Invoquant l'article 93 de la constitution du Canada, lequel déclare que lorsqu'une province a passé une loi de nature à léser les droits d'une minorité, droits qu'elle possédait avant la Confédération, ou qu'elle a acquis depuis par législation, le gouvernement peut alors intervenir et annuler cette législation.

Le gouvernement du Canada ne voulut pas frapper de veto la loi de 1890, mais demanda à la Cour suprême d'Ottawa de déclarer si, nonobstant le jugement du Conseil privé, les catholiques n'avaient pas encore un droit d'appel. Les juges Taschereau, Strong et Gwynne déclarèrent que le jugement du Conseil privé avait décidé toute l'affaire. Le juge Fournier, le juge King, furent d'un avis contraire, octobre 1895.

Enfin le jugement de la Cour suprême du Canada fut porté devant le comité judiciaire du Conseil privé, lequel déclara, tout en maintenant sa première décision, que la loi de 1890 lésait les droits des catholiques et que le gouvernement devrait leur faire rendre justice. Cette décision fut rendue en décembre 1895.

Le gouvernement fédéral, en face de la décision du Conseil privé, fut forcé d'intervenir.

En 1895, il passa un ordre en Conseil intimant au gouvernement du Manitoba qu'il devait redresser les griefs dont se plaignaient les catholiques. Le gouvernement de Manitoba se refusa d'obtempérer à cet ordre.

En présence de ce refus, le gouvernement Bowell présenta à la Chambre des communes le Bill dit remédiateur, qui imposait au Manitoba une législation spéciale, destinée à rendre justice aux catholiques. Après une longue et violente discussion à la Chambre des communes — discussion qui dura plusieurs mois — le gouvernement jugeant que la loi ne serait pas acceptée, se décida à la retirer et de dissoudre le Parlement.

Pendant toute l'agitation soulevée sur cette affaire, il y eut plusieurs replâtrages ministériels.

Sir John étant mort, le 6 juin 1891, fut remplacé par sir John Abbott, qui donna sa démission le 24 novembre 1892.

Il fut remplacé par sir John Thompson qui mourut subitement à Londres, foudroyé durant une réception au château de Windsor, décembre 1894.

Il eut pour successeur sir Mackenzie Bowell (13 décembre 1894).

Le 27 avril 1896, sir Charles Tupper prenait à son tour les rênes du gouvernement.

En 1892, M. Chapleau s'était retiré du gouvernement. Il fut remplacé par A. R. Angers qui donna sa démission au cours de juillet 1895, parce que le gouvernement ne voulut pas à cette session présenter le Bill remédiateur.

RETOUR DES LIBÉRAUX AU POUVOIR

L'appel au peuple fait par le gouvernement Tupper eut pour résultat la défaite du parti conservateur. M. Laurier, appelé à former un nouveau ministère, le constitue le 9 juillet 1896.

Il eut pour principaux collègues: Sir Richard Cartwright, MM. Mowat, Fielding, Blair, Henri Joly de Lotbinière, Fisher, Tarte, Mulock, Sifton, F. Borden, R. W. Scott, Patterson et Davies.

A la session de 1897. — Achat par le gouvernement du chemin de fer Drummond pour prolonger l'Intercolonial à Montréal, le Grand Tronc donnait à l'Intercolonial droit de parcours.

A la même session, le gouvernement accorde un tarif préférentiel de 33½ % aux marchandises anglaises importées au Canada.

Au mois de juillet le premier-ministre assiste, avec MM. Fielding et Borden, à la première conférence impériale tenue à Londres. M. Laurier est fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel et Saint-Georges durant cette conférence.

En 1899, guerre dans l'Afrique du Sud entre la Grande-Bretagne, le Transvaal et l'Etat libre d'Orange. En 1899 et les années suivantes, le Canada envoie environ 5,000 soldats pour appuyer les troupes anglaises.

Des élections générales eurent lieu en 1900, dont le résultat fut de maintenir les libéraux au pouvoir.

Seconde conférence impériale en 1902. Sir Wilfrid y assiste avec quelques-uns de ses collègues.

A l'automne de la même année, M. Tarte se retire du Cabinet fédéral et y est remplacé par M. Préfontaine.

M. Bernier avait remplacé en 1900, au ministère de l'acise, M. Joly, nommé lieutenant-gouverneur de la Colombie. M. Bernier se retire en 1904. M. Brodeur prend sa place.

En 1902, M. Fitzpatrick prend le portefeuille de ministre de la justice, à la place de M. Mills, appelé à la Cour suprême.

Le gouvernement fait accepter par les Chambres, à la session de 1903, son projet de construire un nouveau transcontinental : le Grand Tronc Pacifique. M. Blair, qui n'approuve pas ce projet, donne sa démission.

Durant la session de 1904, lord Dundonald, major général, commandant la milice, est révoqué de ses fonctions à la suite d'un discours dans lequel il blâmait la conduite du gouvernement à l'égard de la milice.

Des élections générales eurent lieu à l'automne de 1904 et la politique du gouvernement fut approuvée par la majorité des électeurs.

A la session de 1905, sir Wilfrid Laurier présente deux projets de loi à l'effet de créer deux nouvelles provinces dans les territoires du Nord-Ouest : celles d'Alberta et de la Saskatchewan. Après de longues et acrimonieuses discussions, ces projets de loi furent acceptés par le Parlement.

APPENDICE II

Voici les incroyables vœux (résolutions) exprimés par la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada au sujet de l'Union de cette province avec le Bas-Canada et dont il a été question à la page 33.

1st. Resolved — That in the event of a Union of the Provinces of Upper and Lower Canada, the Seat of Government should be within the present boundary of Upper Canada.

2d. Resolved — That that portion of Lower Canada lying East of the Madawaska, and South of the St. Lawrence, consisting of the Counties of Gaspé, Bonaventure, and Rimouski, be attached to the Province of New Brunswick.

5th. Resolved — That the number of Members to be returned to serve in the House of Assembly to be as follows —

From Lower Canada — 50 Members.

From Upper Canada, as at present.

That the Elective Franchise in Counties be confined to those who hold their lands in free and common soccage from and after a time to be settled by the Imperial Parliament, not later than the year 1845, and that it be strongly urged on the Imperial Parliament to pass immediate measures for facilitating the change of tenure in Lower Canada, so as to extend to them the exercise of the Elective Franchise with as little delay as possible.

7th. Resolved — That the English language be spoken and used in the Legislature, Courts of Justice, and in all other Public Proceedings.

Journal of the Assembly, May 27th, 1839,

APPENDICE III

L'AFFAIRE RIEL

Voici quelques extraits du Mémoire préparé par Cartier et présenté au gouvernement anglais sur la première affaire Riel, comme il a été dit plus haut (p. 140).

Cartier fait d'abord le récit des événements antérieurs à l'annexion de la Rivière-Rouge au Canada : l'arrivée dans cette région du colonel Dennis et de ses arpenteurs et d'un bon nombre de colons d'Ontario qui provoquèrent les Métis; la formation du gouvernement provisoire, sous la présidence de John Bruce, mesure nécessaire en l'absence de toute autorité, car celle de la Baie d'Hudson, la seule qui fut reconnue là-bas, était d'une grande faiblesse ; la tentative du major Boulton d'attaquer les Métis, son arrestation ainsi que celle de Scott, son complice, leur mise en liberté, leur nouvelle tentative d'insurrection suivie de la seconde arrestation de Scott et de son procès. Cartier regrette l'exécution de Scott et la condamne, puis il ajoute : " Il est bien difficile, au milieu d'une grande effervescence politique, de prévoir et d'apprécier les actes de violence qui en sont la conséquence."

Il cite à l'appui de son opinion le fait que si le Père Ritchot et l'autre délégué à Ottawa fussent passés à Toronto, lors des événements de la Rivière-Rouge, ils auraient probablement été " lynchés ". Ainsi l'avaient annoncé quelques fanatiques de cette ville.

" Lorsque des sentiments aussi violents se manifestent dans une ville civilisée, il est facile de comprendre jusqu'à quel point une population composée de Métis, ignorant l'ad-

ministration du droit criminel et se gouvernant, en grande partie, d'après ses usages et coutumes peut être surexcitée, au point de commettre des actes violents sous un prétexte de protection et de conservation."

Cartier remarque aussi combien étaient provoquants les actes de MacDougall et surtout sa proclamation du 1er décembre 1869, émise sans autorité, car de fait il n'était pas lieutenant-gouverneur. Puis il conclut comme suit :

"Maintenant, en supposant que Riel et ses associés seraient traduits devant les tribunaux de la Rivière-Rouge pour les susdites offenses criminelles et pourraient en obtenir un verdict de culpabilité, après tous les faits, événements et circonstances qui ont transpiré dans la colonie de la Rivière-Rouge, durant les derniers sept mois, Riel et ses associés répondraient naturellement, dans leur défense pour se justifier de l'accusation de haute trahison, de rébellion et d'avoir fait la guerre, qu'ils n'ont jamais eu l'intention de soustraire le territoire de Sa Majesté à l'allégeance de Sa Majesté. Ils prétendraient que tout ce qu'ils ont fait avait seulement pour objet d'effectuer l'organisation d'un gouvernement local temporaire, afin de protéger les vies et la propriété des colons de la Rivière-Rouge, en l'absence de tout gouvernement local organisé par Sa Majesté, afin de résister aussi aux invasions non autorisées et aux tentatives de leur faire la guerre. Sans parler de l'irritation des esprits causée au début par les partis d'arpenteurs, ils prétendraient que si leurs procédés ont été illégaux, ils l'étaient moins que : 1° Les procédés de M. MacDougall qui, "de fait, a usurpé les droits", privilèges et pouvoirs de lieutenant-gouverneur du territoire, alors qu'il n'avait pas ce titre ; qui a émis une proclamation "illégal et sans autorité", et la commission extraordinaire au colonel Dennis qui a donné,

en vertu de sa prétendue autorité, à "l'indien Monkman", une commission dans le but "d'inciter les Sauvages à faire la guerre contre la colonie de la Rivière-Rouge par tous les moyens possibles."

"2° Que les procédés du colonel Dennis et de ses associés, qui ont organisé, sans aucune autorité, le premier mouvement et la première bande d'immigrants canadiens, dans le but de faire la guerre contre les colonies de la Rivière-Rouge et d'envahir leur territoire ;

"3° Que les procédés du major Boulton et de ses associés, qui ont organisé le second mouvement et la seconde bande d'immigrants canadiens, dans le but de faire la guerre contre les colons de la Rivière-Rouge, et d'envahir leur territoire."

"En réponse à l'accusation de rébellion, ils renverraient :

"1° A la déclaration en date du 8 décembre, signée par John Bruce, comme président et Louis Riel, comme secrétaire, dans laquelle ils disent qu'ils avaient l'intention de résister à l'autorité du Canada (qui de fait n'avait alors aucune autorité, la cession n'étant pas encore faite) et non à celle de Sa Majesté, et qu'ils s'opposaient à ce que le Canada leur imposât une forme despotique de gouvernement, contrairement à leurs droits et intérêts comme sujets anglais, et dans laquelle il est dit aussi qu'ils étaient disposés à entamer des négociations avec le gouvernement canadien, qui pourraient être avantageuses pour le bon gouvernement et la prospérité de la population."

"2° A leur nomination de délégués, lorsqu'ils ont été invités "à le faire par l'autorité de la Reine et du gouvernement canadien", à tous les procédés extérieurs du gouvernement provisoire et de la convention dans la colonie, durant lesquels ils ont maintes et maintes fois exprimé le

désir, ainsi que le désir des colons, de se joindre à la Confédération canadienne, pourvu que leurs droits et leurs privilèges leur fussent garantis, et proclamé qu'ils n'avaient ni le désir ni l'intention de rompre leur allégeance à Sa Majesté !

“ Ils prétendraient aussi que l'établissement du gouvernement local “ était devenu nécessaire ” et qu'il devint un gouvernement de facto, en tant que le faible gouvernement politique de la compagnie de la Baie d'Hudson reçut, par la passation de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, un coup qui l'affaiblit énormément, et qu'il reçut le dernier coup fatal par “ la proclamation illégale et non autorisée ” de MacDougall, laquelle eut pour résultat de “ détruire ” le bon effet que devait produire la proclamation de Votre Excellence, en date du 6 décembre 1869. “ Ils renverraient à l'opinion du gouverneur MacTavish ”, exprimée dans plusieurs de ses lettres au sujet du pouvoir affaibli et inefficace de la compagnie de la Baie d'Hudson, par suite du transfert en perspective du territoire du Canada, et des événements qui eurent lieu plus tard, et ils renverraient indubitablement à sa lettre en date du 9 novembre 1869.

Ils prétendraient aussi que leur organisation locale était basée sur les habitudes de la population et avaient particulièrement pour objet de les protéger et de résister à l'invasion des Canadiens, à la manière de leurs pères, lorsqu'ils résistaient à une invasion des Sauvages, et conformément à la pratique suivie dans la colonie, depuis la guerre de 1812 entre la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson.

“ Quant à l'accusation du meurtre du malheureux Scott, accompli dans l'intérêt de cette rébellion, ils prétendraient que “ l'acte a été commis étant nécessaire ”, pour mettre la

population à l'abri de toute invasion des Canadiens ; que l'acte a été commis dans l'exercice du "pouvoir local du gouvernement de facto", qu'on ne saurait "les en rendre responsables individuellement", vu qu'il a été, jusqu'à un certain point, le fait de la population et que la responsabilité de cet acte, si elle retombe sur eux, jusqu'à un certain point, "doit retomber plus encore sur les actes illégaux et "les diverses invasions non autorisées des Canadiens qui "ont provoqué ce fait regrettable par leur tentative de faire "la guerre contre les colons".

"Le soussigné est enclin à croire que Riel et ses associés "ne pourraient pas, dans toutes les circonstances du cas, "être trouvés coupables à la Rivière-Rouge, ou même par "un jury en Angleterre ;" et que dans ce cas, il importe d'examiner, lorsqu'il faut rétablir la paix dans la colonie de la Rivière-Rouge, si l'exclusion de Riel et de ses associés, impliqués dans l'exécution de Scott, de toute amnistie qu'il plairait à Sa Majesté d'accorder "n'aurait pas un mauvais effet" et ne contribuerait pas à perpétuer un sentiment d'irritation, alors qu'il est presque certain que, s'ils étaient exclus et accusés de haute trahison, de "rébellion et du meurtre de Scott", dans l'intérêt de cette rébellion, ils seraient déclarés "non coupables" par un "jury de leurs compatriotes, choisis d'après les lois et règles établies dans cette colonie. . . ."

"Dans le cas où une amnistie serait accordée, le soussigné suggérerait qu'elle s'appliquât à ces Canadiens qui prirent part sans autorité à ces conspirations ou essayèrent de faire la guerre contre les colons, afin qu'ils ne puissent pas être traduits par la suite devant aucune "cour criminelle" par des personnes qui voudraient satisfaire une vengeance.

"Finalement, le soussigné suggère, dans le cas où une

amnistie générale serait accordée par Sa Majesté, qu'elle comporte une condition qu'elle ne s'appliquera à aucune personne qui, ayant pris part aux troubles durant la période mentionnée dans la pétition, "résistera à l'autorité de Sa Majesté, "lorsque le futur lieutenant-gouverneur de Manitoba entrera dans ses fonctions....

(Signé) Geo.-E. CARTIER,

"Ministre de la Milice et

"Ministre Intérimaire de la Justice."

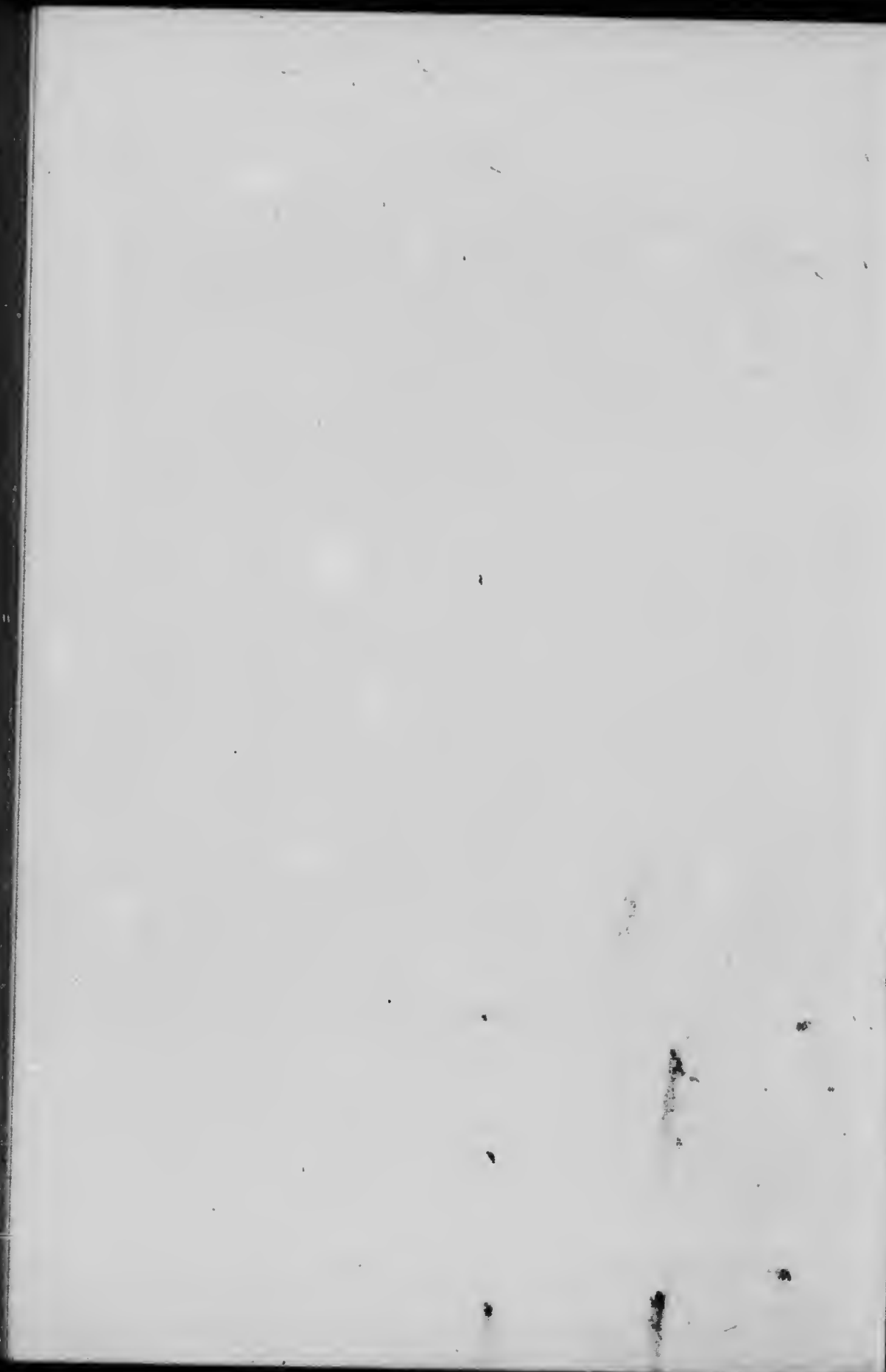


TABLE ANALYTIQUE

B

	PAGES
BALDWIN (Robert) les libéraux qu'il dirige se divisent en deux camps.	43
BEDARD (Pierre) propose la responsabilité ministérielle.	141
BOURGET (Mgr) ses démêlés avec le Séminaire de St-Sulpice au sujet de la division des paroisses de Montréal.	129
BROWN (Georges) dirige le parti démocratique du Haut-Canada. . .	39
Son attitude hostile aux Canadiens-Français.	74 et suiv.

C

CANADA (le Bas) dans la première moitié de XIXe siècle.	18
CARTIER (Georges-Etienne) fait ses études au collège de Montréal. . .	9
S'enrôle parmi les Fils de la Liberté.	11
Prend part à l'action de Saint-Denis.	11
Se réfugie aux Etats-Unis.	12
Compose des chants patriotiques.	13
Revient à Montréal en 1838.	14
Coup d'œil sur la situation politique et sociale du Bas-Canada. 18 et suiv.	
Combat la candidature de D. B. Viger à Verchères.	29
Extraits de son premier discours.	36
Devise de Cartier.	38
Soutient le cabinet Hincks, attaqué par Cauchon et Sicotte.	45
Favorise l'alliance des libéraux du Bas-Canada avec les tories dirigés par McNab et MacDonald.	47
Prend le portefeuille de Chauveau.	49
Prononce un discours en 1846 reprochant au ministère Viger-Drapeau d'épuiser ses faveurs sur le Haut-Canada.	49
Au Parlement.	51

	PAGES
Ses amis le pressent d'accepter un portefeuille en 1851..	53
Défend la politique du ministre McNab-Morin..	54
Se décide à entrer dans le cabinet McNab-Taché en 1855..	65
Règle la tenure seigneuriale..	67
Etablit la décentralisation judiciaire..	69
S'occupe de la codification de nos lois..	69
Son attitude à la conférence de Québec et au Parlement relativement à la confédération..	82
Son œuvre dans la confédération..	81 et suiv.
Favorise la construction des chemins de fer..	93
S'occupe de l'annexion du Nord-Ouest au Canada, de l'annexion de la Colombie, du Manitoba..	105 et suiv.
Loi de milice présentée par Cartier..	135
Pose les conditions de l'entente cordiale au Canada..	142
Son portrait..	143 et suiv.
Admiration de Cartier pour la constitution anglaise..	146
Discours typique de Cartier à Québec..	148
Accusé d'anglomanie..	150
Jugé par sir Wilfrid Laurier..	152
Dernières années de Cartier..	156 et suiv.
Mémoire (extrait sur l'affaire de Riel, 1869)..	182
CAUCHON. — Son portrait..	54
CHAUVEAU. — Portrait de..	55
CHEMINS DE FER. Le chemin de Montréal et Portland..	86
Le Grand-Tronc..	96
L'Intercolonial..	97
Le Pacifique Canadien..	98
Projet du chemin du Pacifique de Mackenzie..	162
Chemin de fer du Pacifique MacDonal..	170
CODE CIVIL. — Dénoncé par des adversaires de Cartier — est approuvé à Rome..	136
COLOMBIE (la) — Annexée au Canada..	105 et suiv.

TABLE ANALYTIQUE

191

	PAGES
CONFEDERATION (la), raisons qui la rendirent nécessaire.. . . .	78
Calquée en partie sur celle des Etats-Unis.. . . .	83 et suiv.
COUR SUPREME (organisation de la)..	164

D

DORION (Aimé) fut le plus implacable ennemi de Cartier.. . . .	56
Fut ministre en 1862 et 1873..	57
Est nommé juge en chef..	57
Accepte le principe de la représentation basée sur la population.. . .	61

F

FOLEY — Lieutenant de Brown — Déclare que si la représentation, d'après le nombre, n'est pas accordée, le Haut-Canada s'insurgera..	77
--	----

H

HINCKS (Francis) forme un ministère avec Morin, est soutenu par Cartier..	44
Sa chute..	46
HUNTINGDON et le scandale du Pacifique..	159
Retraite de John A. McDonald sur cette affaire..	160

I

INSTITUT CANADIEN DE MONTREAL — Sa fondation..	59
--	----

L

LAURIER (sir Wilfrid), son jugement sur Cartier..	152
LETELLIER (l'affaire)..	167

M

MANITOBA (le). — Annexion..	113
MILICE. — Loi présentée par Cartier..	123
MORIN (André-Norbert) forme un ministère avec McNab..	49
Monte à la Cour supérieure..	49

	PAGES
Mc	
McNAB (Sir Allan) forme un ministère avec Morin 1854..	49
MACDONALD (John A.), se prononce pour une union législative.. . . .	86
Vise à donner plus de pouvoir au gouvernement central.. . . .	87
MACKENZIE (Alex) au pouvoir..	161
Noms de ses collègues..	161
II	
NATIONAL DEMOCRATIQUE (club) de Montréal..	60
P	
PARTI DEMOCRATIQUE.—Son alliance avec les "clear-grits" du Haut-Canada..	59
Fait une lutte violente à Cartier..	66
PARTI NATIONAL fondé en 1872..	62
POLITIQUE NATIONALE..	165 et 169
PROGRAMME CATHOLIQUE..	134
Dénoncé par Mgr Taschereau..	135
Q	
QUERELLES POLITICO — RELIGIEUSE..	129 et suiv.
QUESTION DES ECOLES au Nouveau-Brunswick..	128 et suiv.
R	
RIEL (l'affaire). Insurrection..	109 et suiv.
Expulsé de la Chambre des communes..	163
S	
Seconde insurrection de Riel..	172
SICOTTE — Forme un cabinet d'idées moyennes entre les extrémistes rouges et les ultras-bleus..	56
SCANDALE DU PACIFIQUE..	101
ST-SULPICE (Séminaire de) Ses démêlés avec Mgr Bourget au sujet de la division des paroisses..	129 et suiv.
T	
TUPPER (Sir Charles) écrit au ministre des colonies pour lui demander de décorer Cartier..	39

TABLE DES MATIERES

	PAGES
AVIS AUX LECTEURS	V
Chapitre I. — Jeunesse de Cartier. — Disciple de Papineau. — Il prend part à l'action de Saint-Denis.	5
Chapitre II. — Peinture de l'état social de notre province, dans la première moitié du dix-neuvième siècle. — Contraste entre la vie privée et la vie publique.	15
Chapitre III. — Cartier après l'exil. — Il combat la candidature de Denis-Benjamin Viger.	27
Chapitre IV. — Epoque de transition. — Union des libéraux et des conservateurs.	41
Chapitre V. — Cartier au Parlement. — Causes de son succès dans la vie publique.	49
Chapitre VI. — Cartier ministre. — Son œuvre au point de vue de notre province.	65
Chapitre VII. — Georges Brown et Cartier. — Question de la représentation d'après le nombre.	73
Chapitre VIII. — Cartier et la Confédération.	81
Chapitre IX. — Les chemins de fer.	93
Chapitre X. — Cartier après la Confédération. — Annexion du Nord-Ouest et de la Colombie au Canada.	105
Chapitre XI. — Les écoles du Nouveau-Brunswick. — Réorganisation de la milice.	117

	PAGES
Chapitre XII. — Querelles politico-religieuses	129
Chapitre XIII. — L'homme et l'œuvre	141
APPENDICE I.	159
APPENDICE II.	181
APPENDICE III.	182
TABLE ANALYTIQUE	189



